ECO-QUARTIER JONCTION

Concours de projets d'urbanisme et d'architecture à deux degrés pour la réalisation d'un éco-quartier à la Jonction en procédure ouverte

février 2010

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

VILLE DE GENÈVE

VILLE DE GENÈVE

FONDATION DE LA VILLE DE GENÈVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Coopérative de la rue des Rois

CODHA

Coopérative de l'Habitat Associatif

Eco-quartier Jonction

Concours de projets d'urbanisme et d'architecture
à deux degrés pour la réalisation d'un éco-quartier
à la Jonction en procédure ouverte
février 2010

Image bureau Dreier Frenzel

INTRODUCTION

Pendant la phase de délibération du jury, face aux propositions des concurrents, l'interprétation de la notion d'éco-quartier a été l'objet d'un projet en lui-même. Que recoupe cette notion ? Quels sont ses enjeux ? Comment doit-elle s'exprimer ? Chaque membre du jury, qu'il soit organisateur, maître d'ouvrage, architecte ou spécialiste a son opinion sur le sujet, ses références et ses exemples en tête. Pourtant, aucun des a priori, exprimés par les uns ou par les autres, ne se sont révélés entièrement justes. C'est en découvrant les projets que les convictions se sont construites. Les propositions montrent, à l'évidence, qu'il n'y a pas de modèle tout fait. Chaque situation, chaque programme appelle une réponse particulière.

La démarche qui a précédé le concours constitue déjà un acte de développement durable. En effet, la volonté d'assainir un site contaminé, de densifier le centre ville à proximité des transports publics, de réunir trois maîtres d'ouvrage aux ambitions et aux philosophies différentes, de proposer un programme mixte et ambitieux – logements, activités, école, abris culturels, parking – allait déjà dans le sens d'une prise en compte globale et équilibrée des questions de société, d'écologie et d'économie.

La question, restée ouverte au niveau du concours, était de savoir quels sont les outils et les moyens auxquels il faut recourir pour parvenir à répondre, par le projet, à ce que certains peuvent considérer comme un slogan politiquement correct : la création d'un éco-quartier.

Au fur et à mesure des délibérations, il est devenu évident pour tous les membres du jury, comme pour les experts en développement durable et en énergie, que seule l'architecture, au sens classique du terme, est à même de répondre à cet enjeu. Si l'architecture ne donne pas satisfaction, les solutions techniques ne sont qu'un palliatif. Ce constat démontre, si nécessaire, qu'au-delà des mots et des modes une architecture « intelligente » reste centrale dans l'acte de construire et qu'elle ne doit pas, sous prétexte de nouvelles préoccupations, être remplacée par des réponses technocratiques.

A l'issue du concours et au vu du résultat, le jury a la conviction que le processus engagé sous ce label éco-quartier est remarquable et il souhaite que le projet se poursuive dans l'esprit qui l'a animé jusqu'ici.

M. Laurent Geninasca, Président du jury, architecte, Neuchâtel

Genève, février 2010

RAPPORT DU JURY

01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE

Le concours est organisé solidairement et conjointement par une communauté de maîtres d'ouvrage qui sont:

- la Ville de Genève,
- l'Etat de Genève,
- la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social,
- la Coopérative de l'Habitat Associatif (CODHA),
- la Coopérative de la rue des Rois.

02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'urbanisme et d'architecture à deux degrés. Le premier degré du concours correspond aux prestations d'architectes pour une recherche de partis. Le second degré correspond aux prestations d'architectes pour un avant-projet.

03 / OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours d'urbanisme et d'architecture porte sur la réalisation d'un éco-quartier. Le site est celui des anciens terrains des Services industriels de Genève situé entre le boulevard Saint-Georges et la rue du Stand.

Le programme comprend des logements, des commerces de proximité et des locaux d'activités, un abri pour les biens culturels de la Ville de Genève, un parking pour le quartier et pour les logements, un demi-groupe scolaire et l'aménagement d'espaces collectifs. Le tout doit s'implanter sur un périmètre de 26'271m^2.

La réflexion porte sur l'ensemble des éléments, urbanistiques, architecturaux et environnementaux, nécessaires à la réalisation et à la vie d'un éco-quartier. A ce titre, une attention particulière est portée aussi bien à la qualité des espaces intérieurs qu'à la qualité des prolongements extérieurs publics et semi-publics, dont la configuration doit favoriser les échanges et la vie sociale des habitants du quartier. Ces espaces extérieurs doivent mettre en relation les bâtiments et les lieux adjacents au site. Ces hautes qualités urbanistiques et architecturales doivent permettre de réaliser un quartier durable, à haute performance énergétique, favorisant des pratiques génératrices de lien social.

La Ville et l'Etat de Genève, initiateurs de cette procédure, et les maîtres d'ouvrage entendent promouvoir un projet d'éco-quartier. Il sera exemplaire sur le plan environnemental, de la gestion des mobilités, de la diversité des activités, de la mixité des espaces (diversité de la destination des logements, commerces, locaux administratifs, écoles, espaces culturels, etc.), des mixités sociales et générationnelles, de la qualité urbanistique, architecturale et environnementale, de l'intégration du projet dans le quartier de la Jonction et par la création d'un espace communautaire (une salle) ayant comme rôle le lieu de rencontre et le siège du forum de l'éco-quartier. Le quartier de la Jonction a déjà, dans sa structure morphologique et dans sa multifonctionnalité, une partie des caractéristiques de l'éco-quartier. Les futurs bâtiments, qui abriteront principalement des logements, doivent favoriser la création d'espaces collectifs et semi-publics en dialogue avec le site (en continuité des bâtiments existants et des entités situées au-delà du périmètre). La réalisation de cet éco-quartier se traduira par l'application concrète des notions du développement durable. Concrètement, l'éco-quartier s'exprimera par la mise en œuvre et la matérialisation de logements, d'espaces collectifs, d'une école, de surfaces administratives, commerciales et par la future gestion quotidienne du quartier.

Le concours a pour objectif d'attribuer un mandat aux membres de l'équipe pluridisciplinaire qui aura proposé le projet présentant la meilleure adéquation entre le site, ses problématiques, les programmes des différentes entités, la qualité des espaces de vie intérieurs et extérieurs, qu'ils soient privés ou publics, en diminuant au maximum l'empreinte écologique des futurs habitants et, ayant de ce fait répondu avec le plus de pertinence aux objectifs des maîtres d'ouvrage. Ces objectifs concernent les trois notions du développement durable: l'environnement, le social et l'économique. Et ceci dans toutes les étapes des études, de la réalisation, de l'exploitation, de l'entretien, du recyclage et de la démolition des futurs bâtiments. Le projet doit présenter une recherche urbaine et architecturale innovante, écologique et réaliste.

Sur le plan énergétique, un concept de site global sera établi par la Ville de Genève, en lien avec l'Etat et ses différents partenaires. Il définira notamment les ressources énergétiques utilisées, ainsi que les modes de production et de distribution sur la parcelle. Ce concept s'étendra peut-être même au-delà du seul quartier à reconstruire. A ce stade, les concurrents doivent essentiellement considérer que tous les bâtiments se raccorderont à une installation tout ou partie centralisée. Les concurrents doivent se concentrer sur la recherche de solutions pour réduire les besoins en énergie des bâtiments et exploiter leurs potentiels de production d'énergies renouvelables, dans la mesure où ces derniers touchent à l'architecture des bâtiments.

Il faut viser le label Minergie Eco et Minergie P pour les logements de la CODHA.
La charge reviendra ensuite à la Ville et à ses partenaires de trouver la formule la plus adéquate pour répondre aux besoins.

04 / PROGRAMME DES OUVRAGES

Les objectifs liés à un éco-quartier, les notions sous-jacentes à une réalisation «durable» doivent conduire toutes les réflexions et les recherches. La qualité des espaces reste évidemment primordiale et est au centre de la notion même de développement durable. Le concours porte sur l'insertion urbanistique et architecturale de logements et des autres locaux en ville. Dans ce sens, il s'agit de rechercher la meilleure adéquation entre le site (proche et lointain), le programme (en respectant toutes les données), les espaces collectifs et privés situés à l'extérieur en relation avec les rues, le cimetière, les quais le long du Rhône, etc.

Programme de logements
Le programme de logements représente au moins 27'000m^2 de surface de plancher et doit respecter le cadre légal de la LCI, 2e zone de construction. Cette surface de plancher représente au moins 250 à 300 logements.
Le calcul des 27'000m^2 minimum de surface de plancher sera conforme à la norme SIA 416. Les locaux communs comme la buanderie, le local à vélos, le local à poussettes et le local à containers doivent être prévus en plus de ces surfaces.
En plus de ces surfaces destinées aux logements et aux locaux communs, les rez-de-chaussée et éventuellement le premier étage, d'une surface globale d'environ 5'000m^2 de SP, sont destinés à des activités.
Les véhicules motorisés seront parqués dans le parking de quartier réalisé par la Fondation des parkings.

- Logements LUP - HBM
  L'objectif de cette partie du programme réalisée par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social vise à mettre sur le marché des habitations très économiques, tant à la construction qu'à l'exploitation. L'objectif de coût de construction visé pour ces logements est, au maximum, de 550 fr./m^3 HT SIA 116, CFC 2 (hors surplus Minergie et hors sous-sols).

  Ces logements doivent permettre de loger des ménages aux revenus les plus bas. L'objectif de loyer visé est, au maximum, de 4'350 fr./pièce/an (hors surplus Minergie).

- Logements LUP – HM
  L'objectif de cette partie du programme réalisée par les coopératives, CODHA et Coopérative de la rue des Rois, vise à mettre sur le marché des habitations économiques, tant à la construction qu'à l'exploitation. L'objectif de coût de construction visé pour ces logements est, au maximum, de Fr. 560.- /m^3 HT, SIA 116, CFC 2 (hors surplus Minergie et hors sous-sols).

  Ces logements doivent permettre de loger des ménages aux revenus les plus bas. L'objectif de loyer visé est, au maximum, de Fr. 4'650.-/pièce/an (hors surplus Minergie).

- Logements à loyer libre
  Le dernier 1/3 des logements sera en loyer libre; cette partie du programme sera réalisée par les coopératives CODHA et Coopérative de la rue des Rois. Les maîtres d'ouvrage entendent ne pas marquer de différences fondamentales entre les logements LUP et ceux à loyer libre. Les logements à loyer libre pourraient avoir des surfaces plus généreuses (+ 20%) par rapport aux données du RGL, et éventuellement un standard de finitions supérieur.

Programme des locaux pour l'accueil de commerces de proximité et d'autres activités (petites pme et activités culturelles)
L'objectif est de concevoir un quartier assurant une mixité des activités en adéquation avec les principes du développement durable. Ainsi, les rez-de-chaussée, voire le premier étage ou d'autres localisations, sont destinés à accueillir des commerces de proximité, des PME, des locaux associatifs, des locaux culturels, des ateliers. D'une capacité équivalente à environ 5'000m^2 de SP, ils peuvent être disposés selon la libre appréciation des candidats. Les locaux communs nécessaires aux logements ne sont pas comptés dans ces surfaces. Le vide d'étage de ces locaux doit permettre des aménagements favorisant leurs utilisations et des appropriations adéquates, en rapport avec les multiples futures destinations.

Programme du demi-groupe scolaire
Le programme se fonde sur le règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire (C 1, 5, 6). Le demi-groupe scolaire sera réalisé par la Ville de Genève. La future parcelle dévolue pour l'école aura une surface minimum de 5'000m^2. La surface de plancher du demi groupe scolaire est d'environ 3'300m^2. Le gabarit du demi-groupe scolaire ne peut excéder R+2.

Programme des espaces collectifs
Les espaces ouverts, collectifs ou publics, doivent être conçus comme partie intégrante de la notion d'éco-quartier et non pas comme simples lieux de détente ou écrin ornemental des constructions. Ils auront une vocation structurante, en cohérence avec le bâti futur et l'environnement direct du site comme la rue du Stand, le boulevard Saint-Georges, la rue des Jardins, le quai du Rhône et le cimetière des Rois. La qualité des articulations entre ces différents espaces assurera une bonne intégration de l'ensemble bâti dans le quartier.

Leur conception devra favoriser les échanges entre les personnes habitant, travaillant ou visitant le quartier. Le dimensionnement, la localisation et la nature des prolongements extérieurs doivent encourager l'appropriation et les activités collectives. Les espaces collectifs doivent être ouverts, favoriser les échanges de l'écosystème et générer de la biodiversité.

Les espaces collectifs incluent deux équipements :

Le forum – La salle de l'éco-quartier est un lieu de rencontre, de réunion, de centralité et de référence pour l'ensemble des habitants et des visiteurs du quartier. Cette salle sera le lieu où se déroulera le forum qui sera en charge de la gestion de l'éco-quartier. Cette salle peut être prévue dans ou en relation avec le complexe scolaire, sachant que la date de réalisation de ce dernier n'est pas définie. La salle d'une surface de 150m^2 au minimum sera équipée d'une cuisine, de toilettes, d'un vestiaire et d'un dépôt.

Le centre de récupération – un centre de récupération des déchets doit être prévu dans le site de l'éco-quartier afin d'engendrer une bonne gestion et récolte des déchets. Son emplacement doit tenir compte, à la fois, des inconvénients que ce type de structure peut provoquer mais aussi du rôle social du centre.

Programme des dépôts pour le département municipal de la culture
Le département loue actuellement de très nombreux locaux inadaptés et qui, de surcroît, sont à ce jour complètement saturés.
Aujourd'hui, les collections des institutions doivent être entreposées dans des conditions climatiques et de sécurité répondant aux normes internationales en vigueur.
Le terrassement nécessaire à la décontamination et la présence sur le site d'un équipement public, comme l'école, offrent des conditions exceptionnelles pour la construction de nouveaux dépôts.

Mis à part les pièces réservées à la consultation et les locaux de service destinés au personnel, le climat de l'ensemble des dépôts des collections devra être contrôlé par des installations adéquates, propres à garantir des conditions thermo-hygrométriques stables.

Programme des parkings de quartier

- Parking vélos – ils sont inclus dans les programmes de logements. De plus une station vélo d'une capacité de 120 places devra être prévue; sa sortie sera en liaison directe avec l'arrêt du TCOB « Rhône ».
- Parking motos et scooters – un nombre suffisant de places de stationnement pour les motos et les scooters, soit environ une place pour 200m^2 de SP, égale à environ 160 places à répartir.
- Parking voitures – au total le parking ne dépassera pas les 350 places. Ce parking permettra de réaliser les places pour le quartier en compensation de celles supprimées par la réalisation de la ligne de tramway TCOB et le déplacement des lignes de bus, soit 192 places. A ce parking, il faut ajouter celui pour les habitants, soit environ une place pour deux logements, soit environ 150 places.

Le parking sera réalisé par la Fondation des parkings. Une attention particulière sera portée à l'intégration des dispositifs d'accès (rampes, trémies, escaliers, ascenseurs) et aux aménagements de surface afin qu'ils participent aux objectifs de l'éco-quartier.
Le règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (RPSFP L 5 05.10) du 23 juillet 2008 définit le nombre de places de parcs des véhicules à moteur, des vélos et des motos.

05 / CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les propositions on été jugées sur la base des critères suivants :

- insertion dans le site et rapport des constructions avec le contexte existant.
- qualité des espaces collectifs externes et internes au périmètre.
- qualité architecturale de la proposition.
- qualité des différentes typologies d'appartements.
- qualité d'innovation de la proposition.
- cohérence des solutions en rapport avec la notion d'éco-quartier.
- économie, rationalité et faisabilité opérationnelle du projet.

L'ensemble de ces critères n'est pas exhaustif. L'ordre dans lequel ils sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

06 / JURY

Président du jury	**M. Laurent GENINASCA,** architecte
Vice-présidente	**Mme Anita FREI,** architecte, urbaniste
Membres	**M. Silvio ALBINO,** animateur, Maison de quartier de la Jonction **Mme Dominique BAKIS-METOUDI,** pilote de projet, Coopérative de la rue des Rois **Mme Geneviève BONNARD,** architecte **M. José BORELLA,** architecte, Service d'architecture, Ville de Genève **M. Daniel CHAMBAZ,** ingénieur, directeur DGE-DSPE, Etat de Genève **Mme Isabelle CHAROLLAIS,** architecte, co-directrice DCA, Ville de Genève **M. Luca DEON,** architecte **M. Jean- Claude FRUND,** architecte **M. Olivier LASSERRE,** architecte-paysagiste **M. Alain LOUIS,** architecte **M. Luca MERLINI,** architecte **Mme Patricia MASTROIANNI,** architecte, OLO-DCTI, Etat de Genève **M. Eric ROSSIAUD,** président, Coopérative CODHA **M. Miltos THOMAIDES,** architecte, Fondation pour le logement social de la Ville de Genève **M. Renato SALVI,** architecte **Mme Bojana VASILJEVIC MENOUD,** architecte, directrice DGAT-DCTI, Etat de Genève
Suppléants	**M. Alain CHARLET,** président, Coopérative de la rue des Rois **M. Laurent GUIDETTI,** architecte **M. Antoine ROBERT-GRANDPIERRE,** architecte **M. Guy SAVARY,** Fondation pour le logement social de la Ville de Genève **M. Dario TASCHETTA,** architecte, Coopérative CODHA

Experts	**M. Jean-Louis AUBERT,** analyse technique OLO-DCTI, Etat de Genève **M. Yves BACH,** ingénieur, Edms Genève **M. Remy BECK,** Service cantonal de l'énergie, DSPE, Etat de Genève **M. Laurent DRÊME,** directeur des travaux et planification, Fondation des parkings **Mme Sandra FOSSATI,** analyses foncières, notaire **Mme Marie FAUCONNET-FALOTTI,** Opérations foncières, DCA, Ville de Genève **M. Alexandre PRINA,** direction générale de la mobilité, DIM, Etat de Genève **M. Alain MATHEZ,** Office des autorisations de construire, DCTI, Etat de Genève **M. Matthieu RAEIS,** ingénieur géotechnique, CSD **M. Jean-Michel RONSSE,** Analyse des ratios et coûts **M. Jean-Marc SANTINES,** Service de l'énergie, Ville de Genève **M.Gilles WACHSMUTH,** Service d'étude de l'impact sur l'environnement, DSPE, Etat de Genève
Organisateur	**M. Dominique ZANGHI,** architecte
Notaire	**Mme Chantal BINDER,** notaire

07 / DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 370'000.- HT à partager entre six à huit prix. Les 20% de la somme globale peuvent être réservés à des mentions éventuelles. La moitié de la somme globale des prix, soit Fr. 185'000.- HT a été attribuée, à titre d'indemnité, à tous les concurrents dont le projet est admis au jugement du second degré.

08 / CALENDRIER DU CONCOURS

1er degré

Annonce du lancement du concours	27 avril 2009
Visite des lieux	12 mai 2009
Réquisition des maquettes dès le	25 mai 2009
Questions des concurrents	22 mai 2009
Réponses du jury	5 juin 2009
Rendu des projets	21 août 2009
Rendu des maquettes	28 août 2009
Jugement du jury et présentation de l'analyse des experts du	31 août au 14 septembre 2009

2e degré

Information par le notaire aux concurrents retenus pour 2e degré	16 septembre 2009
Envoi du règlement et programme du 2e degré	2 octobre 2009
Questions des concurrents	16 octobre 2009
Réponses du jury par le notaire	26 octobre 2009
Rendu des projets	17 décembre 2009
Rendu des maquettes	23 décembre 2009
Jugement du jury et présentation de l'analyse des experts du	14 au 19 janvier 2010
Remise des prix, conférence de presse et vernissage	8 février 2010
Exposition des projets au Forum Faubourg du	9 au 27 février 2010

09 / LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu 81 inscriptions. 58 projets ont été rendus.

1	**La Ruche**	**2**	**Eco-Design**
3	**Eveil Vert 13**	**4**	**Strates**
5	**Au cœur du quartier**	**6**	**Floaty**
7	**La Colline urbaine**	**8**	**La Ville des Personnes**
9	**Elyot**	**10**	**Babylone**

11 Air Public	12 Tree & Co
13 Pleine Terre	14 Lupin
15 Ensemble	16 Le Parc au Milieu
17 Ecollectif	18 Mexico
19 123 Soleil	20 Happy Green
21 Jardin sur cour	22 E2CO
23 Parklife	24 AR (T) AMIS = TT en 1
25 Fictions	26 Bolo-Colo
27 Les Communs Urbains	28 Bonnet Vert - Vert Bonnet
29 Yin & Young	30 Oasis I
31 Karst	32 Oasis II
33 Oasis III	34. Ecco!
35 Bandes Urbaines	36 Echo K
37 Les 3 Nids	38 5127 HD
39 46°12'7.70 »N-6°8'3.70»E	40 Little Turtle
41 Shrapnel	42 Croniques de l'oiseau à ressort
43 ART amis	44 Rue des Arts
45 JSU!	46 Lichen
47 exTAZ	48 Lypopete
49 Social Loft	50 Courtil
51 ZECO	52 Ville solaire
53 Jonction Parc	54 Monsieur Jonction Ecoquartier
55 ECOSYTEMES VERTICAUX	56 Amaryllis
57 Midgarthormr	58 ECO JONCTION

10 / CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les 58 projets et maquettes sont parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits. Lors du contrôle de conformité, il s'est avéré que les fiches d'identification des projets n°7 «La colline urbaine» et n°18 «Mexico» ont été placées avec les formulaires quantitatifs. De fait, l'anonymat n'est plus respecté.
De même, les noms des auteurs des projets n°48 «Lypotete» et n°58 «Eco Jonction» étaient visibles sur l'emballage d'expédition. De fait, l'anonymat n'est plus respecté.

11 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Le jury a siégé le 31 août, le 1er et le 2 septembre 2009. M. Luca Deon a été excusé pour raisons professionnelles. Il a été remplacé par M. Antoine Robert-Grandpierre.

Le jury a finalisé son examen des projets le 14 septembre 2009 après avoir demandé aux experts d'évaluer les projets pressentis pour le deuxième degré.
L'organisateur fait état de son contrôle de conformité. Compte tenu de son rapport sur les projets rendus, le jury décide à l'unanimité d'admettre au jugement tous les projets et maquettes parvenus dans les délais, sauf les projets n°7, n°18, n°48 et n°58 qui sont exclus du jugement (voir le point n°10).

12 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets. L'organisateur présente l'ensemble des données factuelles des projets présentés et remet au jury une fiche récapitulative par projet.

13 / PROJETS A EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Le jury constate quelques écarts mineurs sur les surfaces demandées, certains éléments du programme ou en regard de la LCI, mais considère que, dans les grandes lignes, tous les projets admis au jugement sont conformes au programme et au cahier des charges. Il décide de n'exclure aucun des projets admis au jugement de la répartition des prix.

14 / RÉSULTATS DU PREMIER DEGRÉ

14.1 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède à une approche critique de chaque projet basée sur les critères d'appréciation :

- insertion dans le site et rapport des constructions avec le contexte existant,
- qualité des espaces collectifs externes et internes au périmètre.

Le jury décide, sur la base des critères énoncés, de déterminer quels sont les projets qui ne répondent que très partiellement à l'un ou l'autre des critères de jugement. Le jury débat et délibère devant chaque projet, en relevant quels en sont les qualités et les point insuffisants.

Les projets éliminés qui ne répondent que partiellement aux critères, au nombre de 21, portent les numéros et devises suivants:

2 Eco-Design
3 Eveil Vert 13
5 Au cœur du quartier
8 La Ville des Personnes
13 Pleine Terre
14 Lupin
17 Ecollectif
19 123 Soleil
23 Parklife
24 AR (T) AMIS = TT en 1
27 Les Communs Urbains
28 Bonnet Vert - Vert Bonnet
29 Yin & Young
33 Oasis III
38 5127 HD
39 46°12'7.70 »N-6°8'3.70»E
43 ART amis
47 exTAZ
53 Jonction Parc
54 Monsieur Jonction Ecoquartier
55 ECOSYTEMES VERTICAUX

14.2 / DEUXIÈME TOUR DU JUGEMENT

L'ensemble du jury passe en revue les 33 projets restants. Chaque projet est l'objet d'une discussion approfondie prenant en compte l'ensemble des critères de jugement. Il procède au deuxième tour d'élimination des projets ne conciliant pas les exigences de base des critères suivants:

- insertion dans le site et rapport des constructions avec le contexte existant;
- qualité des espaces collectifs externes et internes au périmètre;
- qualité architecturale de la proposition;
- cohérence des solutions en rapport avec la notion d'éco-quartier.

Les projets éliminés à la majorité au deuxième tour, au nombre de 18, sont les suivants:

4 Strates
6 Floaty
10 Babylone
11 Air Public
16 Le Parc au Milieu
20 Happy Green
22 E2CO
25 Fictions
31 Karst
36 Echo K
37 Les 3 Nids
41 Shrapnel
44 Rue des Arts
45 JSU!
46 Lichen
50 Courtil
52 Ville solaire
56 Amaryllis

14.3 / EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des 15 projets pressentis a été conduite en se référant au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle s'est déroulée entre le 3 et le 9 septembre 2009, par les experts du jury, soit :

M. Jean-Louis AUBERT, Analyse technique OLO-DCTI, Etat de Genève
M. Yves BACH, ingénieur, Edms Genève
M. Remy BECK, Service cantonal de l'énergie, DSPE, Etat de Genève
M. Laurent DRÊME, directeur des travaux et planification, Fondation des parkings
Mme Sandra FOSSATI, Analyses foncières, notaire
Mme Marie FAUCONNET-FALOTTI, Opérations foncières, DCA, Ville de Genève
M. Alexandre PRINA, Direction générale de la mobilité, DIM, Etat de Genève
M. Alain MATHEZ, Office des autorisations de construire, DCTI, Etat de Genève
M. Matthieu RAEIS, ingénieur géotechnique, CSD
M. Jean-Michel RONSSE, Analyse des ratios et coûts
M. Jean-Marc SANTINES, Service de l'énergie, Ville de Genève
M. Gilles WACHSMUTH, Service d'étude de l'impact sur l'environnement, DSPE, Etat de Genève

14.4 / TROISIÈME TOUR DU JUGEMENT

Les experts commentent les 15 projets restants devant les planches.

Le jury procède au troisième tour d'élimination des projets ne conciliant pas les exigences de base des critères suivants:

- insertion dans le site et rapport des constructions avec le contexte existant;
- qualité des espaces collectifs externes et internes au périmètre;
- qualité architecturale de la proposition;
- qualité des différentes typologies d'appartement;
- qualité d'innovation de la proposition;
- cohérence des solutions en rapport avec la notion d'éco-quartier;
- économie, rationalité et faisabilité opérationnelle du projet.

Les projets éliminés à la majorité au troisième tour, au nombre de six, sont les suivants:

9 Elyot
12 Tree & Co
15 Ensemble
32 Oasis II
42 Croniques de l'oiseau à ressort
51 ZECO

14.5 / TOUR DE RATTRAPAGE

Le jury réexamine l'ensemble des projets afin de déterminer si certaines propositions doivent être réintégrées dans la sélection des projets. A l'issue du tour de rattrapage, le jury confirme la sélection effectuée.

14.6 / RÉSULTAT DU JUGEMENT DU PREMIER DEGRÉ

Le jury confirme le maintien des neuf projets suivants pour le second degré:

1 La Ruche
21 Jardin sur cour
26 Bolo-Colo
30 Oasis I
34 Ecco!
35 Bandes Urbaines
40 Little Turtle
49 Social Loft
57 Midgarthormr

15 / COMMUNICATION AUX CONCURRENTS SÉLECTIONNÉS

L'organisateur transmet le choix du jury au notaire. Afin de garantir l'anonymat des auteurs, toutes les informations transmises aux concurrents sont communiquées par le notaire (Maître Chantal Binder), conformément aux clauses relatives à la procédure.

Les concurrents retenus pour le second degré ont reçu, par l'intermédiaire du notaire, une critique générale, une critique individuelle, le règlement et programme du second degré et une maquette.

16 / RÉSULTAT DU DEUXIÈME DEGRÉ

16.1 / LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu, dans les délais indiqués par le règlement, les neuf projets retenus et leurs maquettes.

1 La Ruche
26 Bolo-Colo
34 Ecco!
40 Little Turtle
57 Midgarthormr
21 Jardin sur cour
30 Oasis I
35 Bandes Urbaines
49 Social Loft

16.2 / CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Le notaire a confirmé avoir reçu l'ensemble des attestations conformément aux clauses relatives à la procédure pour les neuf projets retenus.

Le contenu des neufs projets et leurs maquettes est conforme au programme du concours.

16.3 / EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du 4 au 8 janvier 2010, par les experts du jury, soit:

M. Jean-Louis AUBERT, Analyse technique OLO-DCTI, Etat de Genève
M. Yves BACH, ingénieur, Edms Genève
M. Remy BECK, Service cantonal de l'énergie, DSPE, Etat de Genève
M. Laurent DRÊME, directeur des travaux et planification, Fondation des parkings
Mme Sandra FOSSATI, Analyses foncières, notaire
Mme Mairie FAUCONNET-FALOTTI, Opérations foncières, DCA, Ville de Genève
M. Fabien HERITIER, Direction générale de la mobilité, Etat de Genève
M. Alain MATHEZ, Office des autorisations de construire, DCTI, Etat de Genève

M. Matthieu RAEIS, ingénieur géotechnique, CSD
M. Jean-Michel RONSSE, Analyse des ratios et coûts
M. Jean-Marc SANTINES, Service de l'énergie, Ville de Genève
M. Gilles WACHSMUTH, Service d'étude de l'impact sur l'environnement, DSPE, Etat de Genève

16.4 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Le jury a siégé au complet les jeudi 15, vendredi 16 et mardi 19 janvier 2010.
M. Luca Merlini, membre du jury a été excusé et remplacé par M. Antoine Robert-Grandpierre, suppléant.
Les neuf projets rendus et leurs maquettes ont été admis au jugement.

16.5 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS ET PREMIER TOUR DU JUGEMENT

L'ensemble du jury procède le premier jour à une analyse détaillée des neufs projets rendus en regard des critères de jugement suivants:

- insertion dans le site et rapport des constructions avec le contexte existant;
- qualité des espaces collectifs externes et internes au périmètre;
- qualité architecturale de la proposition;
- qualité des différentes typologies d'appartement;
- qualité d'innovation de la proposition;
- cohérence des solutions en rapport avec la notion d'éco-quartier;
- économie, rationalité et faisabilité opérationnelle du projet.

Le deuxième jour est consacré à l'audition des experts.

16.6 / PROJETS À EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Après la première prise de connaissance des projets et des rapports d'experts, le jury constate que tous les projets remis au second tour répondent dans les grandes lignes au programme et au cahier des charges, à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme, du cahier des charges ou des points de règlement LCI.

Considérant la complexité du programme et le caractère mineur de ces écarts, le jury décide à l'unanimité de n'exclure aucun des projets de la répartition des prix.

16.7 / 2e TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède à une critique et débat devant tous les projets et, à l'issue de ce second tour, décide d'exclure de la répartition des prix les projets suivants :

26 Bolo-Colo **34 Ecco** **57 Midgarthormr**

16.8 / DERNIER TOUR DU JUGEMENT

Le troisième jour, après avoir entendu le point de vue des maîtres d'ouvrage, la discussion du jury porte sur les six projets restants puis se concentre essentiellement sur trois projets. Les échanges sont longs, intenses et fructueux.

16.9 / TOUR DE REPÊCHAGE

Avant de décider du classement et de la répartition des prix, le jury procède à un dernier examen des projets écartés de la répartition des prix et décide, à l'unanimité de ne repêcher aucun projet.

Puis, le jury procède à des critiques approfondies des projets restants ainsi qu'au classement et à l'attribution des six prix.

16.10 / CLASSEMENT DES PROJETS

1er	**rang – 1er**	**prix**	**49 Social Loft**
2e	**rang – 2e**	**prix**	**1 La Ruche**
3e	**rang – 3e**	**prix**	**30 Oasis I**
4e	**rang – 4e**	**prix**	**21 Jardin sur cour**
5e	**rang – 5e**	**prix**	**35 Bandes Urbaines**
6e	**rang – 6e**	**prix**	**40 Little Turtle**

16.11 / ATTRIBUTION DES PRIX ET INDEMNITÉS

Le jury, en conformité avec le point 1.9 «prix, mentions et indemnités» des clauses relatives à la procédure du concours, attribue à l'unanimité le 1er prix, 1er rang et à une large majorité les prix et rangs suivants :

1er	**rang – 1er**	**prix**	**49**	**Social Loft**	**Fr. 48 000.- HT**
2e	**rang – 2e**	**prix**	**1**	**La Ruche**	**Fr. 44 000.- HT**
3e	**rang – 3e**	**prix**	**30**	**Oasis I**	**Fr. 30 000.- HT**
4e	**rang – 4e**	**prix**	**21**	**Jardin sur cour**	**Fr. 28 000.- HT**
5e	**rang – 5e**	**prix**	**35**	**Bandes Urbaines**	**Fr. 25 000.- HT**
6e	**rang – 6e**	**prix**	**40**	**Little Turtle**	**Fr. 10 000.- HT**

Les neuf projets rendus, admis au jugement du deuxième degré, reçoivent une indemnité d'un montant de Fr. 21'000. 00 HT.

17 / RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les candidats du premier et du second degré pour la qualité du travail effectué. Ils ont su relever les défis d'un cahier des charges ambitieux, dans un site complexe et chargé d'histoire. La qualité et la diversité des rendus a permis de nourrir un débat riche et fertile, de construire et de faire évoluer la réflexion sur ce qu'est un éco-quartier. Parmi les multiples aspects qu'aborde la démarche éco-quartier, il est apparu au jury que, dans ce lieu et avec ce programme particulier, la dimension urbanistique et l'espace public constituaient des éléments déterminants du projet et pouvaient véritablement faire l'objet de réponses novatrices déjà à ce stade de l'étude. Il a également pu vérifier que, du point de vue environnemental, les solutions les plus simples étaient plus intéressantes et plus durables que celles faisant appel à des technologies sophistiquées.
A l'issue de ce débat, le jury est convaincu que le projet no 49, Social Loft, lauréat du concours, proposé à l'unanimité, premier rang, premier prix, a tous les atouts pour se développer et permettre la réalisation d'un véritable éco-quartier.
Il recommande aux différents maîtres d'ouvrage d'attribuer les mandats d'étude et de réalisation des projets au groupement lauréat.
La grande force de ce projet réside dans l'accent porté à la dimension sociale du quartier, à la qualité de vie et aux relations entre les habitants. A cet égard, les réponses apportées par le projet lauréat, articulant de manière particulièrement habile les notions d'unité et de diversité, s'inscrivent parfaitement dans la dynamique développée à l'occasion de ce concours, qui associe trois maîtres d'ouvrage dans une démarche commune. Le traitement des espaces au rez-de-chaussée, notamment, propose des modes d'appropriation différenciés susceptibles de générer des rapports sociaux riches.
Dans le cadre du développement du projet, il s'agira de pousser les autres dimensions du développement durable au même niveau de qualité. Les solutions avancées sur le plan environnemental ne sont en effet pas entièrement convaincantes et doivent faire l'objet d'une réflexion plus approfondie.

Pour ce qui concerne le développement du projet lauréat, Social Loft, le jury recommande de poursuivre les études en prenant en compte la critique générale du projet, notamment :

- veiller à préserver la qualité de vie publique et sociale engendrée par la mixité des programmes, l'organisation des rez-de-chaussée et la morphologie des bâtiments qui renvoient à la mémoire du lieu et à ses activités ;

- conserver la qualité typologique des logements, qui reflète bien la pluralité des modes de vie exprimés par les différents maîtres d'ouvrage, tout en retravaillant certaines typologies, notamment pour les logements de la FVGLS ;

- remanier les sous-sols afin de mieux les intégrer dans l'enceinte des fouilles et de respecter les contraintes foncières ;

- revoir l'organisation générale de l'école.

Le jury encourage également les maîtres d'ouvrage à poursuivre leur collaboration étroite, notamment en ce qui concerne la définition des activités en lien avec le public et leur exploitation future (gestion du quartier). En effet, il a apprécié la démarche commune initiée par les maîtres d'ouvrage et constate qu'elle permet véritablement une dynamique positive très favorable à la réalisation d'un écoquartier.

Les membres du jury se tiennent à disposition des maîtres d'ouvrage pour les accompagner dans le processus de mise en route du projet.

18 / APPROBATION DU JURY

Président
M. Laurent GENINASCA

Vice-présidente
Mme Anita FREI

Membres
M. Silvio ALBINO
Mme Dominique BAKIS-METOUDI
Mme Geneviève BONNARD
M. José BORELLA
M. Daniel CHAMBAZ
Mme Isabelle CHAROLLAIS
M. Luca DEON
M. Jean- Claude FRUND
M. Olivier LASSERRE
M. Alain LOUIS
M. Luca MERLINI
Mme Patricia MASTROIANNI
M. Eric ROSSIAUD
M. Miltos THOMAIDES
M. Renato SALVI
Mme Bojana VASILJEVIC MENOUD

Suppléants
M. Alain CHARLET
M. Laurent GUIDETTI
M. Antoine ROBERT-GRANDPIERRE
M. Guy SAVARY
M. Dario TASCHETTA

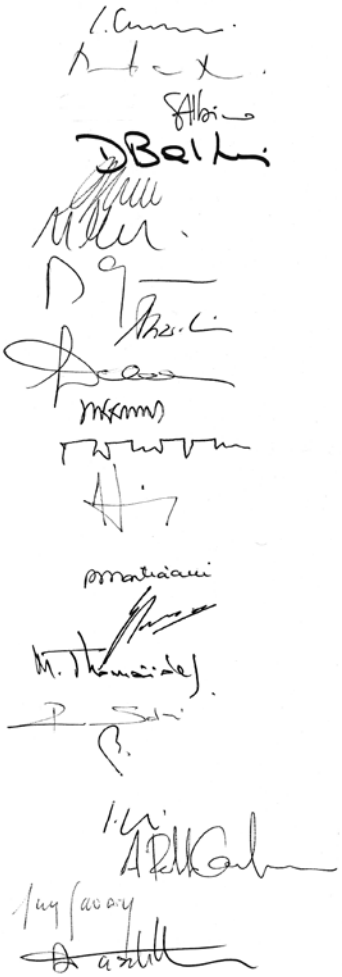

19 / LEVEE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement.

Les auteurs des projets primés sont :

1er rang | 1er prix

Projet n° 49

Social Loft

Bureau d'architectes

Dreier Frenzel Architecture & Communication

Avenue Louis-Ruchonnet 3 | 1003 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Alexandre Aviolat | Steven Beuc | Christoph Holz | Cédric Liardet | Mareike Seyfang | Rémy Wild

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils

Perreten & Milleret SA | Serge dal Busco

Bureau d'ingénieurs CVS

Energestion SA | Martial Götz

Bureau d'ingénieurs électricité

Zanetti ingénieurs conseils | Ermano Zanetti

Bureau technique

Alain Dreier Bureau technique du bâtiment SA | Alain Dreier

Consultants

Susanne Muller, artiste | Marie-Paule Thomas, sociologue | Alexander Kochan, architecte-paysagiste | Laurent Vorlet, DENA Energie, physique du bâtiment Damien Dreier, ingénieur civil

2e rang | 2e prix

Projet n° 1

La Ruche

Bureau d'architectes

BUNQ architectes Sàrl

Grand-Rue 74 | 1180 Rolle | Suisse

Collaborateurs

C. Lecoultre | L. Gaille | Ph. Gloor | J. Grisel | R. Kilchhew

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils

Kälin et Cuérel SA | T. Cuérel

Bureau d'ingénieurs CVSE

Weinmann – Energies SA | Enrique Zurita

Projet n° 30

Oasis I

3e rang | 3e prix

Bureau d'architectes

Pierre-Alain Dupraz architecte

Avenue de Rosemont 6 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Julian Behrens | Nicolas Chong | Gaëtan Girard | Kira Graf | Pierre Mencacci | Dorothée Muller

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils

Guscetti & Tournier SA | Gabrielle Guscetti

Bureau d'ingénieurs CV

Mike Humbert Sàrl | Mike Imbert

Bureau d'ingénieurs Sanitaire

Technosan SA | Marc Pistien

Bureau d'ingénieurs électricité

Salzmann ingenieurunternehmung AG | Werner Ulrich

Projet n° 21

Jardin sur cour

4e rang | 4e prix

Bureau d'architectes

CLR –Chevalley Longchamp Russbach

Rue des Vieux-Grenadiers 8 | 1205 Genève | Suisse

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils

Amsler Bombeli et associés SA | David Amsler

Bureau d'ingénieurs CVSE

Riedweg & Gendre SA | C. Spaeth

Schumacher Ingénierie SA | Raphaël Rumo

Perrin Sparth & associés | Gérald Gendre

5e rang | 5e prix

Projet n° 35

Bandes Urbaines

Bureau d'architectes

ARGE Blue Architects & Ruprecht Architekten Gmbh
Wasserwerkstrasse 129 | 8037 Zürich | Suisse

Collaborateurs
Nathanaël Chollet | Thomas Hildebrand | Rafael Ruprecht | Samuel Seiler
Marcel Buner

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils
INGPHI SA | Philippe Menétrex

Bureau d'ingénieurs CVSE
Rigot + Rieben Engineering SA | Jean-Michel Hostetter

Planification des coûts
Institut pour l'Economie de la Construction – IEC SA
Michel Coubès

Architectes – paysagiste
Hüsler et associés Sàrl | Christophe Hüsler

Spécialiste de la circulation
Transitec Ingénieurs Conseil SA

6e rang | 6e prix

Projet n° 40

Little Turtle

Bureau d'architectes

Burckhardt+Partner SA
Avenue Industrielle 14 | 1227 Carouge Genève | Suisse

Collaborateurs
Nicolas Vaucher | Céline Kobel | Helio Pareira | Céline Zbinden
Konstantinos Dell'Olivio

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils

Thomas Jundt Ingénieurs Civils SA | Thomas Jundt

Bureau d'ingénieurs environnement / CVSE
Planair SA | Fabrice Rognon

Bureau paysagiste
Cécile Presset

Les auteurs des projets retenus au 2e degré, non primés sont:

Projet n° 26
Bolo-Colo

Bureau d'architectes
Xy-ar.ch - Fumeaux & Pontecy architectes
Rue de la Tour 35 | 1004 Lausanne | Suisse

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils
BG Ingénieurs SA | Ricardo Munoz

Bureau d'ingénieurs CVSE
BG Ingénieurs SA | Gilles Pirat | Delphine Chan

Projet n° 34
ECCO

Bureau d'architectes
IttenBrechbühl SA
Avenue d'Ouchy 4 | 1001 Lausanne | Suisse

Collaborateurs
Jean Camuzet | Ivan Giaccari | Annina Inaebnit | Anne Claude | Stefan Hare | Robin Kirschke

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils
T ingénierie SA | Vincent Bujard

Ingénieurs CVSE
Tecnoservice Engineering SA | Patrice Anstett

Projet n° 57
Midgarthormr

Bureau d'architectes
POCAPOC - SELARL d'architecture | Aurélie Coureau | Jean-Louis Dumoulein
Rue Elysée Coustère 43 | 64270 Salies de Béarn | France

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils
B. Ott et C. Uldry

Bureau d'ingénieurs CV
Marc Démolière SA

Bureau d'ingénieurs sanitaire
Ryser Eco Sàrl

Bureau d'ingénieurs électricité
Rhône – Electra Engineering SA

Paysagiste
HL Landschaftt architekter | Nil Lachkareff

Consultants
Taï Schowaker, architecte | Florian Delon, paysagiste

Les auteurs des projets rendus au 1er degré, non retenus pour le 2e degré sont:

Projet n° 02
Eco-Design

Bureau d'architectes
LOCO dessin SA – A. Cottin
Avenue Cardinal-Mermillod 36 | 1227 Carouge Genève | Suisse

Collaborateurs
André Cottin | Fabrice Comelli | Laurent Pallares | Sandrine Court | Guillaume Cottin

Projet n° 03
Eveil Vert 13

Bureau d'architectes
Sastec Progetti srl
Via N. Oxilia 5 | 20127 Milano | Italie

Collaborateurs
Emilia Costa | Elisabetta Pisati | Giuditta De Vecchi | Federico Billo | Fernanda Botter
Davide Galleani | Claudia Iannantuoni | Mattia Villa | Federico Spiga
Mauro Pirovano | Giancarlo Chiesa | Giovanni Zammori | Elvira Pensa

Projet n° 04
Strates

Bureau d'architectes
ACAU, atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme
Chemin des Verjus 32 | 1212 Grand-Lancy | Suisse

Jean-Pierre Dellenbach | Antoine Dellenbach | Denis Dubois-Ferrière

Collaborateurs
Roger Gaulis | Nadine Iten | Anny Perrin | Michel Rey | Christine Bailat
Ellen Michel

Projet n° 05
Au cœur du quartier

Bureau d'architectes
Bureau Mégevand architectes SA
Rue L.- de Montfalcon 2 ter | 1227 Carouge Genève | Suisse

Projet n° 06
Floaty

Bureau d'architectes
Darius Golchan, atelier d'architecture et d'urbanisme
Case postale 310 | 1211 Genève 13 | Suisse

Collaborateurs
Sara Formery | Sibylle Kössler | Frederic Pittala

Projet n° 08
La Ville des Personnes

Bureau d'architectes
Mariñas Arquitectos Asociados S.L.
C/ Imagen n°10, 4° D | 41003 Sevilla | Espagne

Collaborateurs
Samuele Evolvi | Jordi Bolaños Oncino

Projet n° 09
Elyot

Bureau d'architectes
Steeve Ray & Associés – Oz Architectures, Andrés Ojeda architecte
Route des Acacias 43 | 1227 Les Acacias Genève | Suisse

Collaborateurs
Edith Esmoris | David Schwab

Projet n° 10
Babylone

Bureau d'architectes
Groupement d'architectes
Place d'Armes 2 | 1227 Carouge Genève | Suisse

Collaborateurs
Julien Barro | Irma Cilacian Gandolfi | Matteo Gandolfi | Marion Guinand
Agnès Perreten | Barbara Tirone

Projet n° 11
Air Public

Bureau d'architectes
Philippe Rahm architectes
Rue Chabanais 12 | 75002 Paris | France

Collaborateurs
Andrej Bernik | Renaud Pinet | Maxime Leclert | Alessia Zambon | Irene D'Agostino
Thimothée Boitouzet

Projet n° 12
Tree & Co

Bureau d'architectes
ASS architectes associés
Avenue du Lignon 40 | 1219 Lignon - Genève | Suisse

Félix Stämpfli | Carlo Zumbino | Donato Pinto | Christine Delarue

Collaborateurs
Alina Domocos | Nadia Blumer | Sabrina Mautone | Dimitri Beghin | Mathieu Bossy
Delphine Négrier | Hélène Frisch | Alexandre Monteiro

Projet n° 13
Pleine Terre

Bureau d'architectes
Association temporaire d'architectes

Laurence Carminati Rue Scheffer 36 | 75116 Paris | France
Yann Keromnes Avenue Jean-Jaurès 118/130 | 75019 Paris | France

Projet n° 14
Lupin

Bureau d'architectes
Amos & Suchet Architectes
Avenue de la Jonction 19 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs
Lionel Roullet

Projet n° 15
Ensemble

Bureau d'architectes
Bassi Carella architectes
Avenue Rosemont 6 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs
Sylvère Menningen | Bruno Henriques | Mélanie Passemar | Tiphaine Roguet
Cédric Ilegems

Projet n° 16
Le Parc au Milieu

Bureau d'architectes
Favre & Guth architectes ingénieurs et associés et Oikos Progetti
Route des Acacias 25 | CP 1269 - 1221 Genève 6 | Suisse

Patrice Bezos | Fabio Ricchetti

Collaborateurs
Ettore De Lellis | Pietro Coccia | Andrea Corindia

Projet n° 17
Ecollectif

Bureau d'architectes
ADAS, atelier de dessin et d'architecture
Chemin des Verjus 32 | 1212 Grand-Lancy | Suisse

Collaborateurs
Damien Duparc | Karim Sbaï | Boris Vaucher | Marylou Erne | Guodong Wang

Projet n° 19
123 Soleil

Bureau d'architectes
Strata architecture
Route des Jeunes 5 | 1227 Acacias Genève | Suisse

Diana Stiles | Pierre-André Bonnet

Collaborateurs
Juan Pedro Pfister | Francesca Onorati | Edith Commandeur
Philippe Clochard | Benoit Dubesset

Projet n° 20
Happy Green

Bureau d'architectes
Frei & Stefani, architecture et développement
Chemin du Curé Desclouds 1A | 1226 Thônex | Suisse

Jean-Pierre Stefani

Collaborateurs
Guillaume Aymon | Daniel Forestier

Projet n° 22
E2CO

Bureau d'architectes
CLM architectes – A. Carlier, S. Lezzi, J. Montessuit
Avenue Vibert 26-28 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs
Ayhan Karayigit | Alejandra Chequin | Carolina Rodrigues | Maddy Loubier

Projet n° 23
Parklife

Bureau d'architectes
LJL Architectes
Avenue Ernest Hentsch 12 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs
Jiri Jebavy | Lauren Baddeley

Projet n° 24
AR (T) AMIS = TT en 1

Bureau d'architectes
Rolinet & Associés
Rue du Roveray 13 | 1207 Genève | Suisse

Bruno Vayssière | Pellegrini et Associés SA | Officina del Paesaggio
Agence Marc Rolinet - Paris

Projet n° 25
Fictions

Bureau d'architectes
Lp2 Prati, Prahin & Lopez architectes associés
Rue du Môle 38 bis | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs
Jacques Pena

Projet n° 27
Les Communs Urbains

Bureau d'architectes
Jean-Paul Jaccaud Architectes
Rue Gourgas 25 | 1206 Genève | Suisse

Collaborateurs
Lionel Spicher | Silvia Palhão | Stephan Gratzer
Maxime Duvoisin | Gordon Selbach | Vitor Pessoa | L. Pattaroni | M. Goetz

Projet n° 28
Bonnet Vert - Vert Bonnet

Bureau d'architectes
Bureau d'architectes TJCA
Rue François Perreard 18 | 1225 Chêne-Bourg | Suisse

Collaborateurs
Jean-Michel Gillet | Nadine Ker | Deborah Soussi | Chris Miller | Lise Compain
Vanessa Mori | Christian Celani | Marine de Molliens | Laurent Willimann
Johan Kiener | Manuela Corti | Olivier Gallay | Paola Pozzorini | Raphael Cuenin
Richard Harri | Pascal Vauclair | Benedict Estier | Aurélien Ziörjen

Projet n° 29
Yin & Young

Bureau d'architectes
De Giovannini SA, atelier d'architecture
Rue de Malatrex 38 | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs
Caroline Morel | Karolina Koziol | Cédric Albert

Projet n° 31
Karst

Bureau d'architectes
Group8 architectes associés
Rue Boissonnas 20 | 1227 Acacias - Genève | Suisse

Collaborateurs
Tarramo Broennimann | François de Marignac | Manuel der Hagopian
Laurent Ammeter | Adrien Besson | Grégoire Du Pasquier | Oscar Frisk
Christophe Pidoux | Daniel Zamarbide

Projet n° 32
Oasis II

Bureau d'architectes
Jomini & Zimmermann Architectes
Wasserwerkstrasse 129 | 8037 Zürich | Suisse

Stanislas Zimmermann

Collaborateurs
Flavia Ferrari | Florian Prinz | Reto Gerber

Projet n° 33
Oasis III

Bureau d'architectes
Lands architetture
Piazza Besso 5 | 6900 Lugano | Suisse

Collaborateurs
Emanuele Saurwein | Andrea Silvagni | Filipa Carvalho

Projet n° 36
Echo K

Bureau d'architectes
Atelier Cube SA – G. & M. Collomb, P. Vogel
Petit-Chêne 19bis | 1001 Lausanne | Suisse

Collaborateurs
Pierre Jomini | Christophe Baddour | Céline Baudat | Isabelle Bonis
Thanh-Nhien Nguyen-Le | Alessandro Mecatti | Maxime Raymond
Sabine Westenburger

Projet n° 37
Les 3 Nids

Bureau d'architectes
Richard Scoffier architecte
Boulevard de la Charonne 58 | 75020 Paris | France

Collaborateurs
Alexis Jouvin

Projet n° 38
5127 HD

Bureau d'architectes
Abinal & Ropars architectes
Rue d'Aboukir 103 | 75002 Paris | France

Collaborateurs
Charlotte Brussieux | Adrien Filleau

Projet n° 39
46°12'7.70 »N-6°8'3.70»E

Bureau d'architectes
MEYERARCHITECTE/ P. Meyer & AETC/ C. Scheidegger, A. Schaer
Rue de Veyrier 19 | 1227 Carouge Genève | Suisse

Collaborateurs
Liliane Rössler | Frank Krischan

Projet n° 41
Shrapnel

Bureau d'architectes
Empeyta & Alberi architectes
Chemin Frank-Thomas 26 ter | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs
Marta Paternain | Samantha Oswald

Projet n° 42
Croniques de l'oiseau à ressort

Bureau d'architectes
Kfp architekten ag
Vorhaldenstrasse 10 | 8049 Zürich | Suisse

Collaborateurs
Xavier Temme | Corinne Bader | Stefanie Bertschi | Tao Wang

Projet n° 43
ART amis

Bureau d'architectes
Rastarchitekten
Beatusstrasse 19 | 3006 Berne | Suisse

Collaborateurs
Rudolf Rast | Enrico Slongo | Alexis Jörg

Projet n° 44
Rue des Arts

Bureau d'architectes
Daniela Liengme architectes
Rue de la Coulouvrenière 8 | 1204 Genève | Suisse

Collaborateurs
Irene Priano | Joan Cabot | Mirko Weber

Projet n° 45
JSU!

Bureau d'architectes
NAU GmbH & Drexler Guinand Jauslin AG
Zweierstrasse 124 | 8003 Zürich | Suisse

Collaborateurs
Michael Brown | Jean-Lucien Gay | Marc Guinand | Premyslaw Szoltysek

Projet n° 46
Lichen

Bureau d'architectes
J. Gebert Architekten
Quai du Bas 31a | 2501 Biel-Bienne | Suisse

Collaborateurs
Ibrahim Aydogmus | Quentin Blanchard | Corinne Zoller | Philippe Reist | Jan Gebert

Projet n° 47
exTAZ

Bureau d'architectes
M. Gisselbaek – P. Haefeli – A. Vaucher
Rue des Gares 15 | 1201 Genève | Suisse

Projet n° 50
Courtil

Bureau d'architectes
Farra & Fazan architectes
Avenue du Rond-Point 18 | 1006 Lausanne | Suisse

Collaborateurs
Elsa Cornu | Baris Kansu | F. Neau | C. Junker | M. De Francesco

Projet n° 51
ZECO

Bureau d'architectes
MPH architectes – Monnerat, Petitpierre, Hunger
Pré-du-Marché 44 | 1004 Lausanne | Suisse

Collaborateurs
Alexandre Wagnières | Céline Gantner | Barbara Vialette | Gustaf Fellenius
Dubraska Diaz | Mehdi Rouissi | Dane Tritz

Projet n° 52
Ville solaire

Bureau d'architectes
Emilger Tschuppert Architekten
Pfingstweidstrasse 31b | 8005 Zürich | Suisse

Paysagiste
Lorenz Eugster

Projet n° 53
Jonction Parc

Bureau d'architectes
ARGE act architecture & gg studio – A. Gartmann, S. Gutarra, D. Zumstein
Holstrasse 8 | 8004 Zürich | Suisse

Projet n° 54
Monsieur Jonction Ecoquartier

Bureau d'architectes
Nowa Srl – N. Marco, Giacoma Marino, I. Salvatore
Via Dedalo 15 | 95041 Caltagirone | Italie

Collaborateurs
Fortunato Dario Pappalardo | Antonio Favitta

Projet n° 55
ECOSYTEMES VERTICAUX

Bureau d'architectes
Mauro Rusci architecte
Via dei Barberi 108 | 58100 Grosseto | Italie

Collaborateurs
Giosuè Ariganello | Marta Olivo | Simone Rusci

Projet n° 56
Amaryllis

Bureau d'architectes
AUS architecture & urban Systems Sagl
Via Motta 2 | 6850 Mendrisio | Suisse

Josep Acebillo | Stanislava Boskovic Sigon | Lidor Gilad

PROJETS 2e DEGRÉ

1er RANG | 1er PRIX

Projet n° 49

Social Loft

Bureau d'architectes

Dreier Frenzel Architecture & Communication

Avenue Louis-Ruchonnet 3 | 1003 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Alexandre Aviolat | Steven Beuc | Christoph Holz | Cédric Liardet | Mareike Seyfang | Rémy Wild

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils

Perreten & Milleret SA | Serge dal Busco

Bureau d'ingénieurs CVS

Energestion SA | Martial Götz

Bureau d'ingénieurs électricité

Zanetti ingénieurs conseils | Ermano Zanetti

Bureau technique

Alain Dreier Bureau technique du bâtiment SA | Alain Dreier

Consultants

Susanne Muller, artiste | Marie-Paule Thomas, sociologue | Alexander Kochan, architecte-paysagiste | Laurent Vorlet, DENA Energie, physique du bâtiment
Damien Dreier, ingénieur civil

Commentaire du jury

Le projet propose la mise en place de trois bâtiments distincts et différenciés selon les « modes de vie résidentiels » spécifiques à chacun des maîtres d'ouvrage. Leurs positionnements génèrent des espaces extérieurs de référence, en continuité de l'espace public du quartier. L'ensemble est complété par le volume de l'école qui referme l'îlot sur le boulevard St-Georges.

Le bâtiment de la CODHA se situe sur la rue du Stand. Des commerces de proximité occupent le rez-de-chaussée sur la rue tandis que les logements sont situés au dessus, et en retrait de la rue.

Le bâtiment de la Coopérative de la rue des Rois se place à l'intérieur de l'îlot et est organisé autour de trois cours végétalisées.

Le bâtiment de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social se tient sur le boulevard St-Georges et ses logements sont disposés autour d'une grande cour bordée de coursives.

La qualité urbanistique des espaces publics générés est convaincante. L'échelle des bâtiments proposés, leurs volumétries découpées, ainsi que leurs positionnements précis créent un ensemble qui s'intègre aisément dans le tissu urbain, tout en rappelant le passé industriel du site.

Les trois espaces extérieurs de référence proposés - forum multifonctionnel, préau de l'école, biotope - sont des interfaces conviviales qui favorisent les échanges et les rencontres. Les rez-de-chaussée des immeubles sont traités comme de larges espaces de rencontre qui prolongent l'espace public. Ils sont occupés par des locaux de services, des emplacements pour vélos, des espaces communs, ainsi que par de grandes surfaces dédiées aux activités culturelles, artisanales ou commerciales.

Le jury a particulièrement apprécié l'attention portée à la mixité des activités et la grande fluidité entre les espaces intérieurs et extérieurs. La présence des places de stationnement pour les vélos dans les espaces de rencontre participe à afficher le caractère spécifique du quartier et à intégrer la mobilité douce dans les modes de vie de chaque habitant ou utilisateur du lieu.

Le jury s'interroge toutefois sur le traitement de ces espaces : il est regrettable que les cours intérieures ne contribuent pas à l'éclairage naturel des niveaux de sol. Il s'agira aussi de préciser la nature des seuils de privacité entre les espaces publics et semi-publics.

Les logements sont distribués depuis le niveau supérieur, qui accueille des cours végétalisées, à l'usage des habitants de chaque immeuble.

Le jury apprécie le travail de coupe du projet qui offre une perception paysagère « par strates » des différents niveaux de référence.

Si la plasticité des bâtiments est manifeste, le jury considère que le caractère des façades doit être revu dans le sens d'une composition plus satisfaisante sur le plan énergétique et d'une expression reflétant la diversité des maîtres d'ouvrage.

Le traitement de la lumière des surfaces au rez-de-chaussée devra être précisément contrôlé afin que les espaces communs, artisanaux ou commerciaux participent à animer l'activité des halls et des accès aux appartements.

Le projet revendique une forme d'habitat entre le loft aux spatialités généreuses et le logement social aux espaces plus cloisonnés. Le système structurel, issu d'une volonté de rappeler l'esthétique industrielle, est constitué de dalles et de poteaux et cherche à offrir une grande liberté dans le dessin des typologies. Les murs de séparation entre les unités sont détachés de la structure et permettent ainsi une grande variabilité de type de logements.

Les typologies sont générées par une subtile disposition des noyaux sanitaires et des armoires de rangement, qui permet la définition des pièces d'habitation et d'un espace fluide qui les relie. Si ce système est judicieux, on peut s'interroger sur les difficultés ponctuelles d'aménagement liées aux poteaux. Le principe s'adapte aux trois différentes morphologies de bâtiments et les appartements sont pour la plupart traversants, entre la façade et la cour ou la coursive. Chaque appartement jouit d'une loggia ouverte sur le quartier.

Certains appartements ont les chambres sur les coursives, une disposition qui devra être revue.

Le jury apprécie la grande qualité spatiale des typologies ainsi que la variabilité de la proposition, adaptable selon les besoins et les directives de chaque maître d'ouvrage.

D'une manière générale, le jury relève l'ambition du projet, celle de développer un type d'habitat urbain qui s'appuie sur une pluralité des modes de vie. La spatialité généreuse développée, la qualité des espaces de vie en relation avec les cours intérieures et le quartier, le traitement des espaces communs de distribution et leur relation directe avec le réseau de mobilité, trouvent une adéquation avec le caractère que l'on peut attendre d'un éco-quartier.

Cette position engagée ainsi que les qualités innovantes de la proposition sont saluées.

La gestion des eaux de surfaces est intéressante et permet de mettre en valeur des espaces collectifs extérieurs. Les connexions biologiques au niveau du sol sont à développer. La proposition d'un biotope en pleine terre ainsi que la végétalisation des toitures offrent une continuité biologique entre le Cimetière de la rue des Rois et le Rhône. Les plantations en pleine terre sont insuffisantes.

La disposition des immeubles limite la pénétration des nuisances sonores à l'intérieur du quartier.

Si les propositions énergétiques tentent d'utiliser le potentiel de la morphologie sur cour, elles sont, en l'état, insuffisantes et demandent à être développées.

Au niveau de l'analyse des coûts, le projet se situe dans la moyenne des projets.

SOCIAL LOFT

SOCIAL LOFT

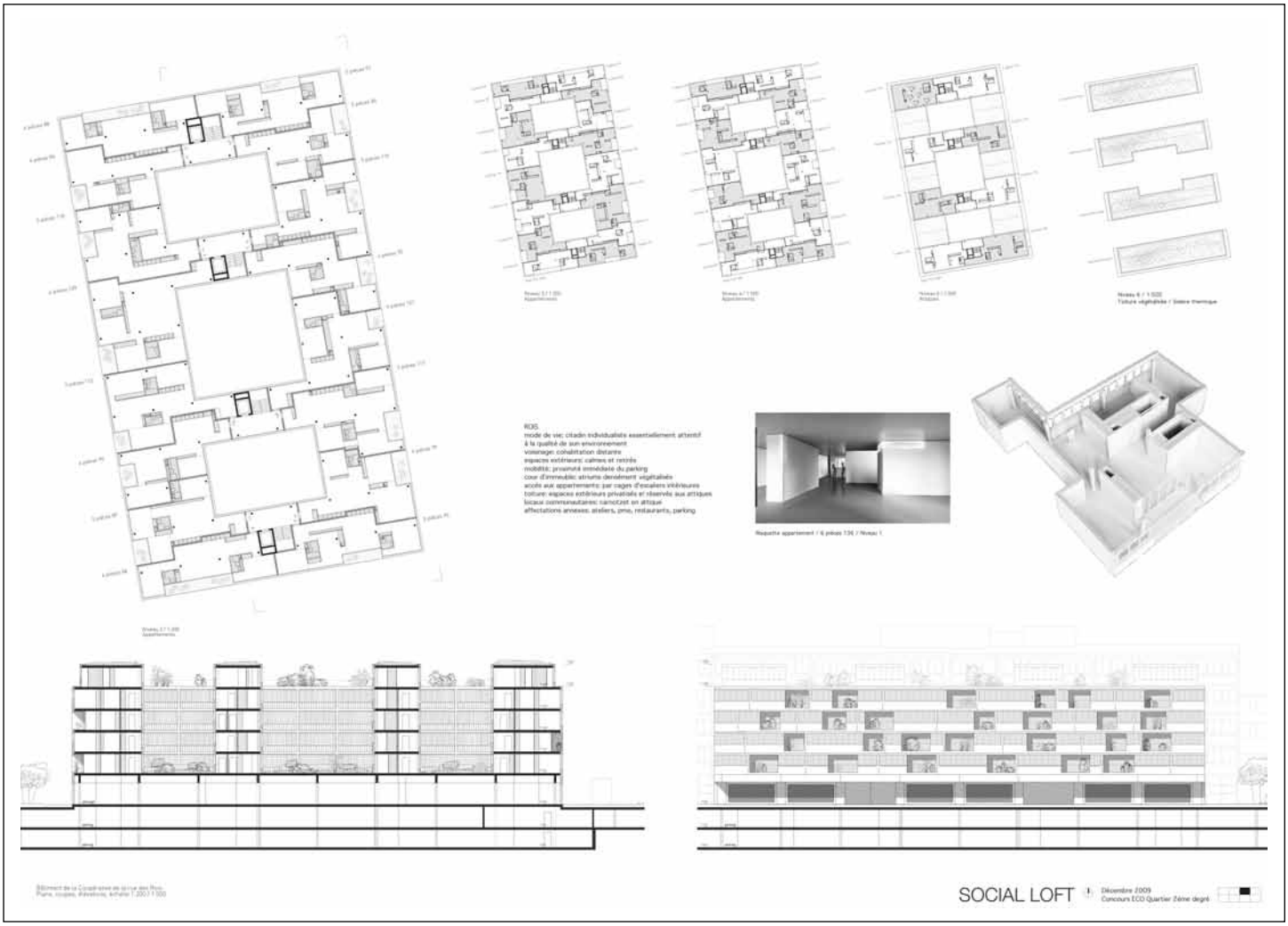
SOCIAL LOFT
Décembre 2009
Concours ECO Quartier 2ème degré

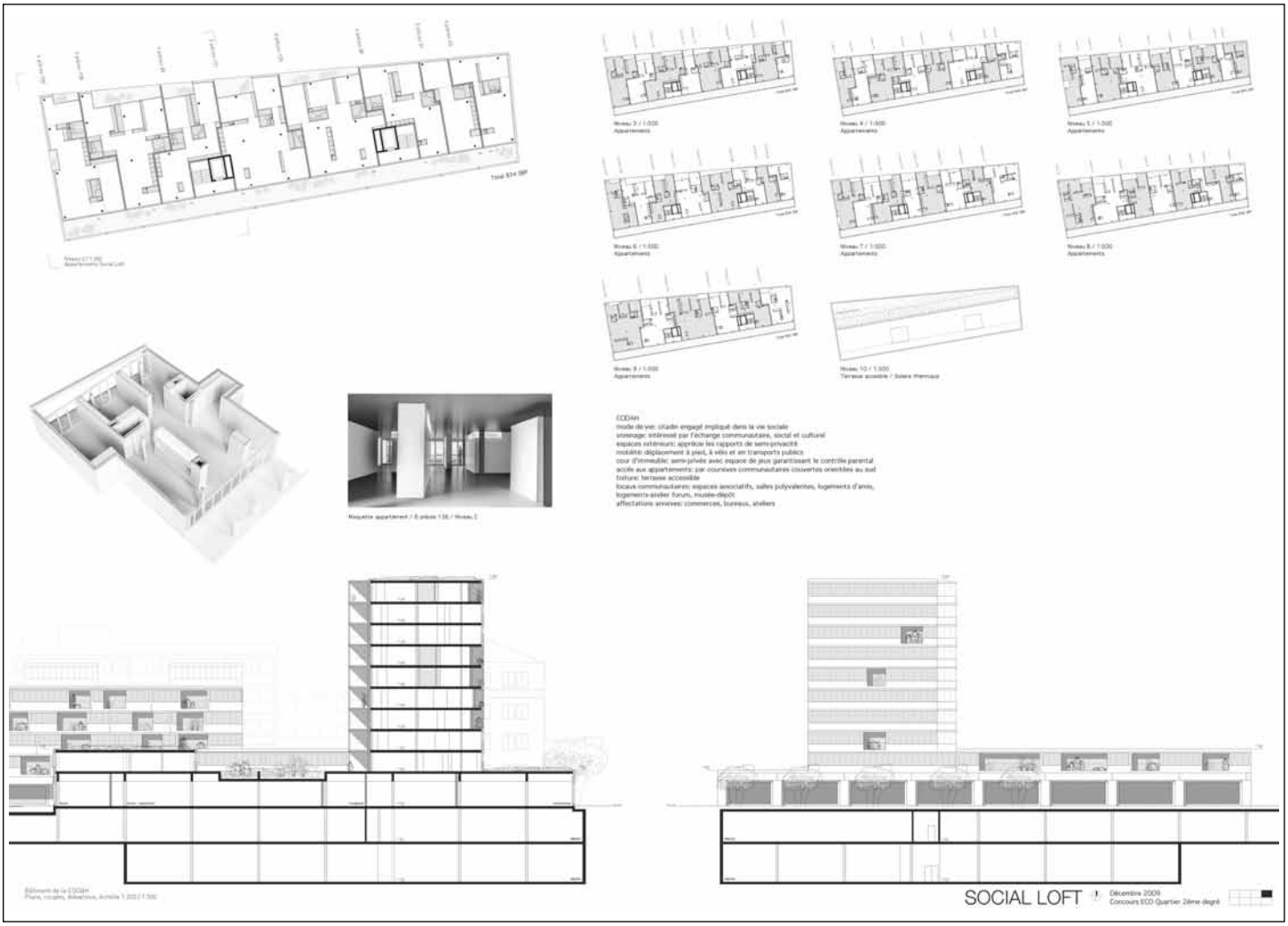
SOCIAL LOFT
Décembre 2009
Concours ECO Quartier 2ème degré

SOCIAL LOFT

«Social loft» est tout du rapprochement entre deux formes d'habitat antagonistes. La rencontre entre l'habitat loft aux spatialités généreuses et le logement social aux caractéristiques fonctionnelles et humaines, crée un hybride permettant le déploiement d'une liberté participative.

L'ECOQUARTIER, UN MANIFESTE DU « VIVRE ENSEMBLE »

Le projet s'adapte à l'évolution des pensées urbaines et sociétales et s'appuie sur une pluralité des modes de vie et d'habiter. La notion d'écoquartier émane des visions de la ville dense et durable aux principes sociaux, environnementaux, culturels et économiques ont aujourd'hui valeur de manifeste du «vivre ensemble».

METHODOLOGIE : DE L'ANALYSE SOCIOLOGIQUE AU PROJET D'ARCHITECTURE

Le projet s'appuie sur une analyse tripartite : écologique, sociologique et économique. L'architecture devient le révélateur des réflexions menées et le reflet d'une façon de vivre responsable.

L'ARCHITECTURE POUR MEMOIRE IDENTITAIRE

Par leur échelle, les volumes projetés rappellent la mémoire industrielle du quartier et la phase d'occupation artistique du site d'Artamis, caractérisée par les phénomènes d'appropriation, de processus, d'éphémérité et de spontanéité.

APPROCHE URBANISTIQUE : DES INTERFACES CONVIVIALES

A l'image des valeurs constitutives de l'écoquartier, la convivialité, l'échange et la rencontre sont au cœur des réflexions du projet. Conçue autour du thème de l'espace public, la parcelle est pensée de manière évolutive et appropriable et s'articule autour de trois interfaces aux caractéristiques différentes : le FORUM MULTIFONCTIONNEL offre une place ouverte et appropriable par chaque utilisateur, le PREAU PROTEGE propose une surface de jeux polyvalente et ombragée, le BIOTOPE crée une relation avec la faune et la flore des rives du Rhône.
Par la proximité du Cimetière des Rois et de la promenade des berges du Rhône, les espaces de détente se rattachent à la maille de verdure de la ville.

MOBILITE : UN QUARTIER PIETONNIER

Les pôles d'activité de l'écoquartier sont mis en réseau par de nombreux cheminements favorisant la mobilité douce, les rencontres informelles, les liens forts avec le quartier environnant et la création de synergies de proximité.
Le transit motorisé est banni du site (hormis pour l'accès aux véhicules de secours) et la Rue des Gazomètres est réaménagée en interface de quartier avec un accès à la rampe du parking souterrain.

UNE PLURALITE DE MODES DE VIE

Le projet propose un «urbanisme des modes de vie» il se veut intégrateur et capable d'accueillir chaque ménage (jeunes couples, familles avec enfants, étudiants, personnes âgées) il se fonde sur leurs usages quotidiens pour leur offrir un environnement construit aux qualités sensibles, sociales et fonctionnelles variables.

TROIS MANIERES D'HABITER : DE L'HABITAT INDIVIDUALISTE A L'HABITAT COMMUNAUTAIRE

La présence de trois coopératives-maîtres d'ouvrage (la CODHA, la Coopérative de la rue des Rois, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social) aboutit à la création de trois bâtiments distincts. Cette répartition permet de répondre de manière individuelle aux attentes de chaque investisseur et aux besoins de population aux vocations de vie résidentielle différents.

TROIS COOPERATIVES = TROIS IDENTITES EXPRESSIVES

Au sein du nouveau bâtiment, chaque bâtiment affirme sa singularité par le découpe de son volume et la hauteur de ses rez-de-chaussée. La complémentarité et l'identité architecturale de chaque volume se révèle par une matérialisation uniforme des façades (bois minéralité) et une différenciation dans les espaces sur cour (bardage en bois).

LE SOUS-SOL : UNE INFRASTRUCTURE FONCTIONNELLE

Les sous-sols sont dévolus à des espaces programmatiques et infrastructurels (parages, locaux techniques, dépôts et caves) dont l'emprise peut s'adapter aux différents gabarits de terrassement liés à la décontamination du site.

LE REZ-DE-CHAUSSEE : UN ESPACE DE RENCONTRE

Outre les locaux de services de chaque immeuble (coeurs d'accès et de rencontres, conciergerie, buanderies, garages à vélos fermés), les rez-de-chaussée accueillent des espaces d'utilité publique (crèches, bureaux, commerces, galeries, cafés, restaurants, bars, espaces associatifs, jardins, bibliothèque). Des espaces majeurs (forum multifonctionnel, salle de spectacles, musée-dépôt, école) viennent enrichir l'offre socio-culturelle de l'écoquartier.

LE PREMIER ETAGE : UN LIEU DE TRANSITION

Le premier étage est conçu comme une zone de transition où les espaces intérieurs (locaux communautaires, bureaux, logements d'ante, logements-ateliers, colocations et appartements) se mélangent aux espaces extérieurs (jardins partagés et espaces verts en toiture).

LES ETAGES : L'ESPACE RESIDENTIEL PRIVE

Les étages supérieurs gagnent en privacité et hébergent les logements et les zones de circulation communautaires (palier d'étage, coursives) en relation avec les cages d'escaliers. Le rapport à la nature change selon les étages et les affectations.

UNE ARCHITECTURE FLEXIBLE ET APPROPRIABLE : VERS UNE LIBERTE PARTICIPATIVE

La neutralité de la structure de base de chaque étage (poteaux, dalles, cages d'escalier, gaines techniques) offre un large potentiel d'adaptabilité, une liberté d'appropriation et d'identification. Les espaces de services (salle de bain, cuisine, armoires) se regroupent par boîtes et se rattachent au réseau d'approvisionnement et de distribution des gaines techniques. La modulabilité des boîtes permet de concevoir chaque appartement de façon unique et appropriable aux besoins de chaque locataire.

PRINCIPE STATIQUE : AMBIANCE ET RATIONALITE INDUSTRIELLE

Au-delà de son rôle statique, la trame porteuse (poteaux préfabriqués) enrichit le dispositif spatial des appartements créant par sa répétitivité et sa rationalité une ambiance industrielle qui rappelle le loft. Ce principe statique se décline en deux demandes distinctes : l'une en béton composé d'agrégats recyclés qui s'adapte à l'échelle résidentielle des étages (trame de 5 mètres), l'autre qui s'étire (trame de 7.5 mètres) pour trouver une correspondance avec les affectations publiques (rez-de-chaussée et sous-sol). Le superposition de ces deux trames s'effectue par une dalle constituée de sommiers précontraints permettant également le passage des éléments techniques dans une nappe horizontale. Les noyaux d'ascenseurs font office de contreventements.
Les espaces publics majeurs (forum et salle de spectacle) sont statiquement autonomes et s'inscrivent dans le volume évidé des cours d'immeuble (sommiers renversés remplis de terre végétale).

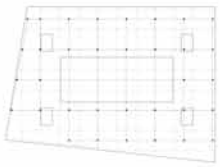

UNE RELATION POETIQUE ET ECOLOGIQUE A L'EAU ET AU CLIMAT

La nature se matérialise au travers de ses effets fonctionnels (autorégulation et cycles régénératifs), sa présence est magnifiée par des implissions au niveau de l'espace public, des cours végétalisées au premier étage, des coursives et des loggias en prolongement des appartements.
Les performances d'isolation de l'enveloppe des bâtiments (triple vitrage) et l'utilisation de matériaux bruts sont associés à une réflexion scientifique durable : recours à des énergies passives et actionnées, synergie des facteurs (besoins en chaud et en froid, été-hiver, jour-nuit), création de zones tempérées en climat intermédiaire (circulations intérieures, cages d'escalier, loggias-jardins d'hiver), optimisation des gains thermiques par ravinement (double vitrage sur les façades sud et ouest), adaptation de la taille des ouvertures en fonction de l'orientation (sud 70%, ouest 60%, est 55%, nord 50 %), ventilation naturelle (atriums, cours et jardins d'hiver), maintien d'une humidité constante pour favoriser la chaleur latente (arborisation et surface d'évaporation), toiture végétalisée, mise à disposition de surface d'absorption thermique (vide minéraux), mise en place de protections solaires extérieures, indépendance technique de chaque bâtiment (dimensionnement, approvisionnement).
Le passage des fluides des gaines principales aux gaines secondaires s'effectue au niveau du niveau de sommet sur rez-de-chaussée. La verticalité du réseau technique dérive les passages dans les dalles et raccourcit les trajets des conduites.

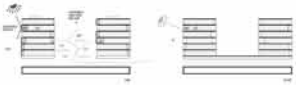

MESURES D'ECONOMIE : UNE RESPONSABILITE CITOYENNE

L'approche environnementale plurielle (économie d'eau, apport d'énergies renouvelables, récupération et tri des déchets, gestion du bruit, ensoleillement de la mobilité douce et de proximité, passage de la petite faune, réversibilité de la flore) s'appuie sur la sensibilisation des habitants aux thématiques écologiques. Dans un but de stimulation et d'économie de ses ressources (eau, électricité, chauffage), chaque bâtiment est muni de compteurs, disposés de manière visible et éducative à l'entrée des cages d'escaliers, permettant une comparaison de la consommation entre bâtiments.

CHAUFFAGE : COMPLEMENTARITE ENTRE SOLAIRE THERMIQUE ET POMPE A CHALEUR

L'approvisionnement en eau chaude (eau chaude sanitaire à 55° et chauffage au sol à 25°) est assurée par la complémentarité du système solaire thermique avec capteurs en toiture et de la pompe à chaleur qui puise l'eau du Rhône. Le chauffage au sol en hiver devient système de refroidissement en été.

VENTILATION : DOUBLE FLUX ET RECUPERATEUR DE CHALEUR

Le mise en œuvre d'une ventilation à double flux avec récupération de chaleur (extraction de 80% de l'énergie contenue) et prise d'air par un puits canadien permet une aération automatisée des logements. Afin de minimiser les infiltrations d'air, le bâtiment est maintenu en surpression et l'ouverture manuelle des fenêtres est déconseillée en période de chauffe. Une fonction de by-pass, autorisant à l'air neuf un passage direct, est prévu lorsqu'en saison chaude l'air neuf est plus frais que l'air extrait. En mi-saison, une prise d'air directe sur l'extérieur évite le passage par le puits canadien lorsque la température extérieure correspond à la température désirée à l'intérieur. L'air est diffusé par les dalles et repris par les pièces humides.
La ventilation du parking et des dépôts est indépendante de celle des appartements.

SANITAIRE : ECONOMIE ET RECUPERATION

La modération de la consommation (doux du traitement) en eau est une priorité : pose d'économiseur d'eau sur tous les robinets (mélangeur d'air), récupération des eaux de ruissellement pour l'arrosage, l'approvisionnement des toilettes et les lave-linges.
La production d'eau chaude est assuré par les capteurs solaires thermiques en toiture.

ELECTRICITE : SIG VITAL VERT (SOURCE HYDRAULIQUE)

Le choix de l'approvisionnement en électricité est une cause de bail. Le recours à l'électricité est réduit à son minimum : appareils avec économiseur d'énergie, éclairage extérieur par leds, espaces communs reçu de détecteurs de présence et de minuteries, ampoules à basse consommation.

SOCIAL LOFT | Décembre 2009
Concours ECO Quartier 2ème degré

Plan de l'école
Niveaux 1 + 2
1:500
Niveau 1 / Echelle 1:500
Etage intermédiaire de transition
Espaces verts protégés
SOCIAL LOFT
Décembre 2009
Concours ECO Quartier 2ème degré

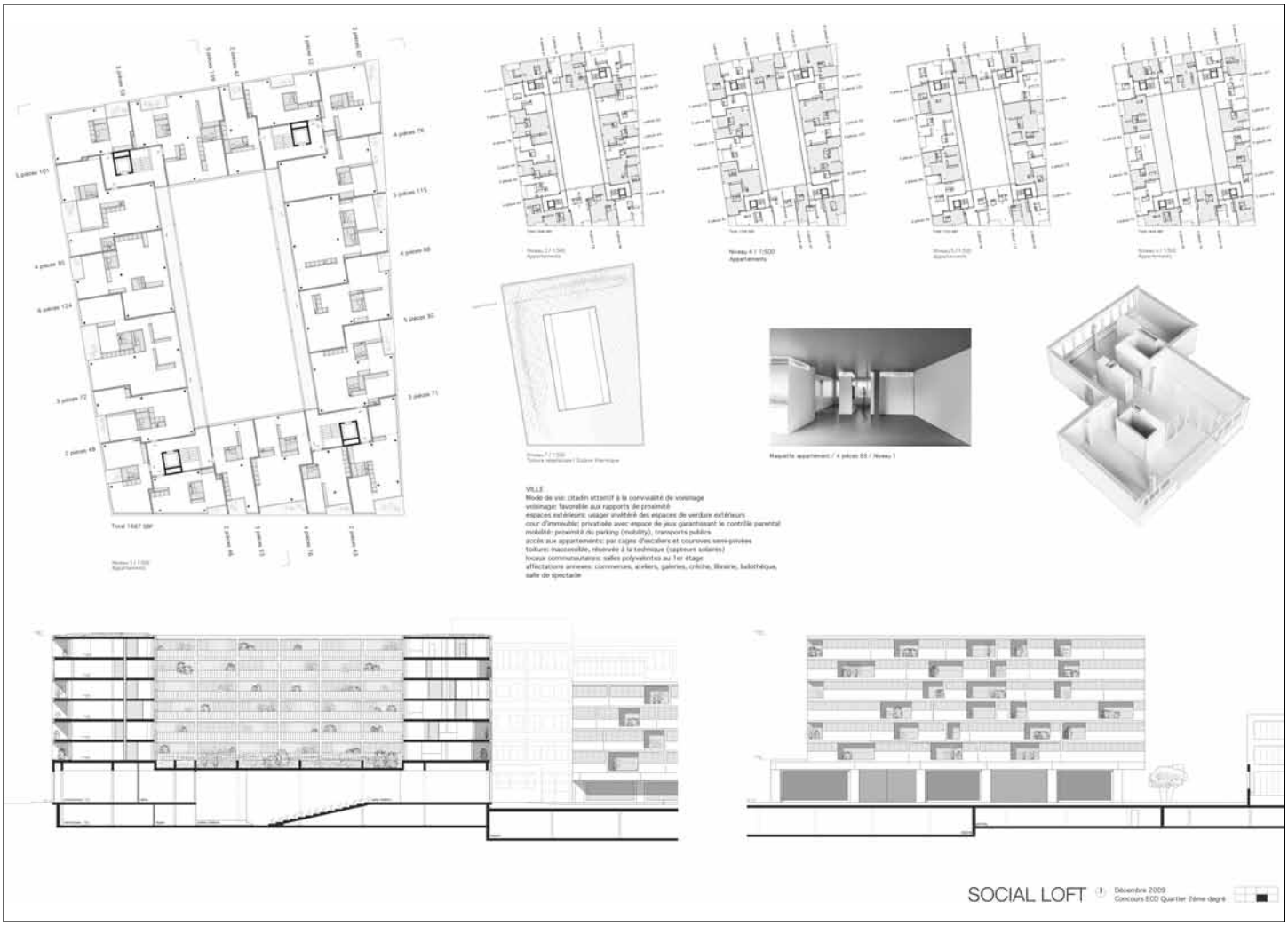
VILLE
Mode de vie: citadin attentif à la convivialité de voisinage
voisinage: favorable aux rapports de proximité
espaces extérieurs: usager visiteté des espaces de verdure extérieurs
cour d'immeuble: privatisée avec espace de jeux garantissant le contrôle parental
mobilité: proximité du parking (mobility), transports publics
accès aux appartements: par cages d'escaliers et coursives semi-privées
toiture: inaccessible, réservée à la technique (capteurs solaires)
locaux communautaires: salles polyvalentes au 1er étage
affectations annexes: commerces, ateliers, galeries, crèche, librairie, ludothèque,
salle de spectacle
SOCIAL LOFT
Décembre 2009
Concours ECO Quartier 2ème degré

SOCIAL LOFT

2e RANG | 2e PRIX

Projet n° 1

La Ruche

Bureau d'architectes

BUNQ architectes Sàrl

Grand-Rue 74 | 1180 Rolle | Suisse

Collaborateurs

C. Lecoultre | L. Gaille | Ph. Gloor | J. Grisel | R. Kilchhew

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils

Kälin et Cuérel SA | T. Cuérel

Bureau d'ingénieurs CVSE

Weinmann – Energies SA | Enrique Zurita

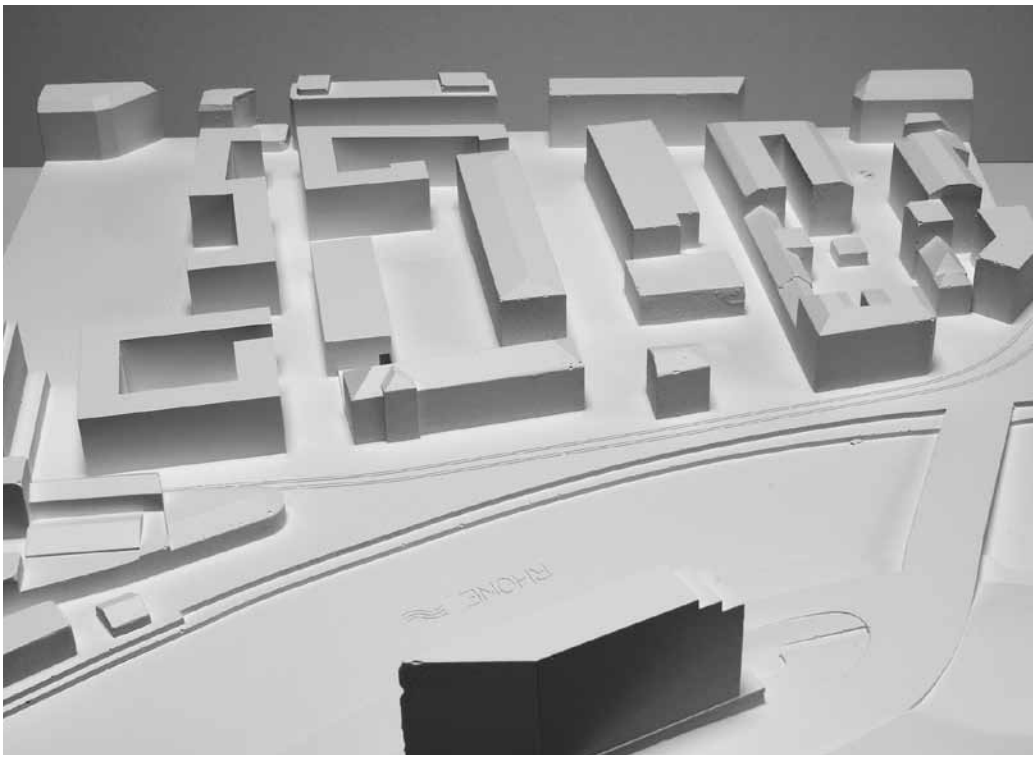

Commentaire du jury

Le projet propose quatre entités bâties disposées le long d'une rue intérieure, reliant le boulevard Saint-Georges et la rue du Stand. Cet axe est ponctué de deux places, l'une minérale, destinée aux activités de quartier, l'autre végétale, avec des plantages ou jardins communautaires. Les trois unités de logements, présentant des morphologies différentes, sont organisées autour de cours. Implantée sur un socle, l'école occupe le centre du dispositif. Les rez-de-chaussée des immeubles de logement accueillent des arcades, avec une salle réservée au forum sur la place centrale du quartier. Le sous-sol est concentré dans la partie ouest du périmètre. Le parking et les dépôts sont accessibles par la rue des Gazomètres. La typologie des immeubles de logements est basée sur une trame et une structure ponctuelle.

Ce projet très urbain offre une bonne continuité avec le tissu bâti voisin. Il présente d'intéressantes qualités d'organisation spatiale et un équilibre des pleins et des vides convaincant. Il distingue différents types d'espaces ouverts, avec une progression du public au privé.

Le choix structurel effectué pour les immeubles de logements offre une bonne flexibilité et un potentiel d'appropriation différencié par les différents maîtres d'ouvrage. La variation des systèmes distributifs en fonction des orientations est appréciée, de même que les typologies proposées.

Le projet choisit d'implanter l'école sur deux étages sur un socle émergeant, qui héberge un premier niveau de garage et la salle de gymnastique. Ce parti présente l'intérêt d'offrir une certaine autonomie au programme scolaire, notamment au préau, en en faisant un élément de structuration du périmètre, ce qui lui accorde une place jugée démesurée à l'échelle du futur quartier.

Le parti de concentrer le programme de parkings et dépôts est intéressant, dans la mesure où il réserve des grandes surfaces de pleine terre à l'est du périmètre. Les sous-sols des immeubles d'habitation sont réservés aux caves, locaux techniques et dépôts.

Le projet présente des propositions intéressantes du point de vue environnemental, avec un concept écologique organisé autour d'un système cohérent et économique (investissement et entretien) de gestion des eaux pluviales, qui sert aussi à qualifier les espaces publics, et propose une valorisation intéressante de l'eau du Rhône.

Le jury apprécie l'arborisation en pleine terre, la répartition des sites de récupération des déchets et des parkings à vélos sur l'ensemble du site, ainsi que l'attention portée à la liaison biologique entre le Rhône et le cimetière. Le volet énergétique est traité de façon cohérente et offre un principe de toiture solaire et végétalisée, dont 40% de la surface est réservée à de la végétation éclairée.

Le jury a apprécié la grande qualité de ce projet élégant et efficace, qui apporte des réponses pertinentes quant à la dimension environnementale de l'éco-quartier. Il doute toutefois de sa capacité à développer pleinement les objectifs de vie de quartier et de lien social recherchés.

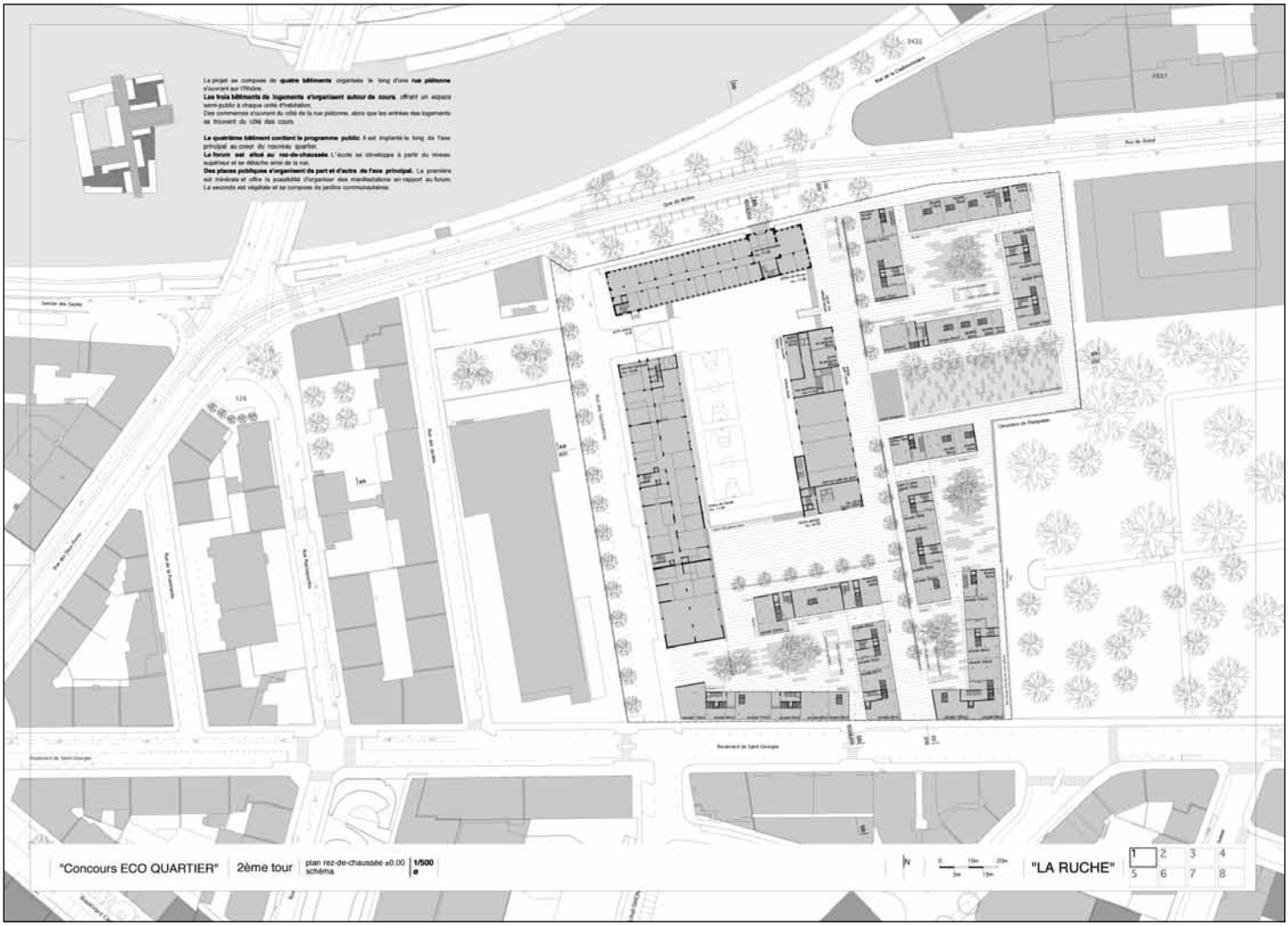
"Concours ECO QUARTIER"
2ème tour
plan rez-de-chaussée ±0.00
schéma
1/500
e
"LA RUCHE"

Le choix d'une **structure ponctuelle** et d'une **organisation en plateaux** permet une grande souplesse d'organisation, à même de répondre aux différentes typologies demandées. (1)

Ces typologies proposent des **espaces organisés en quinconces**, permettant des **relations transversales** et une distinction des fonctions. (2)

Ces **décalages** permettent de libérer des **surfaces extérieures** s'ouvrant sur des cours. (3)

principe typologique | **schémas**

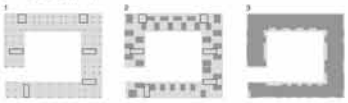

étage 1 école | **1/500**

étage 2 école | **1/500**

maquette d'ensemble | **a**

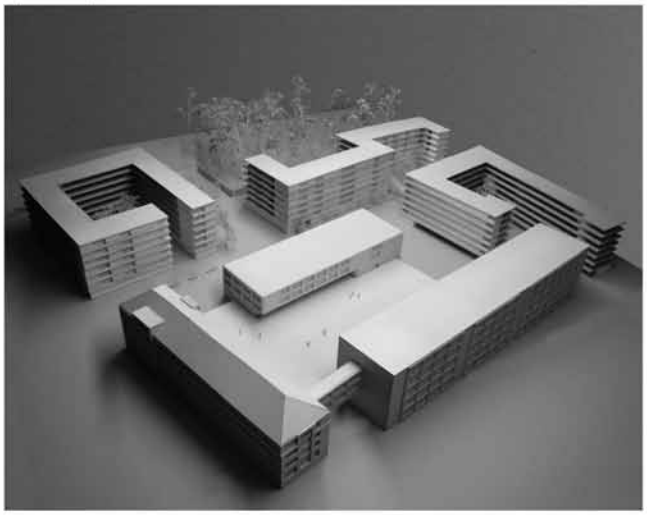

rez supérieur école | **1/500**
étage logements | **1/500**

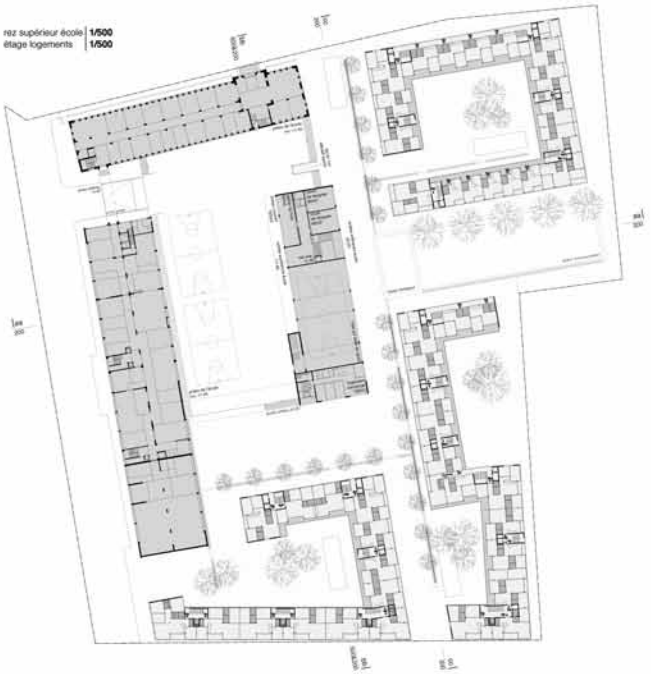

"Concours ECO QUARTIER" | 2ème tour | maquette d'ensemble | **a**

étages école | **1/500**
étage logements | **1/500**

N

0m 10m 20m
5m 15m

"LA RUCHE"

1 2 3 4
5 6 7 8

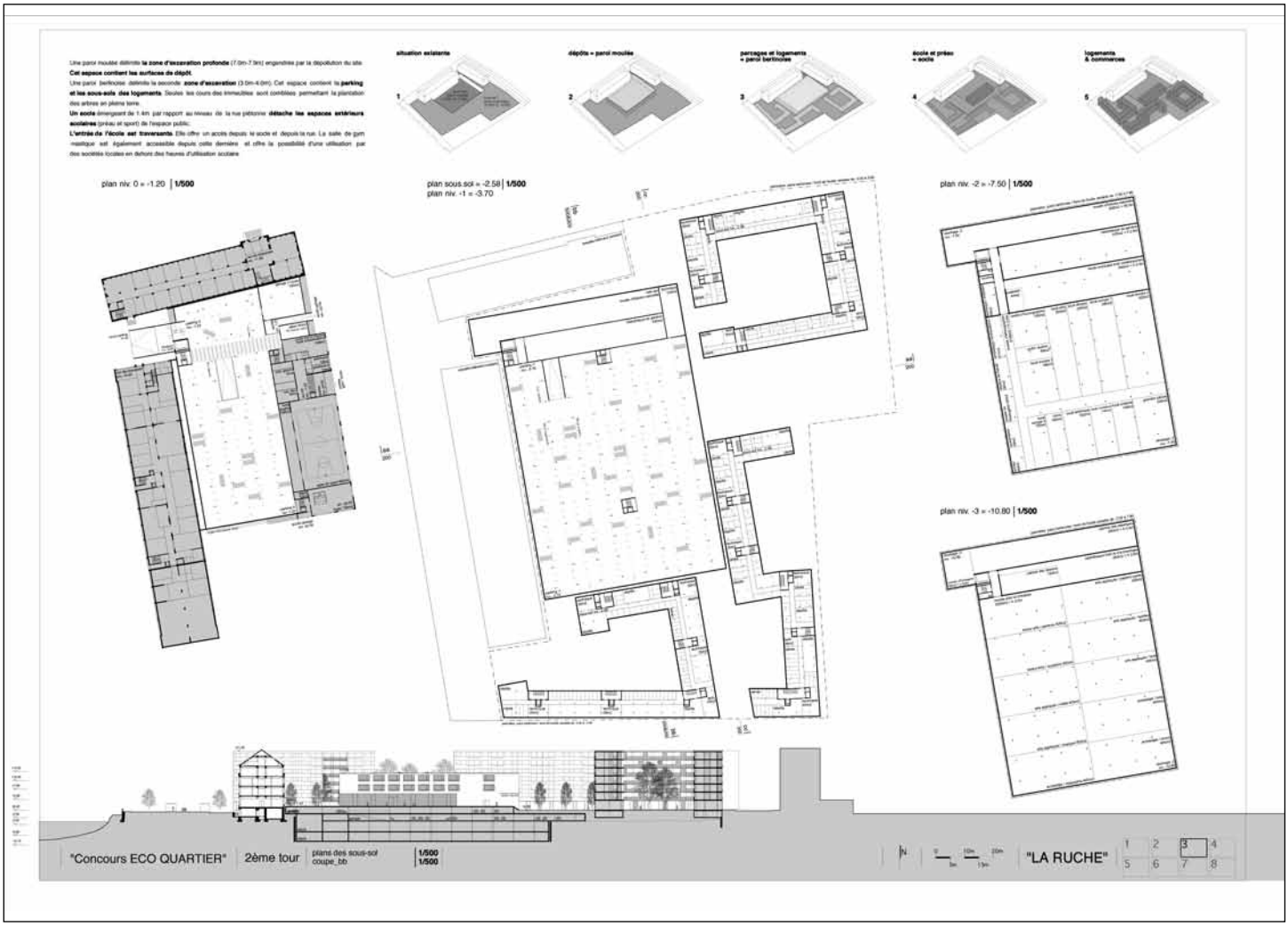
situation existante
dépôts + paroi moulée
parcages et logements + paroi berlinoise
écoles et préau + socle
logements & commerces
plan niv. 0 = -1.20 | 1/500
plan sous.sol = -2.58 | 1/500
plan niv. -1 = -3.70
plan niv. -2 = -7.50 | 1/500
plan niv. -3 = -10.80 | 1/500
"Concours ECO QUARTIER"
2ème tour
plans des sous-sol
coupe_bb
1/500
1/500
"LA RUCHE"

réseau écologique | **principes**

La situation particulière du projet, au centre ville, près du Rhône, mets à disposition des opportunités écologiques concrètes. L'utilisation des **ressources locales** est le principe fort d'un écoquartier.
Une approche intégrée doit considérer conjointement les aspects énergétiques et la gestion de l'eau.

Ressources locales

L'eau du Rhône abondante et proche constitue le principal atout du site.

Un réseau écologique urbain se dessine entre le Cimetière des Rois et la falaise de Saint-Jean. Il est constitué principalement par la présence d'oiseaux, d'insectes et de plantes rudérales.

La canalisation des eaux usées sur le quai du Rhône ainsi que les eaux usées du quartier même constituent une source thermique à valoriser.

La station de compostage Nant-de-Châtillon à moins de 8 Km du site permet une valorisation des matières organiques par la production de méthane.

La possibilité de constituer un **système fonctionnel cohérent entre toutes les ressources locales** permet un positionnement fort selon les principes de développement durables. Le nouveau quartier complète le réseau écologique urbain.

végétalisation et continuité écologique | **schémas**

1 | façade végétalisée

2 | toit courbé

3 | jardins communautaires & bassin biologique

4 | toiture végétalisée

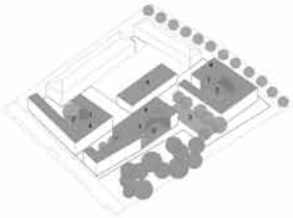

ecoquartier | développement durable

système | fonctionnel

L'eau est la ressource clé de ce système fonctionnel. Le Rhône permet une alimentation en eau, recyclée optimale et l'évacuation des eaux pluviales sans surcharge pour le réseau d'assainissement. La gestion de cette ressource définit la stratégie écologique des autres fonctions de l'écoquartier tels que les systèmes thermique, sanitaire et paysager. Ce système tient aussi compte des besoins et opportunités extérieurs au site. Il s'inscrit en cohérence avec les politiques énergétique, de gestion de l'eau et de gestion des déchets de la ville de Genève sur le long terme.

input | du système fonctionnel

L'eau du Rhône est utilisée pour le chauffage/refroidissement des bâtiments par des pompes à chaleur, l'arrosage de tous les jardins, l'arrosage du Cimetière des Rois, l'eau de tous les WC et lave-linge du site. Ainsi que l'eau recyclée nécessaire sur le périmètre élargi du site pour de futurs projets ou simplement pour le nettoyage des rues par une borne de remplissage des camions nettoyeurs.

L'économie d'eau potable représente plus de 11 millions de litres par années en comptant uniquement l'arrosage des jardins, du cimetière des Rois, des WC et des lave-linge. Comme le stockage de l'eau pluviale est trop gourmand en volume, l'utilisation de l'eau du Rhône est une option rationnelle pour économiser les coûts directs et les coûts environnementaux de la potabilisation de plus 11 mio de litre d'eau par année.

L'énergie thermique des eaux usées de l'écoquartier et de la canalisation du quai du Rhône est utilisée pour préchauffer l'eau arrivant dans les pompes à chaleur et ainsi augmenter leur rendement.

L'eau de pluie alimente gravitairement des toitures végétalisées hétérogènes et passe par un système biologique de phyto-traitement situé au sol, ainsi les dépôts atmosphériques d'hydrocarbures ne sont pas largués directement dans le Rhône.

L'eau potable ne sert qu'aux usages nécessitant cette qualité.

L'énergie solaire thermique est utilisée en appoint pour chauffer l'eau sanitaire (emprise 30% de la toiture). L'énergie solaire photovoltaïque est utilisée pour couvrir partiellement les besoins en électricité du site (emprise 30% de la toiture).
Les panneaux solaires thermiques et photovoltaïques sont disposé sur pilotis de manière à permettre la végétalisation de 100% de la toiture. La disposition des panneaux solaires en patch allongés et orientés Nord-Sud permet une optimisation de l'apport de lumière et une diversité biologique accrue.

output | du système fonctionnel

L'eau de ruissellement des toitures et des cours est rejetée dans le Rhône après son passage dans le système biologique. Ce qui permet d'envisager un traitement partiel de sa pollution.

L'eau sanitaire est rejetée dans le réseau d'évacuation unitaire de la ville.

L'eau drainée des jardins potagers potentiellement riche en nitrate et phosphate est rejetée dans le réseau d'évacuation unitaire de la ville.

Du méthane est obtenu grâce au compostage des matières fécales récoltées dans les WC séparatifs placés dans l'école à titre pionnier et éducatif. La station de compostage de Nant-de-Châtillon se situe à moins de 8 [Km].

input & output du système écologique | **schémas**

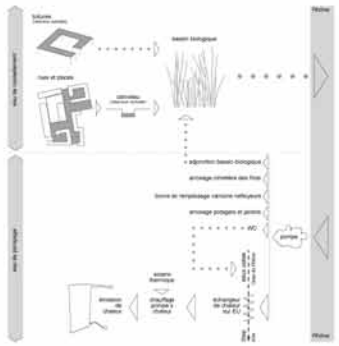

panneaux solaire en toiture végétalisée | **schémas**

pose | principe

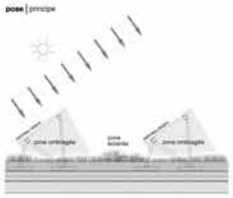

distribution | principe

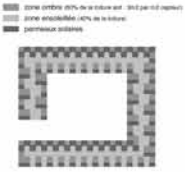

canalisation de l'eau | **schémas**

réseaux | canaux de sol et corridors biologiques

coupes | principe sur canaux de sol

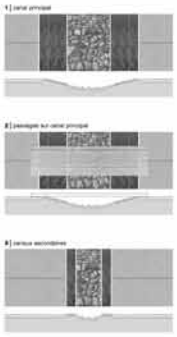

ecosystème | urbain

Entre le Cimetière des Rois et la falaise de Saint-Jean, le site renforce cet axe vert riche d'oiseaux, d'insectes et de plantes rudérales. L'écosystème souhaité est celui des grèves et falaise de rivière. La présence de vieux arbres dans le cimetière joue un rôle important pour le développement des insectes. Des arbres plantés en continuité de ces derniers permettent une liaison biologique renforcée avec le cimetière.

Un réseau de canaux semi végétalisées permet de drainer les eaux de ruissellements jusqu'à l'étang tout en assurant une fonction de qualification des espaces et une fonction de corridors biologiques.

Des parois végétalisées dans les cours des îlots assurent la connexion entre les toitures et les espaces verts au sol.

mobilité | douce

Lieu de destination plutôt que de transit, la situation de ce quartier en bordure du Rhône doit soigner ses abords plutôt que sa traversée. Les parcs à vélo situés dans des espaces de grande visibilité communiquent directement avec le Quai du Rhône et le boulevard Saint-Georges. Un partenariat avec un atelier vélo permettrait une synergie de service : entretient et parc à vélo garnis. Un grand local au centre de l'écoquartier est prévu à cet effet.

forum | communautaire

Une plateforme Internet innovante, constituant un outil à disposition du forum de l'écoquartier et existant déjà avant la construction, favorise la consultation, le débat, la création de partenariats et la collaboration en plus d'être un lieu d'expression.

Les méthodes de cartographie des enjeux sociotechniques appliquées à ce forum rendraient accessible et lisible les propositions des intervenants.

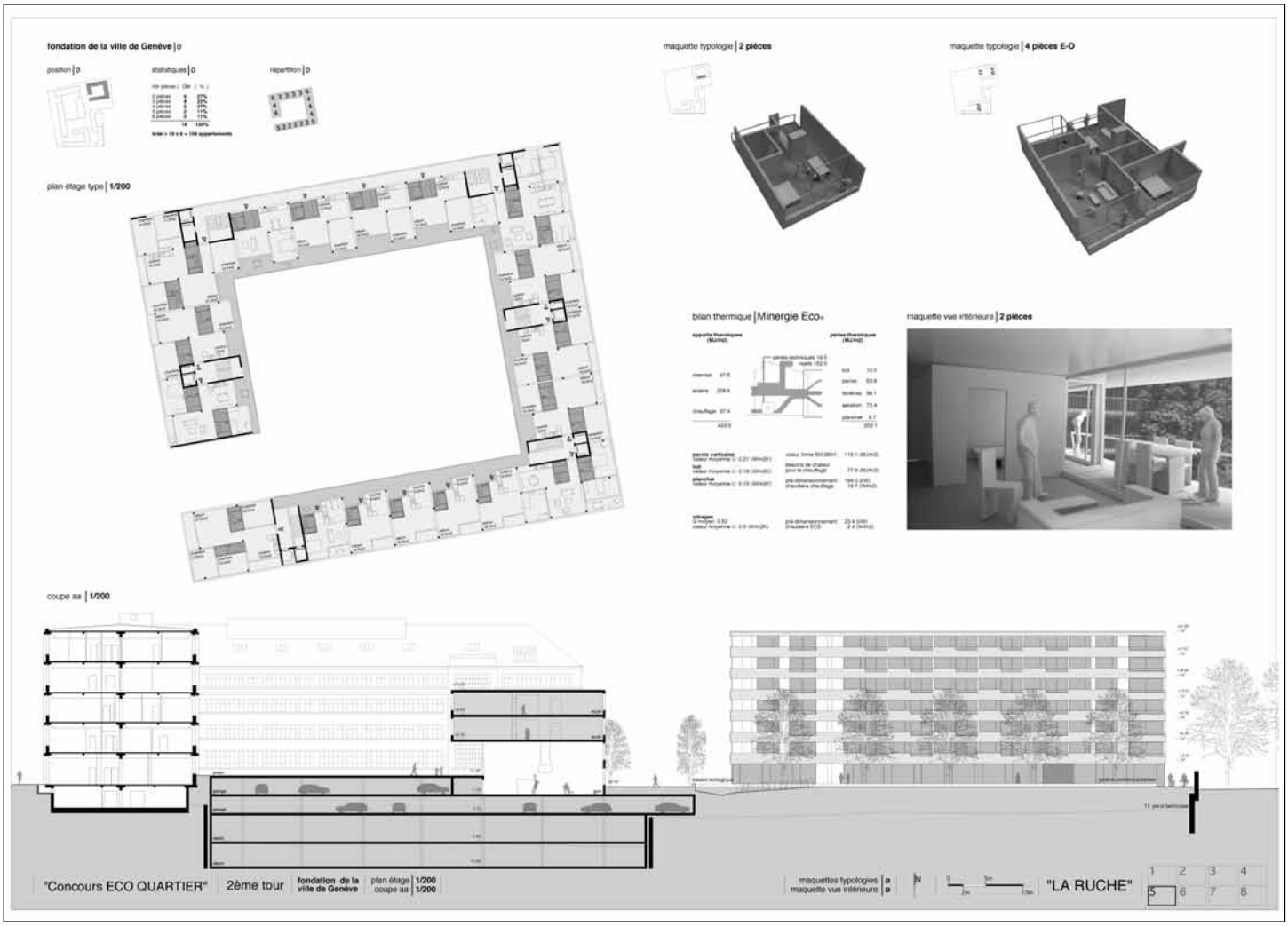
fondation de la ville de Genève | o
position | o
statistiques | o
répartition | o
plan étage type | 1/200
maquette typologie | 2 pièces
maquette typologie | 4 pièces E-O
bilan thermique | Minergie Eco®
maquette vue intérieure | 2 pièces
coupe aa | 1/200
"Concours ECO QUARTIER"
2ème tour
fondation de la ville de Genève
plan étage | 1/200
coupe aa | 1/200
maquettes typologies | o
maquette vue intérieure | o
"LA RUCHE"

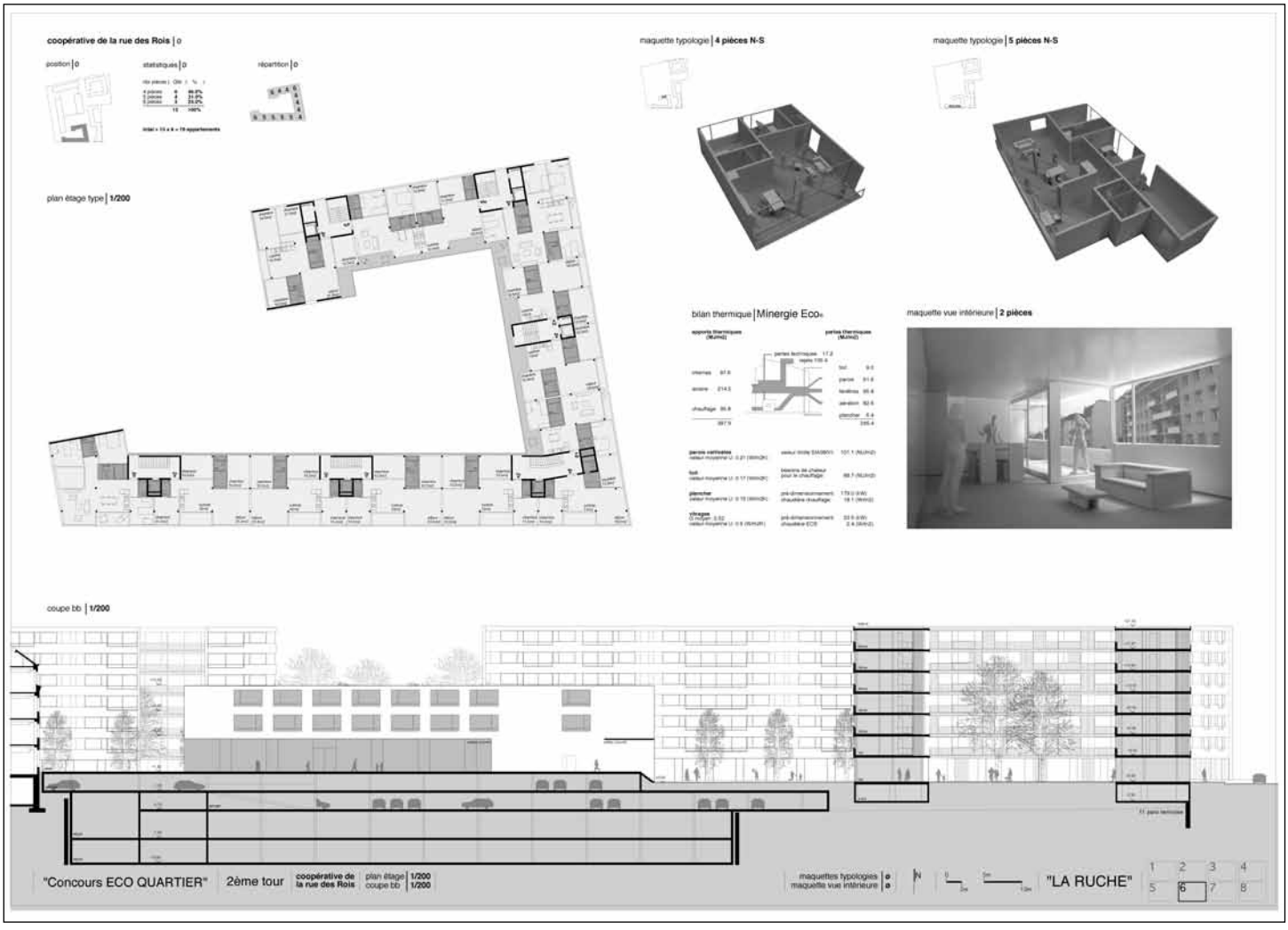
coopérative de la rue des Rois | o
position | o
statistiques | o
répartition | o
plan étage type | 1/200
maquette typologie | 4 pièces N-S
maquette typologie | 5 pièces N-S
bilan thermique | Minergie Eco®
maquette vue intérieure | 2 pièces
coupe bb | 1/200
"Concours ECO QUARTIER"
2ème tour
coopérative de la rue des Rois
plan étage | 1/200
coupe bb | 1/200
maquettes typologies | o
maquette vue intérieure | o
"LA RUCHE"

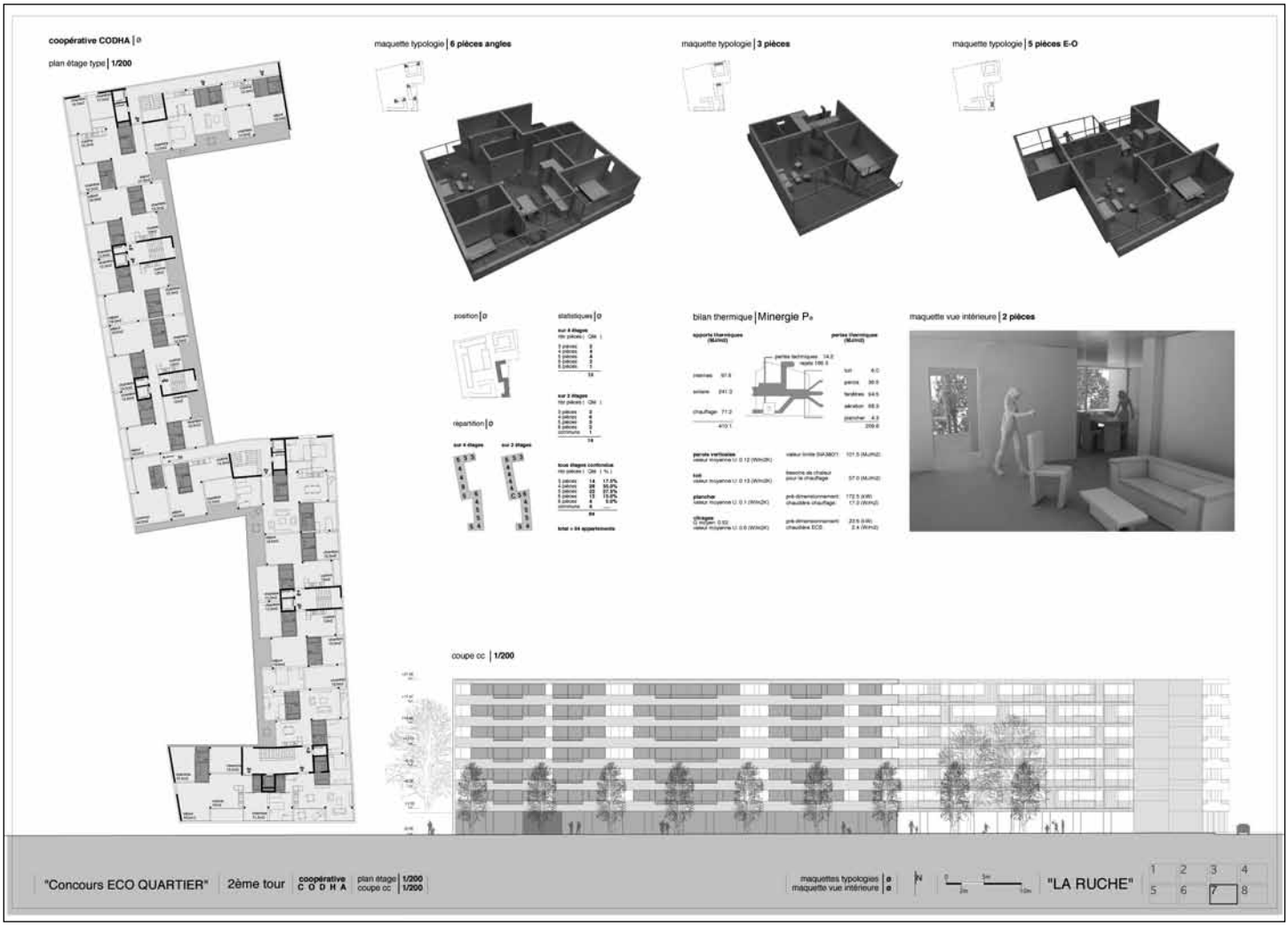
coopérative CODHA | ø
plan étage type | 1/200
maquette typologie | 6 pièces angles
maquette typologie | 3 pièces
maquette typologie | 5 pièces E-O
position | ø
statistiques | ø
répartition | ø
bilan thermique | Minergie Pa
maquette vue intérieure | 2 pièces
coupe cc | 1/200
"Concours ECO QUARTIER"
2ème tour
coopérative CODHA
plan étage | 1/200
coupe cc | 1/200
maquettes typologies | ø
maquette vue intérieure | ø
"LA RUCHE"

photomontage | **la rue**

photomontage | **l'espace intérieur**

"Concours ECO QUARTIER" 2ème tour photomontage | e
photomontage | e

coupe de principe A | **1/50**

coupe de principe B | **1/50**

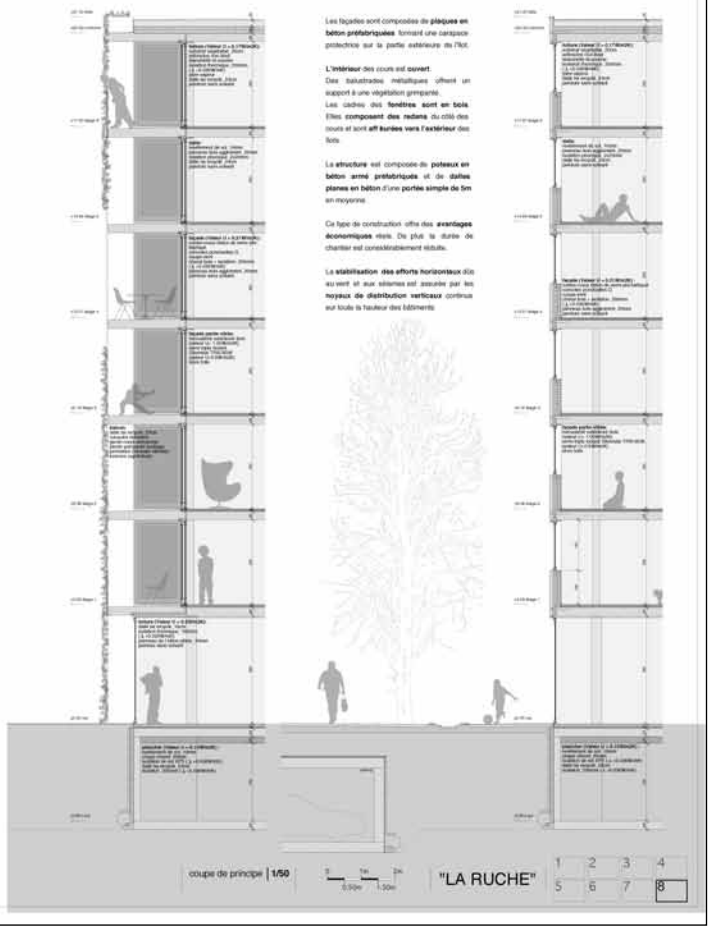

Les façades sont composées de **plaques en béton préfabriquées** formant une carapace protectrice sur la partie extérieure de l'îlot.

L'intérieur des cours est **ouvert**.
Des balustrades métalliques offrent un support à une végétation grimpante.
Les cadres des **fenêtres sont en bois**. Elles **composent des redans** du côté des cours et sont **aff ourées vers l'extérieur** des bois.

La **structure** est composée de **poteaux en béton armé préfabriqués** et de **dalles planes en béton** d'une **portée simple de 5m** en moyenne.

Ce type de construction offre des **avantages économiques** réels. De plus la durée de chantier est considérablement réduite.

La **stabilisation des efforts horizontaux** dûs au vent et aux séismes est assurée par les **noyaux de distribution verticaux** continus sur toute la hauteur des bâtiments.

coupe de principe | **1/50**

"LA RUCHE"

1 2 3 4
5 6 7 8

3e RANG | 3e PRIX

Projet n° 30

Oasis I

Bureau d'architectes

Pierre-Alain Dupraz architecte

Avenue de Rosemont 6 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Julian Behrens | Nicolas Chong | Gaëtan Girard | Kira Graf | Pierre Mencacci | Dorothée Muller

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils

Guscetti & Tournier SA | Gabrielle Guscetti

Bureau d'ingénieurs CV

Mike Humbert Sàrl | Mike Imbert

Bureau d'ingénieurs Sanitaire

Technosan SA | Marc Pistien

Bureau d'ingénieurs électricité

Salzmann ingenieurunternehmung AG | Werner Ulrich

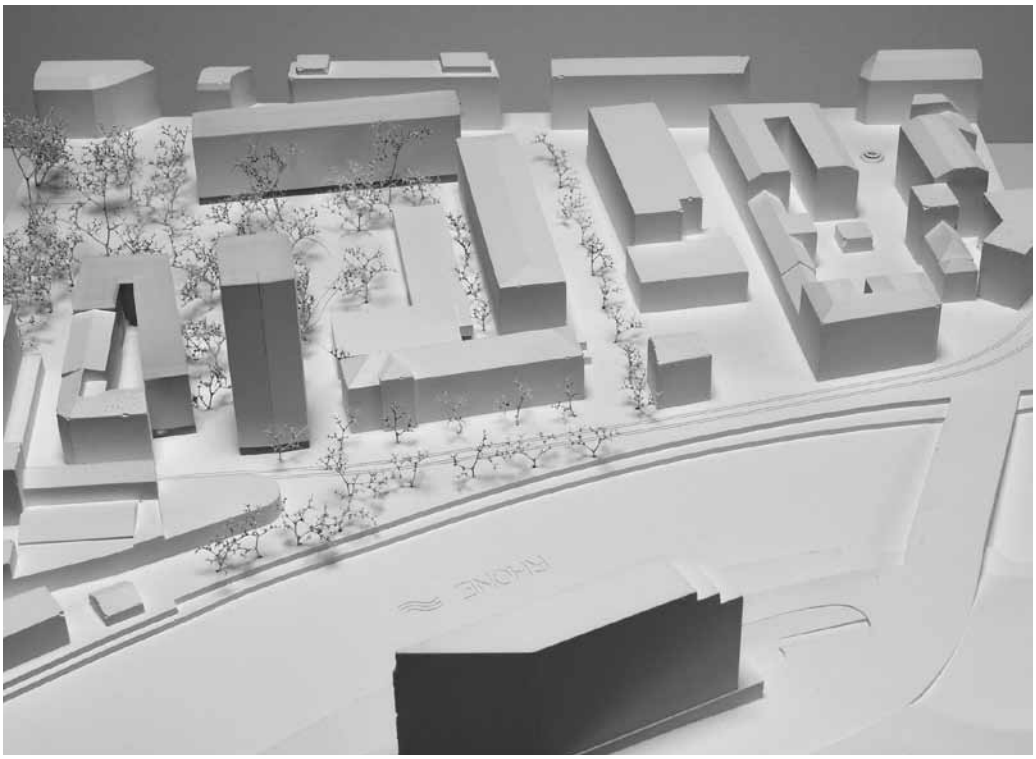

Commentaire du jury

Le parti d'offrir au quartier de la Jonction un morceau de nature, sous la forme d'un grand espace public vert, en liaison visuelle avec le parc du cimetière des Rois, est intéressant. Autour de ce parc se placent l'école et les trois bâtiments d'habitation destinés chacun à l'une des coopératives maître d'ouvrage. Chacun de ces trois bâtiments se caractérise par une morphologie urbaine différente: au sud une «barre», au nord une tour et un bâtiment à cour en forme de V.

L'intérêt de cette prise de position est de considérer l'éco-quartier comme un lieu de rencontre des morphologies urbaines, et de suggérer ainsi qu'il est un lieu de diversité, la conservation des deux bâtiments existants appuyant ce fait. Ce concept clair est apprécié par le jury.

Le statut de l'espace public central est celui d'une nature «retrouvée», sous la forme d'un parc s'épanouissant sur la dalle du parking par l'apport d'une couche variable de terre: une luxuriante nature, implantée sur une topographie artificielle, traversée d'un réseau de cheminements aux lignes ondulantes. Le jury s'interroge sur la pertinence de la proposition, qui ne retient que la dimension poétique du parc sans laisser place à une réelle appropriation sociale.

Le jury regrette la morphologie banale de l'école; un mouvement supplémentaire du sol l'aurait intégrée au parc ne laissant que les trois bâtiments de logements comme limite construite à cette réserve naturelle.

L'implantation des trois immeubles de logements est précise, particulièrement celle de la tour, par le rapport clair qu'elle entretient avec le Rhône. La qualité de l'espace rue, sur le boulevard St-Georges, est enrichie par la nouvelle position de la barre. Le trottoir élargi et la place créée en tête du bâtiment forment un seuil au parc.

Le jeu créé par la présence de trois «modèles» typologiques différents (barre, tour, bâtiment à cour) est renforcé par l'expression uniforme des façades, leur conférant une force tranquille, une certaine abstraction indifférente au contexte: rue, parc, rencontre avec le sol, orientation.

L'occupation des rez-de-chaussée, bien qu'intégrant les infrastructures communes demandées, laisse transparaître une certaine désinvolture à offrir des espaces vecteurs d'activités pour le quartier.

Les principes typologiques de la tour sont globalement séduisants. La distribution par coursive du bâtiment en V est intéressante. La dimension de la cour en plan reste toutefois problématique au regard de sa profondeur. Les appartements traversants de la barre sont adéquats. La profondeur de la façade offre, à l'échelle de l'appartement, une grande richesse spatiale, rendant la loggia superflue.

Du point de vue environnemental, le projet présente un potentiel intéressant: connexion biologique, biodiversité des plantations, gestion des eaux intégrées aux aménagements du parc, répartition des espaces de tri, faible pénétration du bruit au sein du parc. La récupération des eaux grises est jugée inadéquate. Le concept énergétique ne convainc pas.

Les sous-sols, parking et dépôts, occupent l'entier des fouilles. La superposition d'un tel parc sur une dalle de parking, bien que réalisable, interroge du point de vue symbolique, structurel et économique. L'arbre majeur, traversant le parking pour trouver la pleine terre, constitue une réponse intéressante pour la lumière et la ventilation naturelle du parking. Le parking est peu fonctionnel et présente un déficit en nombre de places. Les places vélos, le long de la rue des Gazomètres, ne répondent pas à l'objectif d'intégrer la mobilité douce au sein du quartier.

Le projet offre un nombre d'appartements supérieur à la demande, compensant ainsi le déficit en surfaces d'activités. La répartition selon les types d'appartements répond au cahier des charges.

Le gabarit de la tour induisant des dérogations de distance vis-à-vis des bâtiments adjacents exige l'établissement d'un PLQ.

En conclusion, le jury salue l'effort fourni pour apporter les précisions susceptibles d'enrichir et d'expliciter l'idée première. Cependant, le jury estime que, malgré les précisions apportées, le projet n'intègre pas la dimension sociale sous-entendue par un éco-quartier. A vouloir créer une si belle nature, le projet se déconnecte d'une certaine réalité.

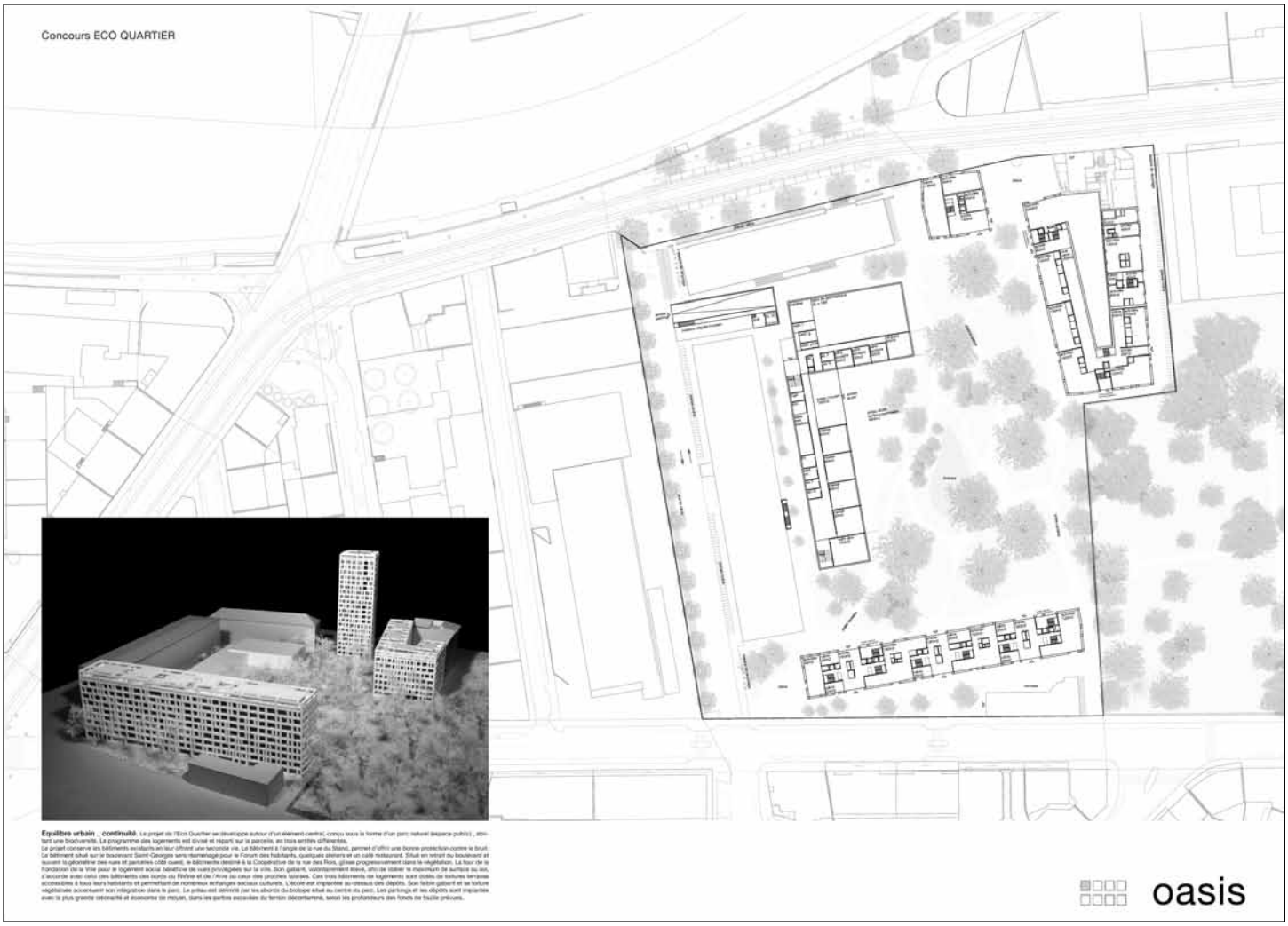
Concours ECO QUARTIER
oasis

Concours ECO QUARTIER

Plan premier étage de l'école 1:500

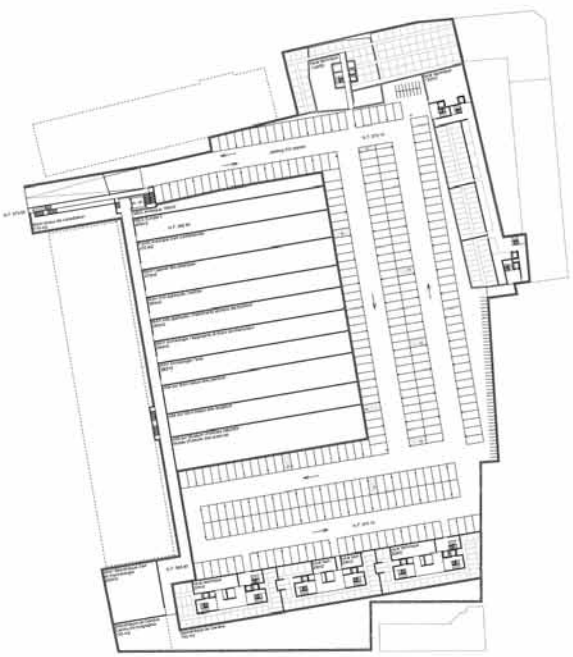

Plan premier sous-sol 1:500

Plan deuxième sous-sol 1:500

oasis

Concours ECO QUARTIER

La nature retrouvée _ Un projet végétal. Profitant de l'arborisation abondante du cimetière des Rois, un espace central fortement végétalisé se développe dans la continuité de cette riche diversité d'essences.
L'aménagement de ce parc public est conçu comme un écosystème naturel. Des plantes indigènes y prendront place. La gestion de l'eau pluviale y est envisagée par l'usage d'un bassin de rétention servant à l'arrosage des plantes tout en offrant un étang propice au développement d'un biotope permettant la reconquête de la nature au centre ville. Une gestion des zones propres à l'usage de l'homme et celles dévolues à la nature est envisagée afin de permettre leur cohabitation. Le programme des logements et autres activités connexes est mis en place autour de cet espace extérieur, pour le protéger (bruit) et en profiter (soleil, dégagements, vues). Sur la dalle du parking, une généreuse épaisseur de terre d'une hauteur moyenne de 150 à 200 cm permettra à ce nouvel espace vert de s'épanouir librement tout en offrant un jeu de collines atténuant certaines zones. Des puits de lumière, servant également d'aération pour le parking intégrant des arbres majeurs du parc prenant racines en pleine terre et bénéficiant de l'eau de la nappe phréatique. Les troncs des arbres « traversant » la dalle du parking apportent une ambiance végétale à ce dernier tout en rappelant l'identité propre à ce lieu unique (éco-quartier).

Boulevard Saint-Georges _ Un lien urbain. La position du bâtiment de la Coopérative de la rue des Rois qualifie un nouvel espace urbain le long du boulevard Saint-Georges et met en scène une nouvelle place urbaine au sud ouest de cette barre de logements.
L'architecture du bâtiment et sa morphologie offrent une « liste » urbaine à l'éco-quartier en affirmant ainsi la position de ce nouveau quartier se rattachant à la ville existante et dialoguant avec celle-ci. L'implantation de cette barre de logements en retrait du boulevard « glissant » progressivement dans le parc, permet à la végétation du cimetière des Rois, de s'étendre au sud devant les logements, en surplombant le trottoir élargi le long du boulevard Saint-Georges. Cette couverture végétale accompagnant les parcours piétons et cycles, ainsi que le traitement au sol de cet espace (mélange de gravier concassé stabilisé) apporte à cette « promenade » un caractère « urbain-végétal ».
Le petit bâtiment existant situé à l'entrée sud est de la parcelle, est conservé pour y accueillir le Forum des habitants ainsi que quelques ateliers d'artiste à l'étage. Un café restaurant situé au rez-de-chaussée profitera d'un prolongement extérieur à l'arrière (terrasse ombragée). Le statut et le caractère du petit bâtiment conservé est renforcé par la présence végétale de part et d'autre de la façade sur rue. A l'extrémité sud ouest le long de la rue des Gaudrettes, un clos trois espaces de tri et de compostage prévu aux abords de l'éco quartier fonctionne en lien direct le bâtiment et est facilement accessible pour la récolte organisée par la Ville de Genève.

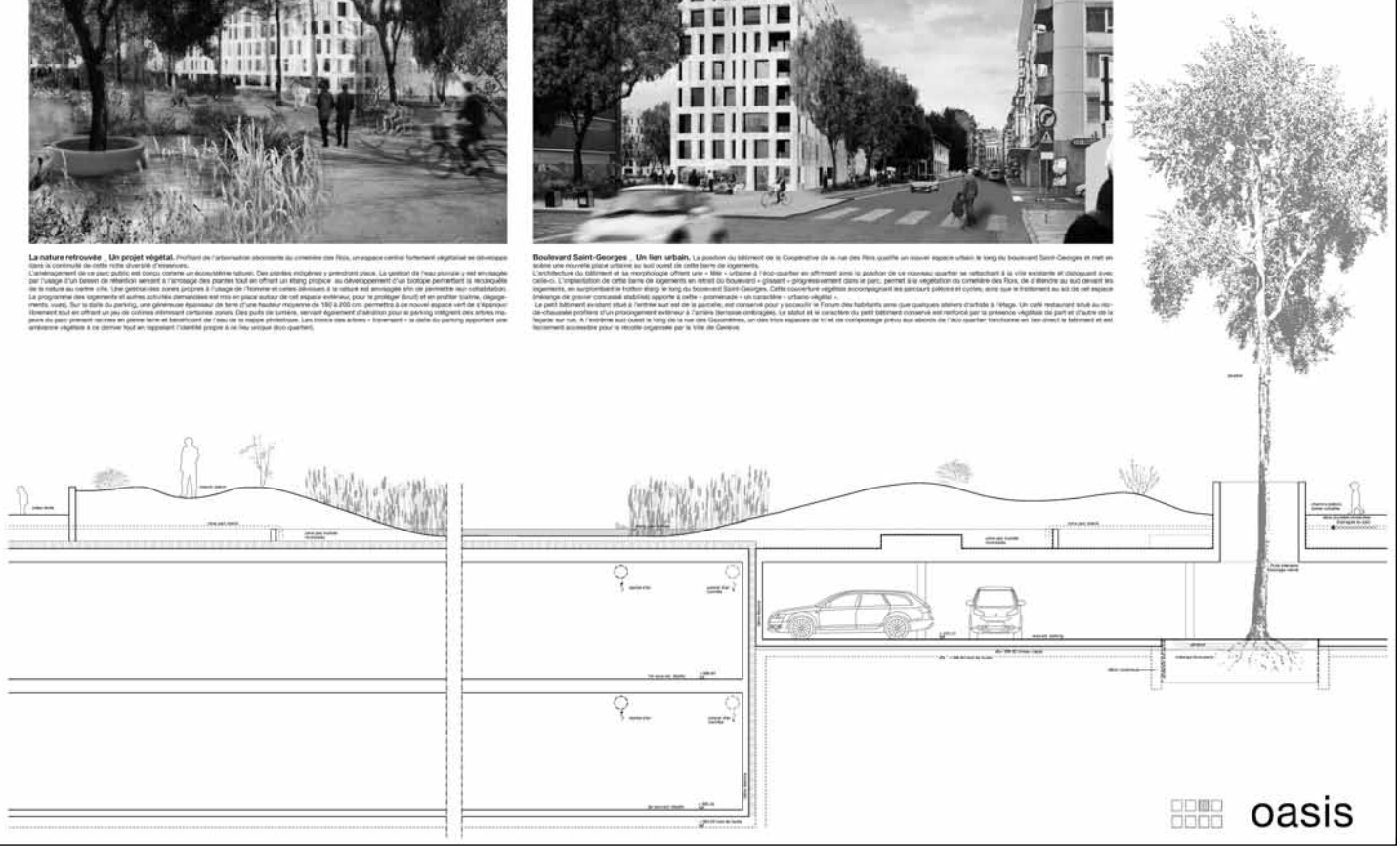

oasis

Concours ECO QUARTIER

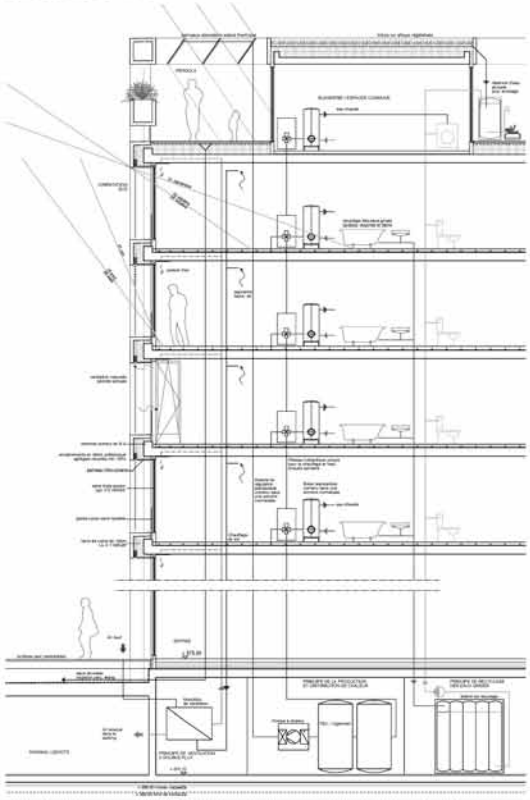

Développement durable : Les dispositions. Les aspects environnementaux, sociaux, et économiques du projet de l'éco quartier se résument en 10 points :
- Privilégier la pérennité des constructions existantes. Démolir le moins possible et intégrer les bâtiments présents avec les nouveaux volumes dans un ensemble cohérent.
- Minimiser l'empreinte environnementale des nouvelles constructions par une utilisation raisonnée du sol. Une forte densité est recherchée par des gabarits élevés.
- Compenser la forte urbanisation du programme en offrant la plus grande surface au sol arborisée en espace vert.
- Rechercher pour les logements, les meilleures orientations possibles à l'ensoleillement, au paysage environnant et à la protection au bruit.
- Minimiser les nuisances des volumétries du projet sur l'environnement construit proche (mettre à distance les bâtiments, éviter les vis à vis et l'ombre portée.
- Intégrer le projet dans le quartier en offrant son utilisation et appropriation aux habitants de la Jonction par un espace vert central, accessible à tous (espace public).
- Gérer l'infiltration dans les sols de l'eau pluviale par la création d'un bassin de rétention (étang) propice au développement d'un biotope.
- Combler les excavations du terrain laissée par la déposition du site en y intégrant d'une manière précise et rationnelle les surfaces de parkings et dépôts du programme.
- Employer exclusivement du béton recyclé pour la structure et les façades des bâtiments avec que les matériaux à disposition issus de l'assainissement du site.
- Création d'un espaces communautaire en toiture de chaque bâtiment (jardin), favorisant les échanges entre les habitants de différentes classes d'âge.

Concept énergétique : autonomie solaire maximale. Le système combine avantageusement une grande surface de capteurs solaires thermiques et une pompe à chaleur nouvelle génération pour atteindre des performances élevées et une autonomie solaire maximale. Cette combinaison permet d'utiliser les capteurs thermiques toute l'année et par tous les temps, ils sont sollicités :
- **en saison estivale:** Durant la journée, l'énergie produite servira à maintenir les accumulateurs chargés et à satisfaire les besoins d'eau chaude sanitaire et de chauffage en direct. La nuit, les besoins énergétiques seront puisés dans les accumulateurs solaires.
- **en mi-saison:** Lorsque l'ensoleillement le permettra, l'énergie produite servira à recharger les accumulateurs et à satisfaire les besoins d'eau chaude sanitaire et de chauffage en direct. Si l'énergie solaire ne couvre pas les besoins, le solde sera puisé dans les accumulateurs solaires.
- **en saison hivernale:** Les besoins énergétiques du bâtiment seront pris dans les accumulateurs solaires jusqu'à épuisement. Toute énergie solaire disponible durant cette période sera valorisée pour les recharger. Lorsque le système de stockage est vide, les besoins énergétiques seront produits par la pompe à chaleur. Les capteurs thermiques joueront alors le rôle d'absorbeurs pour la pompe à chaleur, remplaçant des sondes géothermiques, par exemple.

Les autres points forts principaux de ce système sont :
- **Un réseau hydraulique simplifié** (réduction des coûts, réduction des pertes thermiques, meilleure hygiène)
- **Des boilers individuels**, encastrés dans les meubles de cuisine ou de l'entrée.
- **Une régulation individuelle** par appartement de la température ambiante et du boiler.
- **Un décompte individuel** de chaleur par appartement (CH+ECS) via Internet.
- **Une "multifonctionnalité"** des éléments afin de réduire les coûts: boilers + accumulateurs isolaires, cuves solaires + tampon pour la PAC, capteurs solaires = absorbeurs.
- **Une régulation simple** rapide et efficace avec accès à internet depuis n'importe quel PC/PDA).
- **Une grande standardisation** et industrialisation qui rend ce système fiable et économique.
- **L'énergie est 100% écologique** grâce à l'utilisation du courant vert pour l'alimentation des PAC.
- **Partenariat possible** avec les SIG sous forme de financement ou contrat.

Distribution de chaleur : La distribution de chaleur se fera par le chauffage de sol.
Rafraîchissement du bâtiment : Si certains locaux nécessitent du rafraîchissement, on utilisera la flexibilité des pompes à chaleur pour produire du froid en inversant leur cycle. L'avantage est qu'une production de froid est intrinsèquement offerte sans investissements supplémentaires.
Aération et ventilation : Les bâtiments seront munis d'une ventilation de type double flux avec récupérateur de chaleur et bypass, permettant le free-cooling lorsque les conditions environnementales sont adéquates.
Répartition : Chaque bâtiment sera subdivisé en segments, qui peuvent correspondre à chaque cage d'escalier par exemple, ayant leur propre installation de production de chaleur. Ceci facilitera la gestion des bâtiments et permettra une indépendance au sein de chaque immeuble.
Surfaces d'absorption solaire : Les panneaux d'absorption thermiques sont disposés sur la toiture des logements et totalement intégrés entre les structures des garigées. Chaque unité d'habitation aura besoin d'environ 900m2 de surfaces de captage solaire, réparti sur les toitures.

Réduction de la consommation : Le concept développé afin de réduire la consommation en énergie tout en assurant une bonne gestion des ressources, est le suivant :
- Une isolation renforcée est prévue pour les façades afin d'obtenir le label Minergie P-B.
- Des vitrages isolants performants (selon bilan thermique) composent la façade.
- Un bon rapport moyen entre façades pleines (50 %) et façades vitrées (45 %).
- Orientation des logements bénéficiant des apports solaires passifs.
- Protection solaire des façades exposées au rayonnement solaire.
- Système de façade comportant des ouvrants manuels standard.
- Ventilation double flux assurant un confort thermique en été comme en hiver.
- Récupération et gestion de l'eau pluviale sur le site.
- Réutilisation de l'eau pour les wc et l'arrosage en toiture par un système de double circuit avec grises

Système porteur : Les faibles portées (env. 3m), répondent à un critère économique strict. L'emploi du béton armé comme matériau porteur minimise les atteintes environnementales tout en répondant seul à des multiples critères (résistance au feu, durabilité, recyclage, inertie thermique). En reliant la façade elles que les noyaux centraux porteurs (cages verticales, blocs sanitaires), une flexibilité dans les cloisonnements des pièces à vivre est rendue possible. Ce principe répond à une évolution dans le temps des habitations (chambres plus ou moins grandes). Ce principe est renforcé par la répartition libre des poteaux porteurs en façade, permettant aussi une grande diversité des types de baies vitrées.

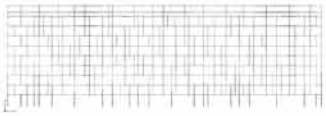

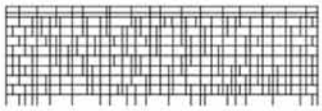

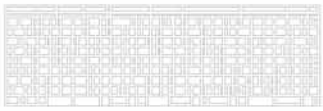

Façade type sud 55% de plein / 47% de vide
Façade type nord 61% de plein / 39% de vide

oasis

Concours ECO QUARTIER

Plan rez 1:200

Plan premier étage 1:200

Plan étages pairs (2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 15, 16) 1:200

Plan étages impaires (3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17,18) 1:200

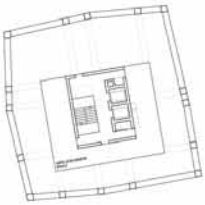

Plan attique 1:200

La Tour _ Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Les appartements développés dans la Tour profitent des vues privilégiées et panoramiques sur le Rhône et les environs.
Quelques accès (commerce de proximité et un grand local vélos occupent une partie du rez-de-chaussée. Un grand hall d'entrée en relation avec le parc public et la petite place adjacente à la rue du Stand permet d'accéder à la cage d'escaliers centrale ceinturant un escalier (cœur de tuite) et deux ascenseurs. Le premier étage est dédié à de l'activité de quartier (ateliers, cabinets médicaux, etc). Deux plans d'étage type viennent s'étager par / étage impair) sur les 18 étages de logements permettant de répondre précisément à la diversité recherchée (3 et 6 pièces - 4 et 5 pièces). Les 4 angles sont occupés par les 2, 4, 5 et 6 pièces. Les 18 appartements de 2 pièces sont orientés sur le parc central. Cette organisation permet de garantir un ensoleillement généreux pour chaque appartement. La toiture est occupée d'une buanderie commune et d'une salle polyvalente permettant aux habitants de la tour d'organiser des anniversaires, des soirées ou des rencontres à thème. Une vue panoramique remarquable pour toutes sortes d'activités. La répartition comme suit : 9 appartements de 6 pièces, 9 appartements de 5 pièces, 27 appartements de 4 pièces, 27 appartements de 3 pièces et 18 appartements de 2 pièces.

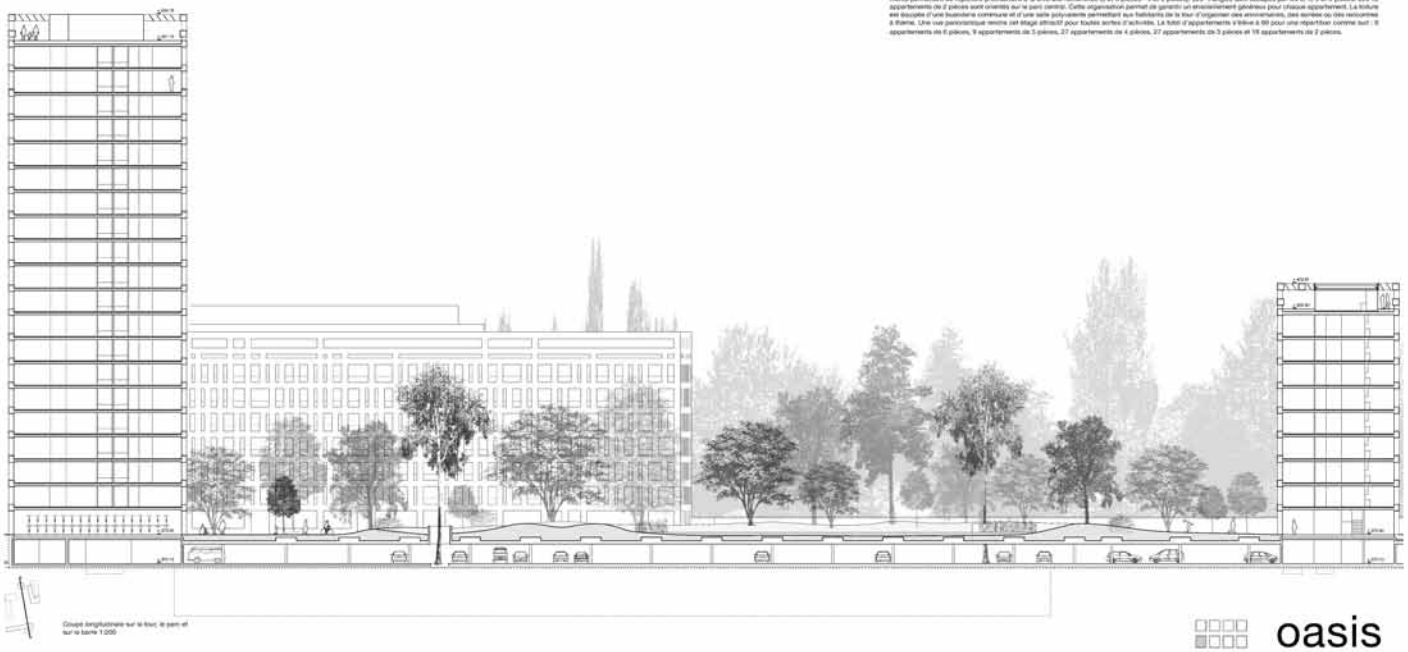

Coupe longitudinale sur la tour, le parc et sur la barre 1:200

oasis

Concours ECO QUARTIER

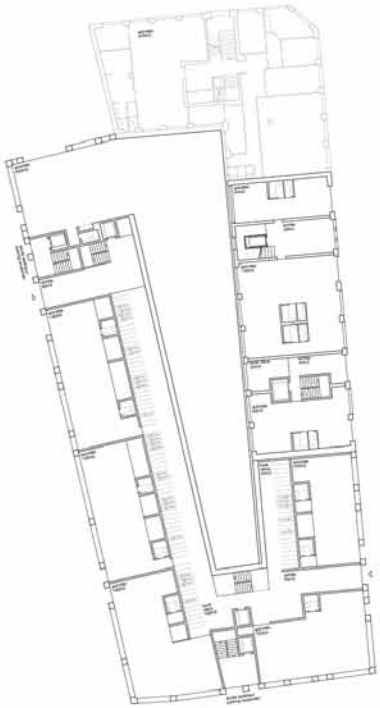

Plan rez 1:200

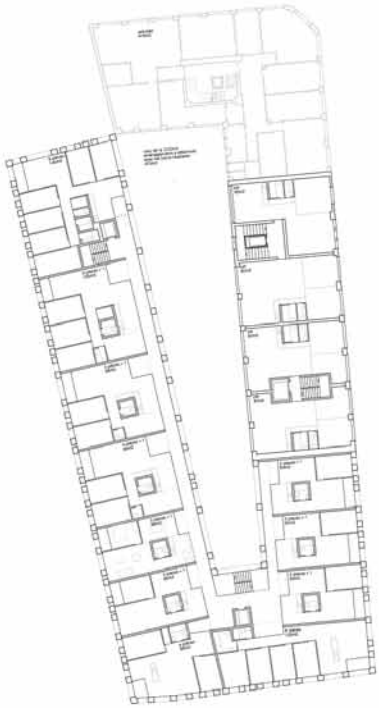

Plan étage type 1:200

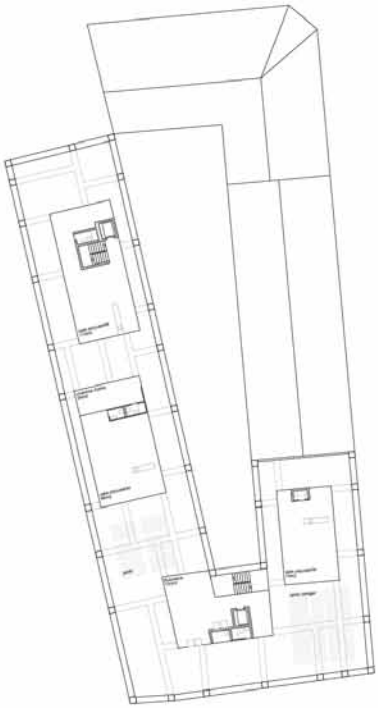

Plan attique 1:200

La CODHA _ La conservation du bâtiment d'angle situé sur la rue du Stand protège la cour développée au cœur de cet ensemble.
Deux cages d'escaliers distribuent des coursives dont la relation avec la cour surélevée (espace semi-privé), contribuent à renforcer les liens sociaux entre habitants. L'accès à chaque appartement est en relation avec cet espace central. Ce système distribuif offre une intimité et permet une juxtaposition de plusieurs types d'appartements allant du « plus petit » (2 pièces + 1) au 6 pièces (appartement communautaire). Chaque appartement est orienté à la fois sur la cour et sur le parc public. Les séjours et la chambre principale sont orientés sur le parc et profitent d'un ensoleillement est, sud et ouest. La cuisine et une pièce polyvalente offrent une grande flexibilité grâce de travail, chambre supplémentaire, chambre d'amis avec entrée indépendantes sont dirigées sur la coursive. Tous ces appartements ont accès à la cour centrale à l'air libre. Cet espace convivial accueillera de nombreuses activités organisées par les habitants de l'immeuble. La rénovation et la surélévation du bâtiment adjacent permettent d'offrir des grands appartements de type loft ou avec cloisonnement possible. La grande terrasse contenant permet de multiples rencontres grâce à la multiplicité de son programme tel que : salles polyvalentes pour les habitants, buanderies communes, solarium, jardins potagers, cuisine commune d'été. Le total d'appartements s'élève à 80 pour une répartition comme suit : 6 appartements de 6 pièces, 20 lofts, 4 appartements de 6 pièces, 6 appartements de 5 pièces, 19 appartements de 4 pièces et 30 appartements de 3 pièces.

oasis

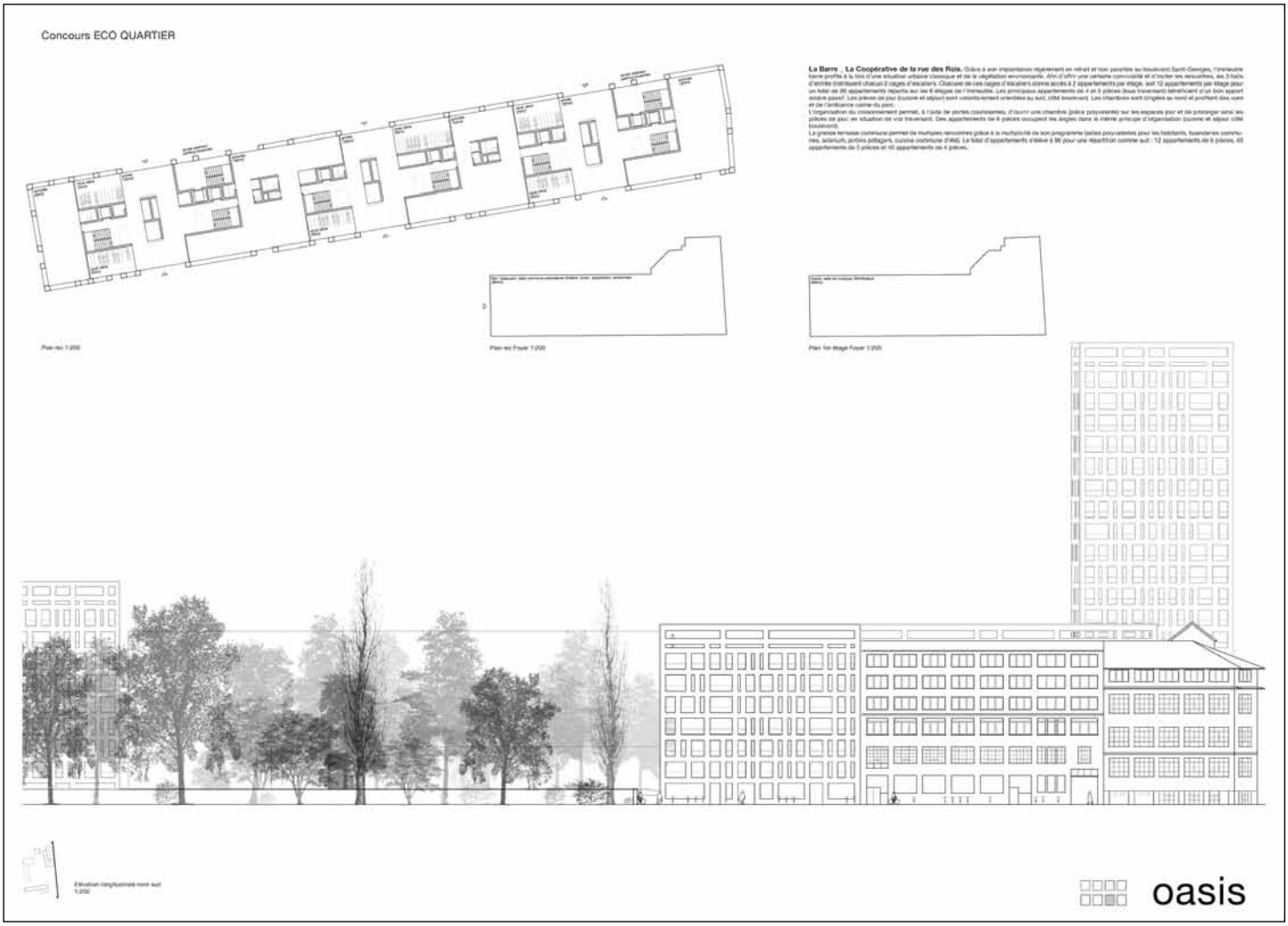
Concours ECO QUARTIER
La Barre _ La Coopérative de la rue des Rois.
oasis

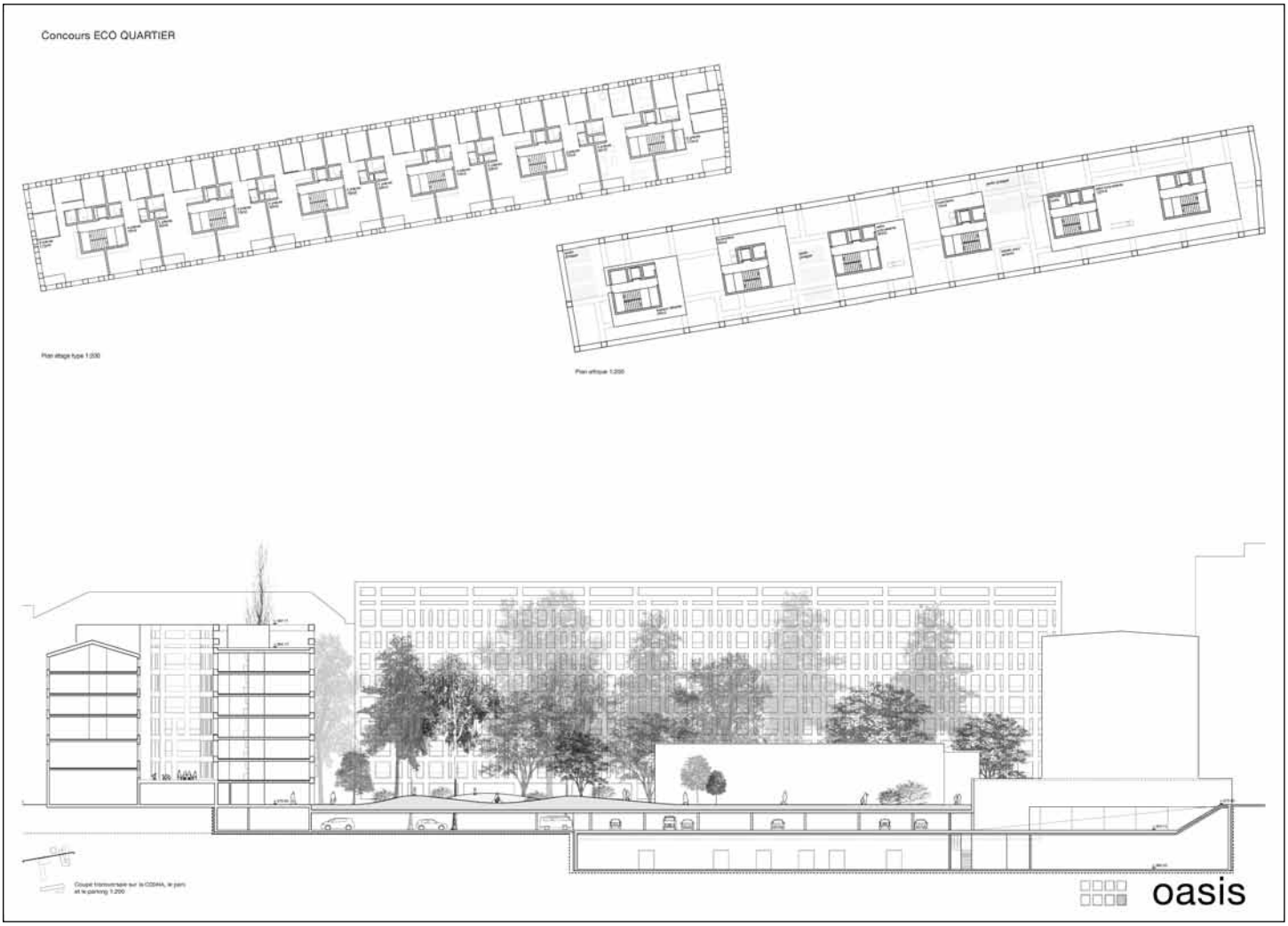
Concours ECO QUARTIER
oasis

4e RANG | 4e PRIX

Projet n° 21

Jardin sur cour

Bureau d'architectes

CLR –Chevalley Longchamp Russbach

Rue des Vieux-Grenadiers 8 | 1205 Genève | Suisse

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils

Amsler Bombeli et associés SA | David Amsler

Bureau d'ingénieurs CVSE

Riedweg & Gendre SA | C. Spaeth

Schumacher Ingénierie SA | Raphaël Rumo

Perrin Sparth & associés | Gérald Gendre

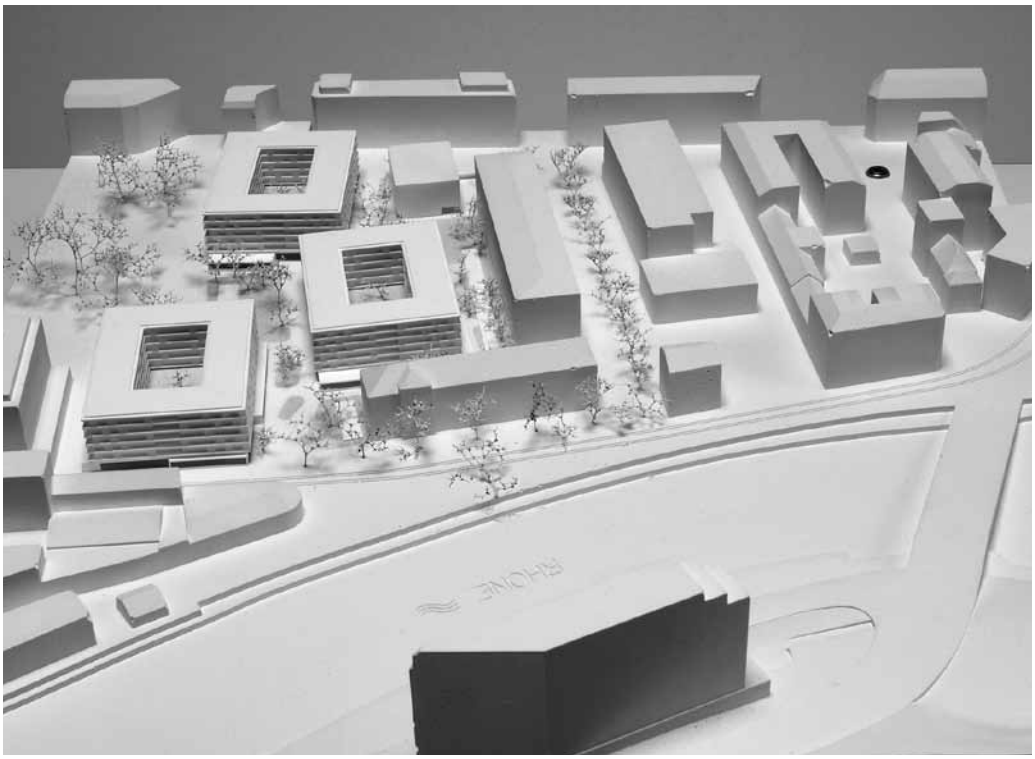

Commentaire du jury

Le projet propose d'implanter, entre la rue du Stand et le boulevard St-Georges, trois immeubles locatifs à cour centrale de dimension, d'organisation et d'expression identiques. Le programme de l'école est réparti dans un bâtiment compact émergeant dans l'angle sud-ouest du périmètre, proche de l'immeuble «des Gazomètres». Les deux immeubles sur la rue sont précisément orientés selon la géométrie de ces dernières, tandis que l'immeuble central et l'école suivent le parallélisme du bâtiment des Gazomètres.

Les nouvelles constructions, avec le contexte bâti existant, définissent quatre espaces extérieurs majeurs clairs: «une place scolaire» en partie sud, «une place de jeux» en partie ouest, «une place de quartier» en partie est et en partie nord, «un espace de dégagement» en relation avec le quai du Rhône.

Au rez-de-chaussée, les trois immeubles proposent une organisation similaire. Répartis à l'intérieur de trois volumes «glissés» sous chaque bâtiment, des locaux commerciaux animent l'espace public. Entre ces locaux, des accès privatifs sont créés et permettent de distribuer un hall central commun éclairé par un patio. La buanderie et les parkings à vélo sont judicieusement placés. Si le jury apprécie la hiérarchie organisationnelle de la proposition, il regrette que ce principe unique soit appliqué littéralement de la même manière aux rez-de-chaussée des trois immeubles. Une plus grande liberté d'interprétation des situations particulières de chaque bâtiment aurait rendu cette proposition moins schématique et donc plus intéressante, ancrant le projet in situ.

La cour de chaque immeuble, au-dessus des rez-de-chaussée, est rendue inaccessible.

Les appartements sont répartis sur cinq étages. La plupart d'entre eux sont traversants, avec un espace jour donnant à la fois sur la cour et sur l'espace public. Les typologies proposées sont intéressantes, de même que le principe distributif choisi. Les appartements mono-orientés au nord sont toutefois à éviter. Les balcons proposés à l'intérieur de la cour sont appréciés car ils constituent un «espace tampon», en réponse à la problématique du traitement des vis-à-vis. Cependant, l'expression architecturale des façades «extérieures», matérialisée par le même dispositif, ne convainc pas. Ce choix, entraînant des ombres portées conséquentes sur l'ensemble des vitrages, ne permet pas de tirer profit de l'énergie solaire passive. Une telle proposition paraît également excessive d'un point de vue financier.

Même si les sous-sols présentent une bonne cohérence avec les excavations réalisées, hormis le gabarit en terre de la salle de sport au deuxième sous-sol, la superposition des surfaces de parking avec les immeubles de logement pose des problèmes d'ordre juridique. D'autre part, l'organisation du parking étendu sur un seul étage ainsi que le long «couloir» le desservant ne sont pas optimaux. Le nombre de sorties de secours est, par ailleurs, insuffisant.

Le jury apprécie le bon potentiel de connexions biologiques entre le cimetière des Rois et le Rhône, de même que le concept de gestion des eaux claires qui est jugé particulièrement intéressant, hormis la question du stockage des eaux de pluie peu adapté à l'usage et non-économique.

Si la simplicité de l'ensemble de la proposition est appréciée, l'identification répétitive de chaque immeuble, tant par leur volumétrie, que par leur expression ou encore leur organisation, est jugée trop « mécanique » et en contradiction avec les « îlots » implantés dans des situations différentes. Il en découle des distances entre les immeubles jugées trop faibles par endroit, comme si les immeubles étaient légèrement surdimensionnés pour être implantés à l'intérieur du périmètre à disposition. Ce parti volontaire de répétition soulève également la question liée au thème de l'expression de l'identité des trois maîtres d'ouvrage différents qui, dans ce cas, risque de manquer de flexibilité.

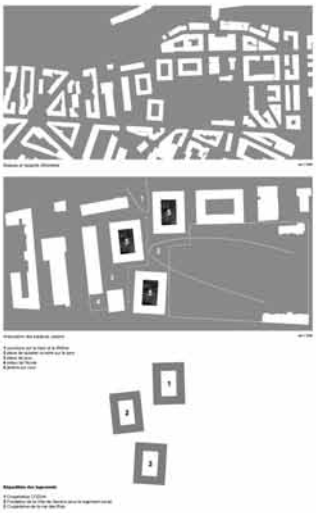

Implantation
Le projet propose l'implantation de trois immeubles de logements avec cour intérieure revisitant l'îlot genevois traditionnel. Disposés en quinconce, les îlots composent une alternance d'espaces de référence et articulent les axes majeurs du site. De gabarit volontairement bas, le projet recherche l'équilibre des masses et définit des rapports d'échelles différenciés : la cour, la place, la ville. Traitée comme un parcours, la traversée du site est accompagnée de commerces de proximité. Le Forum s'annonce sur la place au cœur du quartier. Perpendiculaire au boulevard Saint-Georges, l'école trouve son équilibre entre orientation, intimité du préau et rapport au boulevard. L'implantation des bâtiments reconnaît leur contexte direct. Cela permet une légère torsion des bâtiments entre eux, renforçant ainsi le caractère déhanché de l'implantation.

Îlots
La distribution verticale des logements s'arrête au rez-de-chaussée qui accueille les locaux communs. Le sous-sol est ainsi totalement dédié au parking et dépôts. Outre une simplification foncière, cela permet une totale indépendance des fonctions. Aussi, les caves sont converties en réduits ou armoires dans les logements, complétés de rangements isolés en façade. Accessibles par les loggias, ils lui confèrent utilité et intimité.
L'appropriation de la cour pour les locaux communs et l'abandon de l'attique a métamorphosé les proportions de la cour intérieure. Cadrée par les loggias, la cour devient paisible et conviviale, à échelle humaine. Accessible uniquement pour l'entretien, la cour est plantée dans l'esprit d'un jardin contemporain. Ce biotope urbain devient l'espace privilégié des habitants.
Tour à tour commerces et ateliers, les activités s'expriment en béton recyclé sur l'espace public. Elles qualifient l'espace et ponctuent l'aménagement.

Rue intérieure
La rue intérieure relie l'ensemble des locaux communs de chaque îlot et devient l'espace collectif de référence. Regroupées au cœur des îlots, les buanderies deviennent des espaces de convivialité favorisant l'échange. Le patio leur donne sens, air et lumière. Il est le seul espace extérieur commun accessible de la cour intérieure. Il permet des vues croisées indirectes et, par là, introduit un sentiment de sécurité tout en limitant les nuisances pour les habitants. Cet espace social donne lieu à une identité commune à chaque îlot et peut être décliné en fonction des desiderata de chaque maître de l'ouvrage. Ce lieu de proximité regroupe les boîtes aux lettres et relie les cages d'escaliers aux locaux vélos. Tempéré mais non chauffé, son accès est contrôlé à la manière d'un sas d'entrée par une simple mise en passe.

Logements
Interface de proximité entre la ville et la cour, les logements sont traversants. La typologie se décline avec la mixité souhaitée au gré des besoins de chaque entité. L'espace jour devient littéralement un trait d'union entre la vie intérieure de l'îlot et celle du quartier et de la ville.
Les façades expriment la matérialité et la structure. Les étages de logements s'expriment en bois par une peau semi transparente en tasseaux de bois retiant ponctuellement les balustrades. L'alternance de pare vues et de rangements offre intimité et convivialité à la façade. A chaque immeuble est attribuée une essence particulière. Chêne, mélèze et cèdre caractérisent ainsi les immeubles de logements et leur confère une nuance de couleur. Cette matérialité renforce la présence arborée du cimetière des Rois et le caractère didactique du projet.

Ecole
Le préau couvert de l'école ouvre l'espace au rez-de-chaussée et relie le préau avec le quartier. L'école est organisée selon un plan très rationnel et multi orienté. Les classes s'orientent sur le préau et la place de jeux, à l'abri des nuisances. Les entrées indépendantes sont garanties autant pour les activités parascolaires que pour la salle de gym et les salles de langues.

Éco quartier
L'Eco quartier tire son essence de l'espace social des îlots et de l'esprit de l'aménagement. Bénéficiant d'une couche végétalisable, l'ensemble du quartier devient potentiellement jardin, parc ou rue. La gestion de l'eau, sa filtration et les plantations qui en découlent proposent un aménagement à caractère didactique et expérimental. La matérialité des immeubles exploite la logique constructive et l'opportunité structurelle de la mixité pour contenir l'énergie grise tout en mettant en valeur l'expression architecturale.

Concours ECO QUARTIER - **jardin sur cour**

implantation 1/500 - niveau sol +373.70

implantation

Concours ECO QUARTIER - **jardin sur cour**

rez-de-chaussée
étage 1/3/5
étage 2/4
distribution - rencontre
rangements
répartition typologies
la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social
Concours ECO QUARTIER - jardin sur cour

rez-de-chaussée
étage 1/3/5
étage 2/4
distribution - rencontre
rangements
répartition typologies
la Coopérative CODHA
Concours ECO QUARTIER - jardin sur cour

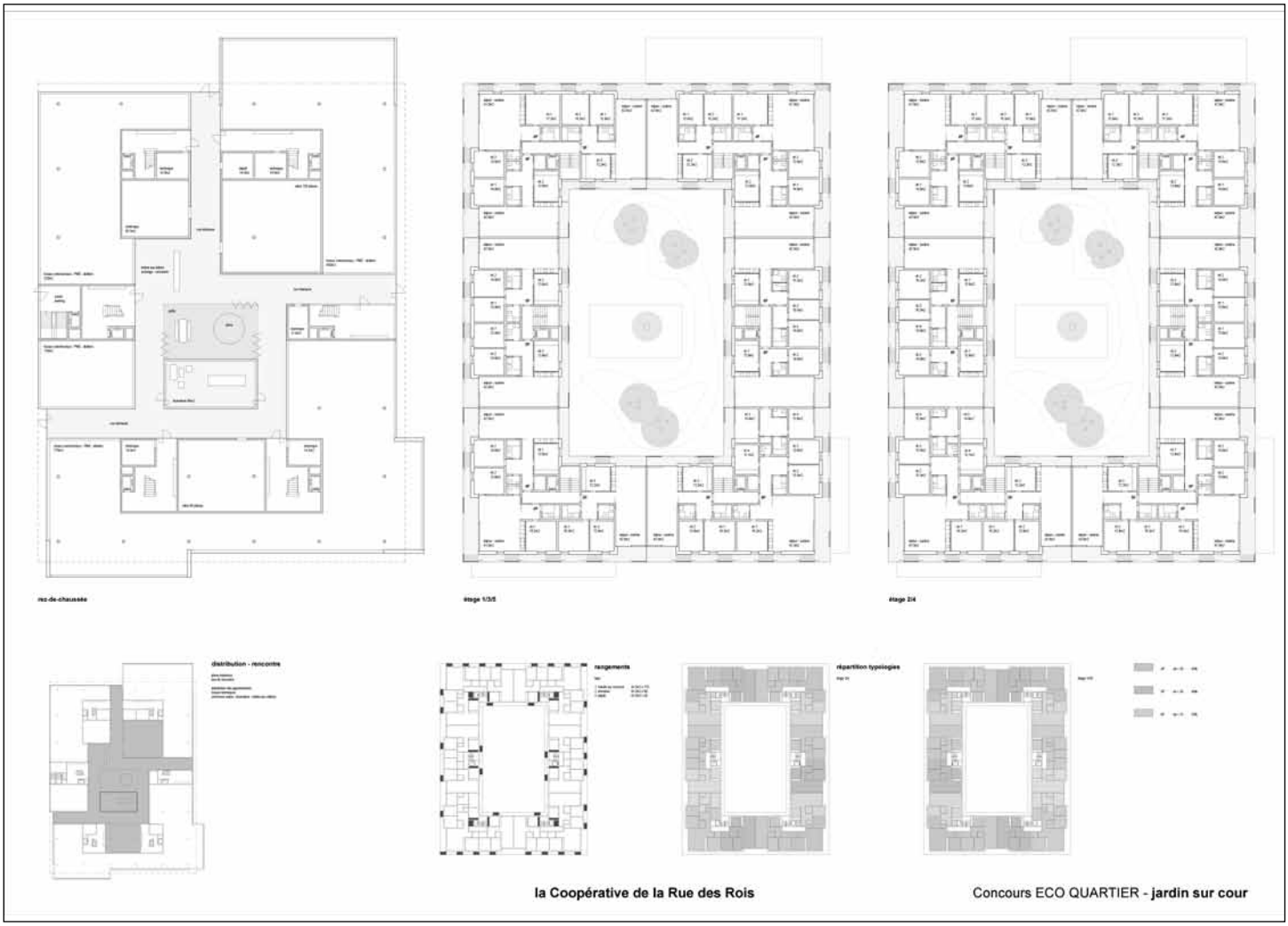
rez-de-chaussée
étage 1/3/5
étage 2/4
distribution - rencontre
rangements
répartition typologies
la Coopérative de la Rue des Rois
Concours ECO QUARTIER - jardin sur cour

sous-sol -2
+ 365.00
sous-sol -1
+ 370.20
plans de l'école
plans des sous-sols / plans de l'école
Concours ECO QUARTIER - jardin sur cour

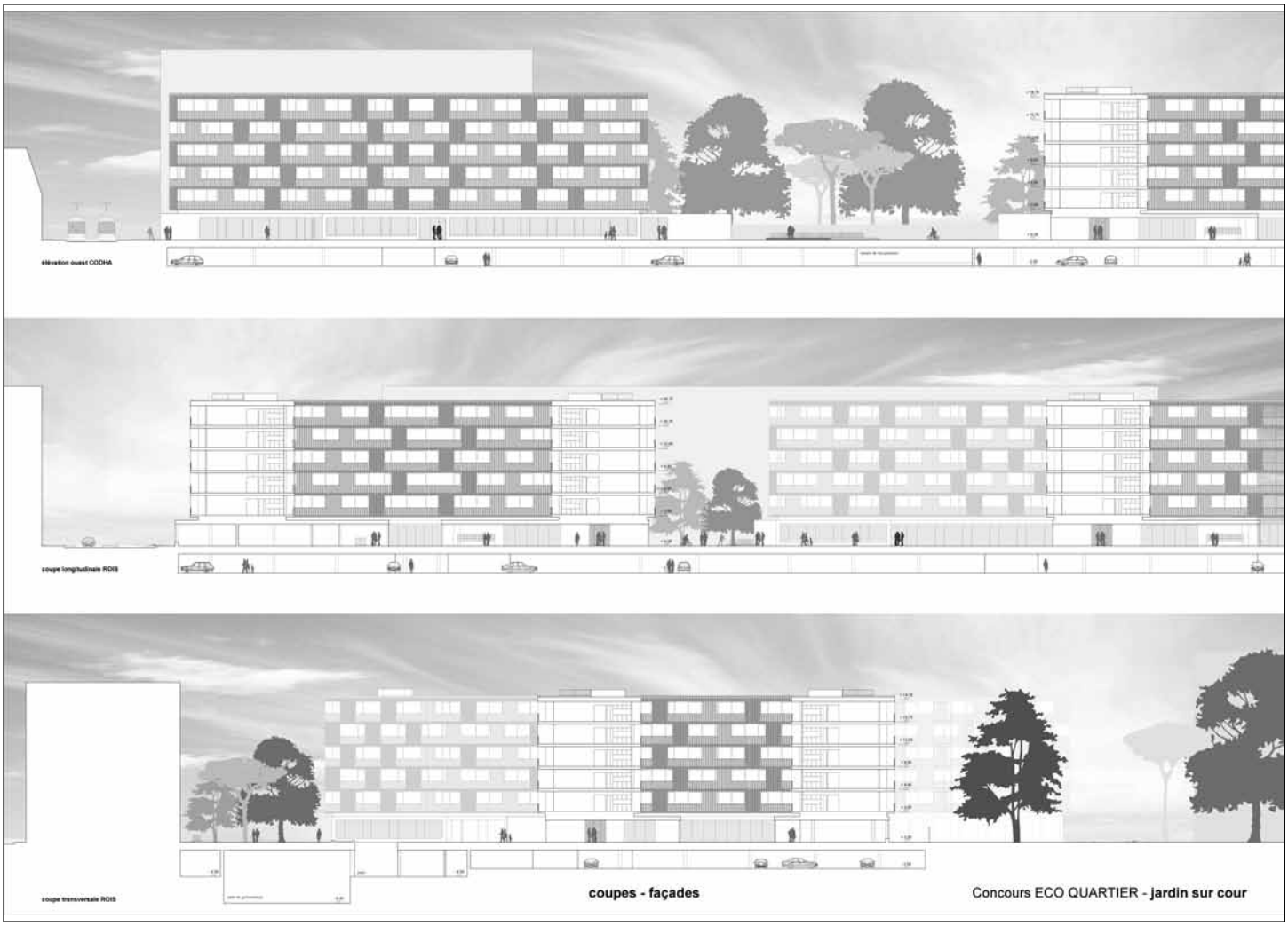
élévation ouest CODHA
coupe longitudinale ROIS
coupe transversale ROIS
coupes - façades
Concours ECO QUARTIER - jardin sur cour

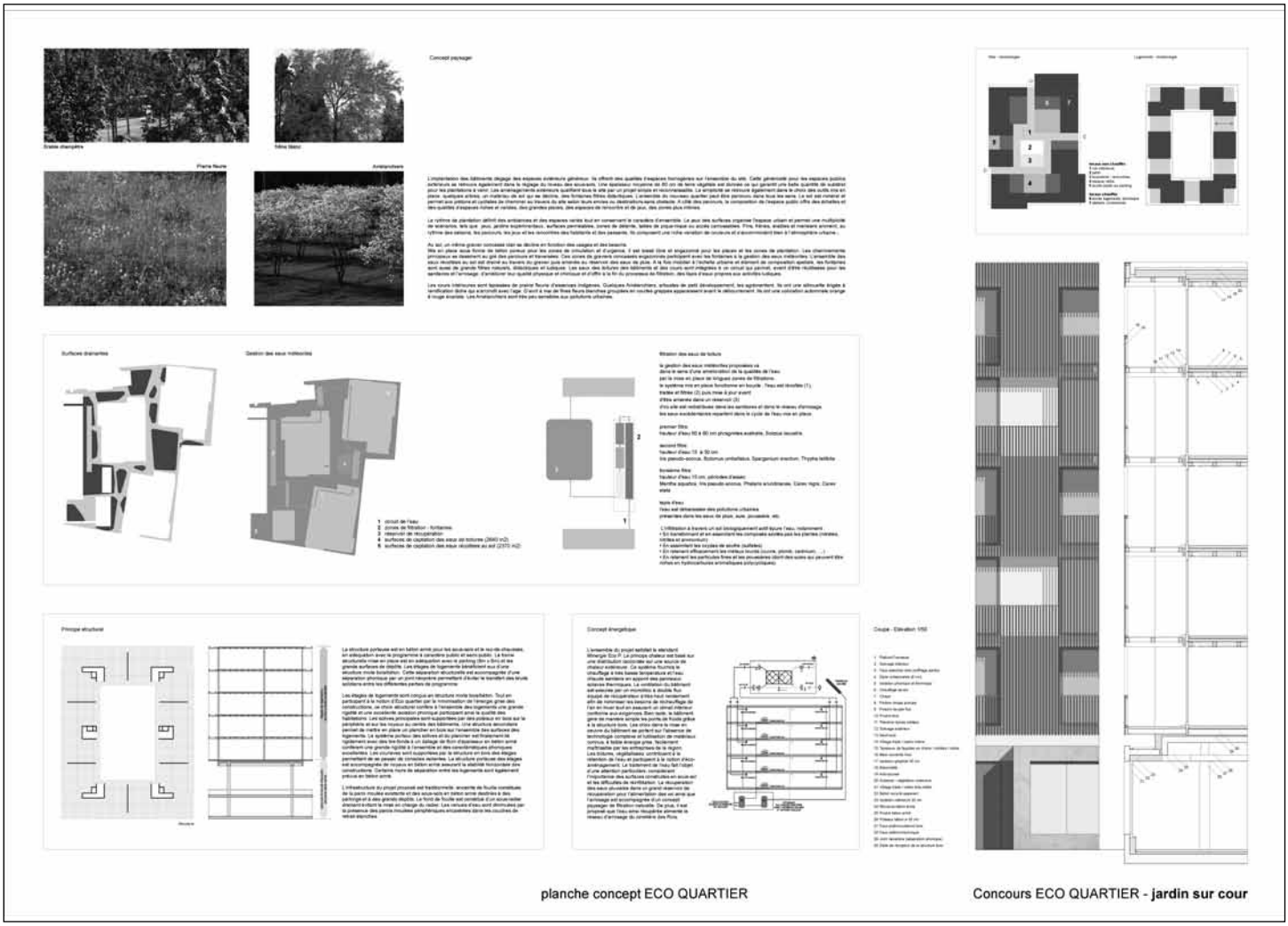

planche concept ECO QUARTIER

Concours ECO QUARTIER - **jardin sur cour**

5e RANG | 5e PRIX

Projet n° 35

Bandes Urbaines

Bureau d'architectes

ARGE Blue Architects & Ruprecht Architekten Gmbh
Wasserwerkstrasse 129 | 8037 Zürich | Suisse

Collaborateurs
Nathanaël Chollet | Thomas Hildebrand | Rafael Ruprecht | Samuel Seiler
Marcel Buner

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils
INGPHI SA | Philippe Menétrex

Bureau d'ingénieurs CVSE
Rigot + Rieben Engineering SA | Jean-Michel Hostetter

Planification des coûts
Institut pour l'Economie de la Construction – IEC SA
Michel Coubès

Architectes – paysagiste
Hüsler et associés Sàrl | Christophe Hüsler

Spécialiste de la circulation
Transitec Ingénieurs Conseil SA

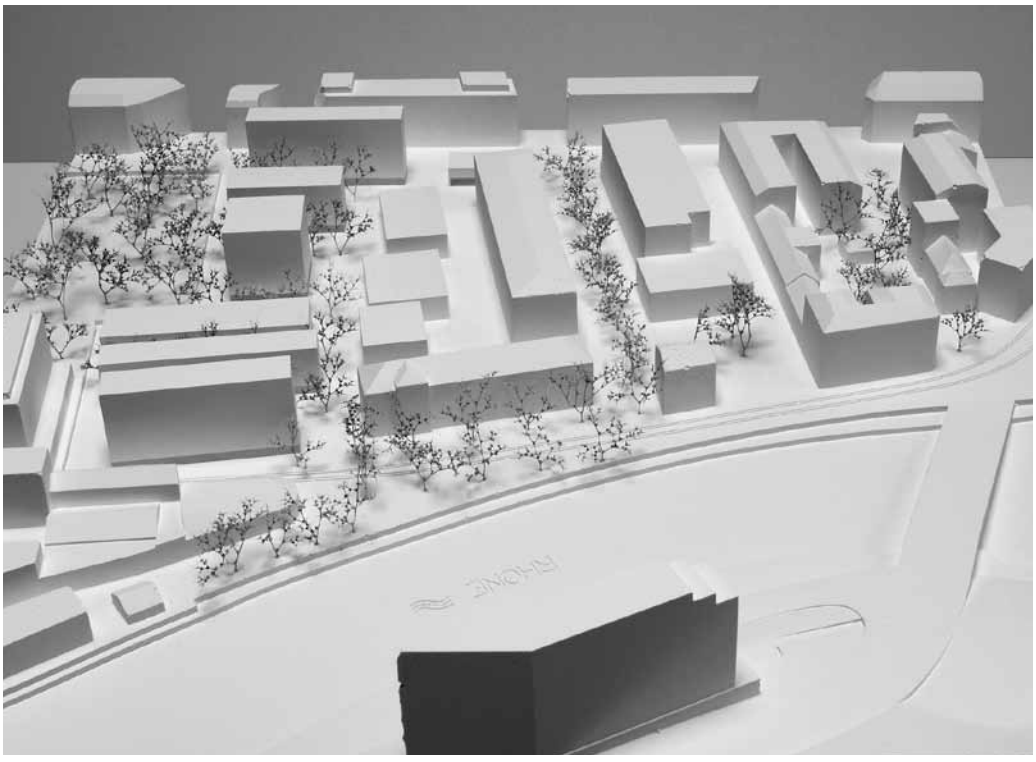

Commentaire du jury

Le parti est intéressant. La structure en «bande» apporte une réelle réponse urbaine et suggère une ambiance d'éco-quartier, par ses vides entre les bâtiments. La création de plusieurs unités et leur différenciation en volume permet une vie d'immeuble conviviale. Les liaisons et connexions paysagères-biologiques, proposées entre le cimetière des Rois et le quartier, caractérisent ce projet qui offre une bonne perméabilité aux mobilités douces. La traversée non linéaire, entre le boulevard St-Georges et le quai du Rhône, est ponctuée par des échappées visuelles sur la végétation du cimetière entre les bâtiments. Bon nombre de ces espaces publics ou dévolus à la vie associative des coopératives sont abrités du bruit routier.

La compacité du dessin du sous-sol permet de planter des arbres en pleine terre et est en adéquation avec l'idée d'une «prolongation» de la végétation du cimetière des Rois.

Du point de vue de l'éco-mobilité, le garage indépendant des entrées des blocs d'habitation est jugé très positivement, car il correspond bien à l'idée d'un éco-quartier. Cependant, l'organisation générale des sous-sols n'est pas optimale, car elle implique un agrandissement onéreux du périmètre de fouille et induit un effet de barrage pour la gestion des eaux souterraines.

La répartition des parcs à vélos en plusieurs îlots en surface, toujours indépendants, se révèle être un bon parti. Le zonage des espaces verts, matérialisé par un socle surélevé, limite l'utilisation des espaces publics ou dévolus aux coopératives, ce qui en appauvrit l'emploi.

En plan, l'école délimite un préau fermé et sécurisé qu'il est possible d'utiliser en surface de jeux et de sport en dehors des heures de cours. De par sa volumétrie, le bâtiment est hiérarchiquement subordonné à l'éco-quartier. La séparation de la salle des sports du reste de l'école est intéressante car elle permet de la commuter en salle multifonctionnelle et de l'offrir ainsi à la vie du quartier.

La typologie des appartements est très problématique, notamment en regard des dimensions de certaines pièces. Un grand nombre de séjours n'offre pas le minimum de 3,50 m de largeur de façade et est donc non conforme. L'ensemble est terriblement compact et la surface des pièces est aux limites ou inférieure aux normes exigées par le RGL.

Le volet environnemental est peu satisfaisant. La question de la gestion des eaux est peu développée. L'image des toitures très intensivement végétalisées est surprenante; de façon générale, la fonction des toitures est imprécise. Le concept énergétique est quasi inexistant avec peu de détails constructifs. Les ombres portées des bâtiments sont importantes malgré une bonne orientation.

Au niveau de son rez-de-chaussée, avec une belle mixité des usages, ce projet offrait une proposition intéressante pour un éco-quartier. L'évolution du projet entre le 1er et le 2e tour a constitué une déception pour le jury, qui n'a pu que constater la banalisation et le délitement du parti initial.

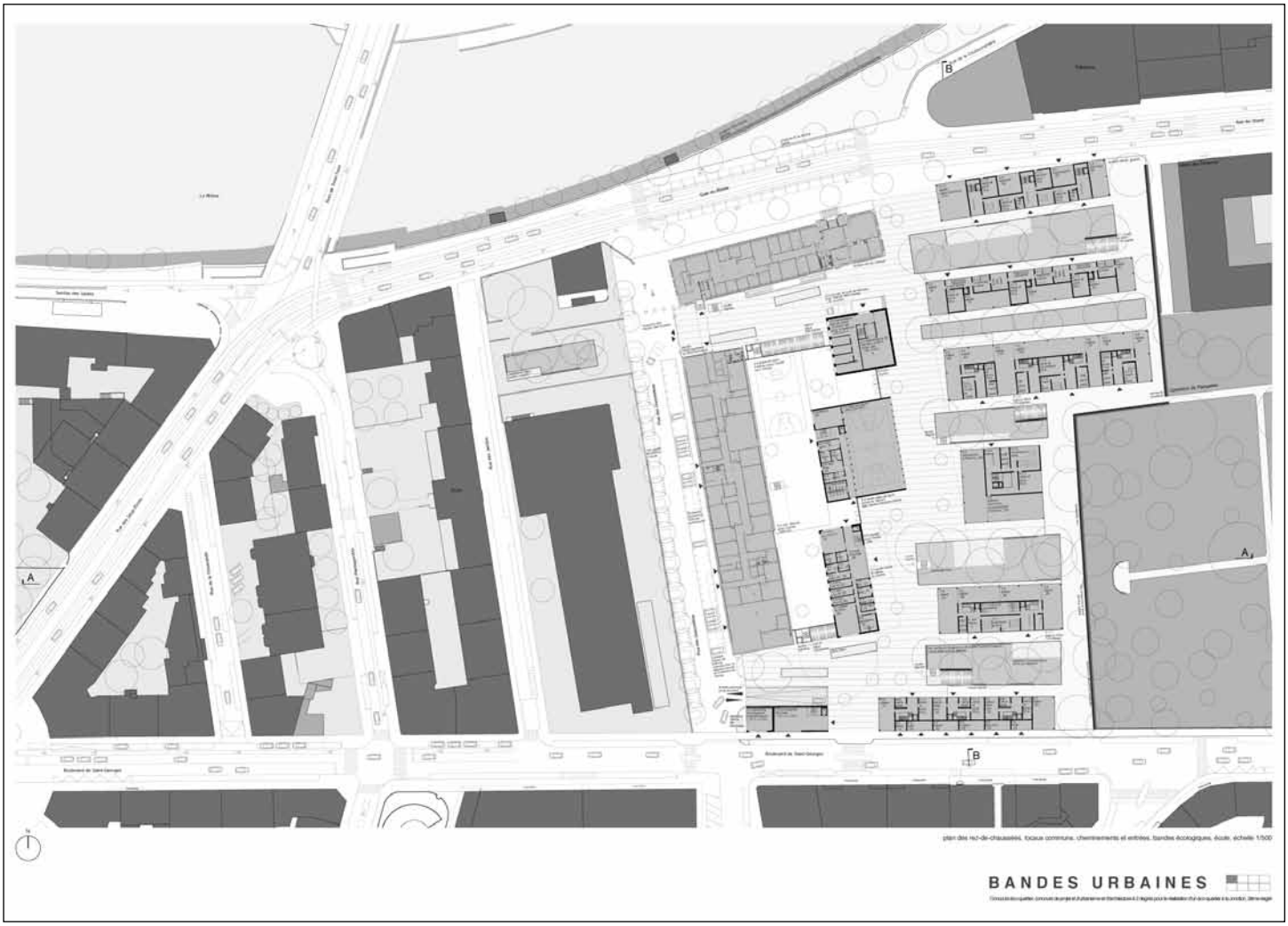
B
A
A
B
BANDES URBAINES

BANDES URBAINES

Le périmètre de la Jonction peut se lire comme une succession de bandes longitudinales assez est-ouest. Trem, promenade, Rhône, bâtiment du quai Ecuyer, ... représentent plusieurs flux et réseaux conceptuels au sein de la ville. Le projet reprend cette lecture, l'adaptant à une échelle moindre. Une succession de parties unités de logements promouvant une vie d'immeubles agréable, les liaisons et connexions paysagères écologiques inter-bâtiments, le traversée entre le boulevard St-Georges et le quai du Rhône sont autant d'éléments augmentant une ambiance d'éco-quartier.

Implantation

Le projet développe une figure nouvelle alternant les éléments bâtis avec des éléments vivants à la constitution écologique de ce nouveau quartier, favorisant ainsi les rapports de proximité entre les différents bâtiments et différentes coopératives de logement. La majorité de ces espaces vivants à la vie sociale du quartier sont protégés du bruit de la circulation routières. Ces derniers prennent place dans l'espace nécessaire aux distances réglementaires entre les bâtiments de logement et l'éco-quartier d'ouvre ainsi de manière fine vers la verdure abondante du cimetière.

Volumétrie, ambiances et rétention des eaux

Le volumétrie proposée articule des volumes différenciés. Les 3 coopératives de logement sont réparties en 6 bâtiments, soit respectivement 2 bâtiments par coopérative. Chacune d'entre elles possède donc un espace extérieur qui lui est propre et donc chargé d'organiser les entrées au logement. Les espaces verts entre 2 coopératives sont donc vécus à la collectivité publique.

Les bandes écologiques s'insèrent entre à chaque fois dans une pièce de rapports de hauteurs différentes. Une grande attention est dédiée à l'aménagement des espaces extérieurs, les éléments écologiques offrant une variété d'ambiances différenciées au sein du quartier. Ces bandes écologiques, sont aussi en charge de la rétention et décantation des eaux. L'ambiance de cette et de verdure provenant du cimetière se connecte ici par des ambiances minérales et aquatiques. Ces éléments paysagers amènent aussi un rafraîchissement adiabatique durant les journées chaudes d'été, en accord avec les principes inhérents à l'identité de ce futur éco-quartier. Ces bandes de verdure sont également accessibles à pied.

École et forum

Les volumes des bâtiments de l'école et sa parcelle de 3000 m2 prennent place au centre de l'éco-quartier. La salle de sport est disposée de façon à être utilisée pour d'autres activités collectives lors de la fermeture de l'école les week-ends ou encore durant les vacances scolaires. Les bâtiments de l'école bordent la nouvelle liaison nord-sud tout en évitant la surface de la cour d'école du côté du bâtiment administratif de la rue des Gazomètres. L'école peut aisément fermer son périmètre lors des heures de cours. La fermeture est assurée par un grillage végétal qui peut aussi d'ouvrir le soir et ainsi rendre de manière à offrir des places de jeux pour les enfants de l'éco-quartier.

Le forum prend place au sein sud-ouest de la parcelle. Il constitue une sorte de face publique de l'éco-quartier sur le boulevard St-Georges. De part sa position centrale il se veut l'échangeur social de l'éco-quartier, invitant la voisinage proche et lointain à venir partager des moments de collectivité. Le centre de recyclage s'intègre dans le bâtiment du forum dans une volonté didactique de la communauté.

L'école est construite sur les structures des dépôts et des parkings. La ligne de séparation des dépôts et des parkings est prise en compte dans le dessin de l'école.

Emergence des dépôts

Le programme des dépôts pour les trusles de Genève est quasi lobbié placé en sous-sol. Seule une émergence prend place au nord de l'école, constituant une pseudo-forme d'entrée non seulement pour les livraisons mais aussi pour les éventuels relieurs. Le programme des dépôts étant très important, une émergence favorise les échanges avec ce monde sous-terrain. Une partie des espaces sera très attractive pour les relieurs extérieurs au quartier ainsi que pour les élèves de l'école primaire. Par une émergence visible et visitable la prise de conscience des habitants en fait que citoyens de l'éco-quartier mais aussi de la ville de Genève en sera enfin renforcée.

Eco-mobilité

L'éco-citoyen se déplace à pied ou à vélo. Le projet promeut fortement la mobilité douce, les entrées au garages sous-terrains étant indépendants des entrées des blocs d'habitation ce qui aura pour effet de décourager l'utilisation de la voiture au profit de la nouvelle ligne de tram s'arrêtant juste au nord de la parcelle. Les entrées par véhicules motorisés se font uniquement par la rue des Gazomètres qui organise les livraisons des dépôts et de l'école et les entrées aux parkings sous-terrains. D'une manière générale l'éco-quartier est perméable aux flux piétonniers. Sur la façon centrale nord-sud les vélos peuvent aussi circuler librement et les îlots entre les bâtiments intègrent une partie plat à 2 roues.

Rez-de-chaussées, pôles centrale, échanges sociaux

Le plan des rez-de-chaussées se compose de différents programmes. Chaque coopérative organise ses entrées sur le „jardin écologique„ lui appartenant. Celles-ci s'accompagnent des espaces de brides accueillant ainsi que d'espaces de rangement pour les poussettes ou les vélos. Les buanderies y prennent également place dans une optique d'activation encore plus forte de la surface de rez. En dessous des rez-de-chaussées se trouvent toujours un étage de caves et de rangements supplémentaires.

Le projet dispose de nombreux espaces d'ateliers et de réunion au rez-de-chaussée, leur activité débordant sur les espaces de distribution menant aux logements, favorisant ainsi une mixité et renforçant la vie et les échanges sociaux au rez-de-chaussée. Sur les rue du Stand et le boulevard St-Georges des activités commerciales prennent également place au rez-de-chaussée des bâtiments.

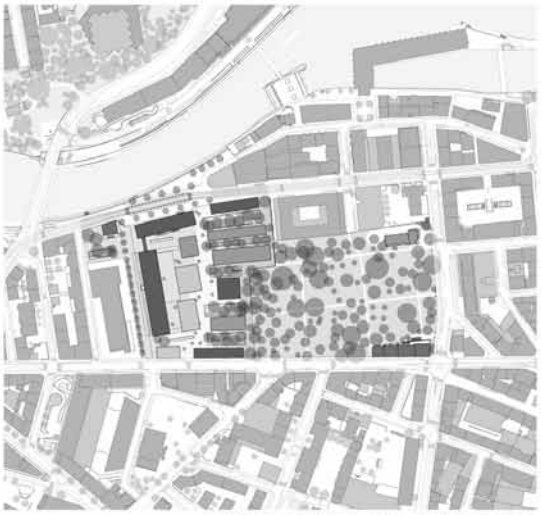

plan de situation, perméabilité du quartier vers l'espace vert du cimetière de Plainpalais, échelle 1:2000

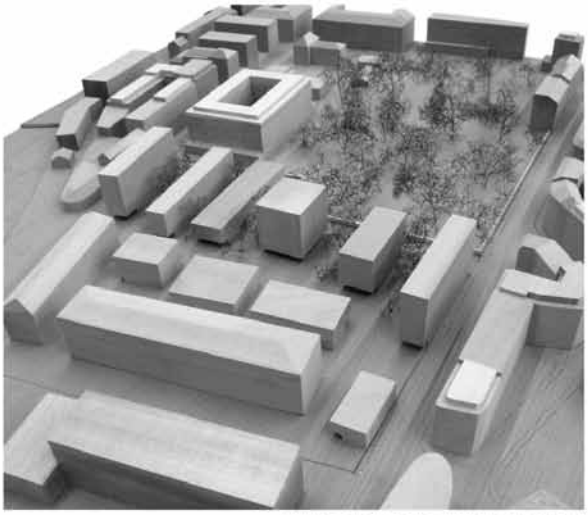

implantation et volumétrie, un éco-quartier qui rayonne sur l'extérieur autant que son intérieur

relations de l'éco-quartier aux grands éléments structurants

traitement des eaux

nouvelle répartition possible des parcelles

distances réglementaires entre les bâtiments

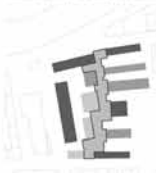

élément structurant de l'éco-quartier

flux

répartition du programme au niveau du rez-de-chaussée

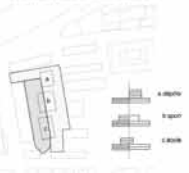

comportement structurel et séparation programmatique

BANDES URBAINES

Concours éco-quartier, concours de projet et d'urbanisme et d'architecture à 2 degrés pour la création d'un éco-quartier à la Jonction, 2ème degré

atmosphère au sein de l'éco-quartier

BANDES URBAINES

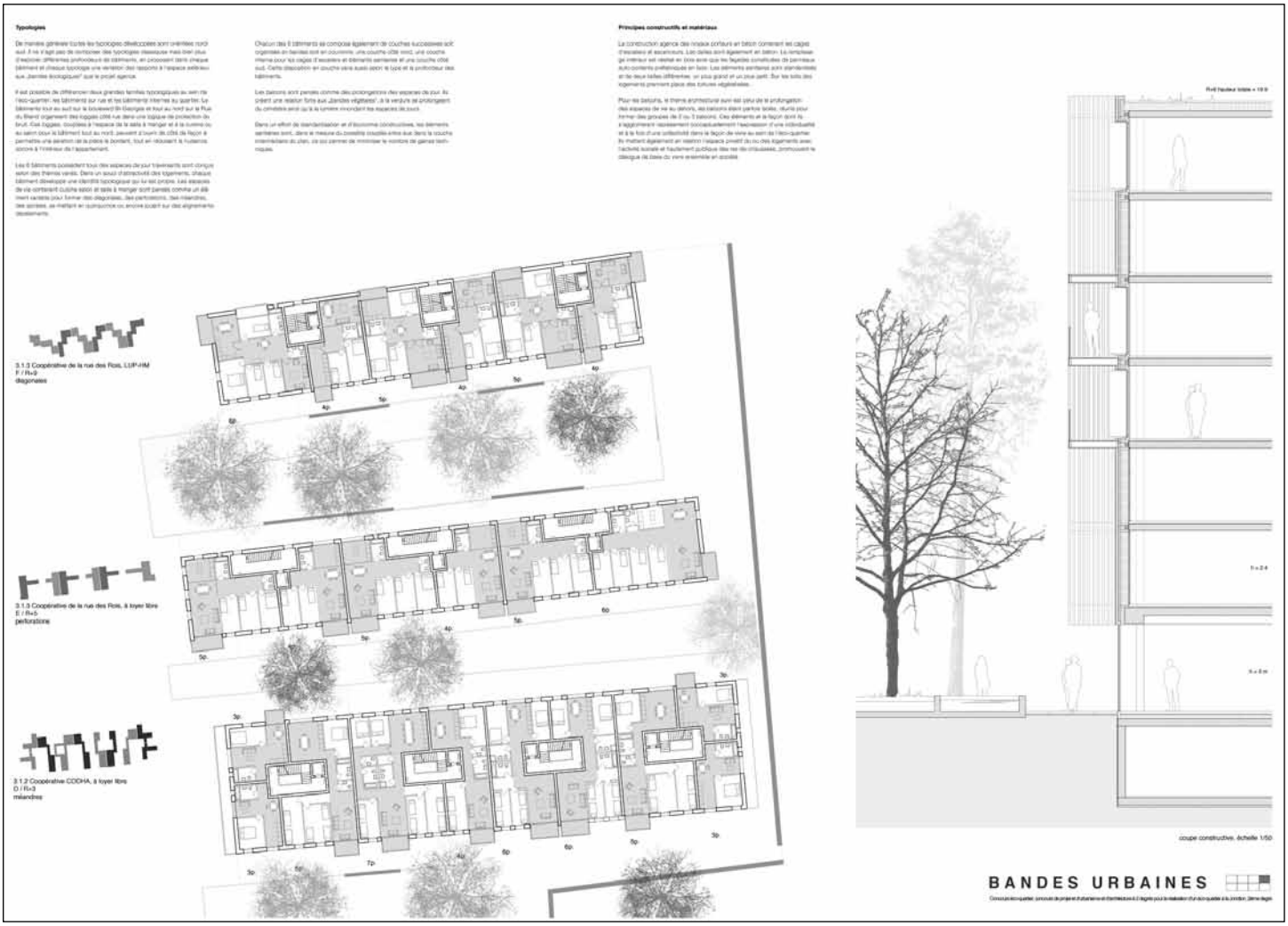
Typologies
Principes constructifs et matériaux
3.1.3 Coopérative de la rue des Rois, LUP+IM
P / R+9
diagonales
3.1.3 Coopérative de la rue des Rois, à loyer libre
E / R+5
perforations
3.1.2 Coopérative CODHA, à loyer libre
O / R+3
mitoyennes
coupe constructive, échelle 1/50
BANDES URBAINES

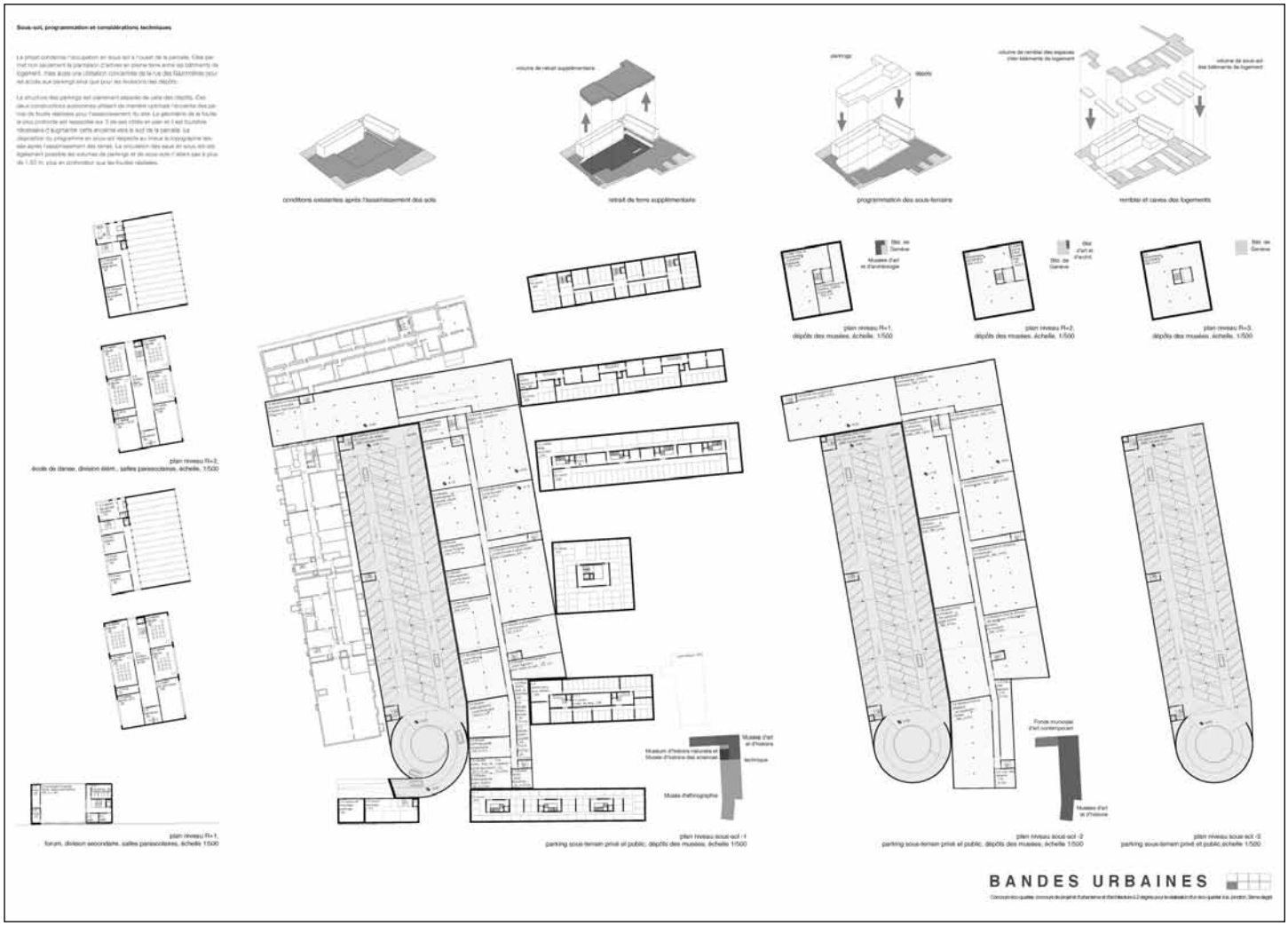
Sous-sol, programmation et considérations techniques
conditions existantes après l'assainissement des sols
retrait de terre supplémentaire
programmation des sous-terrains
remblai et caves des logements
plan niveau R+3,
école de danse, division élém., salles parascolaires, échelle 1:500
plan niveau R+1,
forum, division secondaire, salles parascolaires, échelle 1:500
plan niveau R+1,
dépôts des musées, échelle 1:500
plan niveau R+2,
dépôts des musées, échelle 1:500
plan niveau R+3,
dépôts des musées, échelle 1:500
plan niveau sous-sol -1
parking sous-terrain privé et public, dépôts des musées, échelle 1:500
plan niveau sous-sol -2
parking sous-terrain privé et public, dépôts des musées, échelle 1:500
plan niveau sous-sol -3
parking sous-terrain privé et public, échelle 1:500
BANDES URBAINES

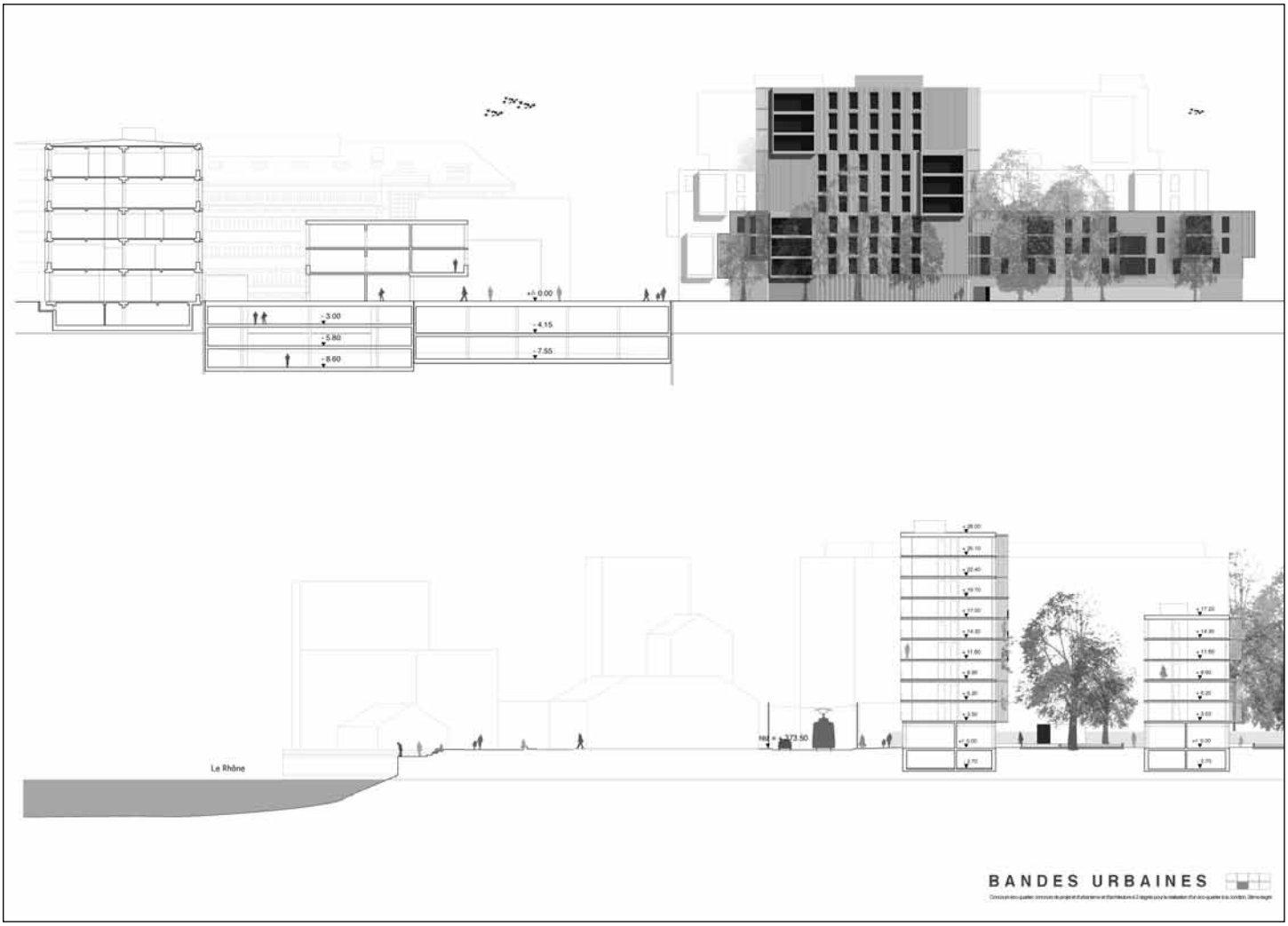
+/- 0.00
- 3.00
- 5.80
- 8.60
- 4.15
- 7.55
Le Rhône
373.50
BANDES URBAINES

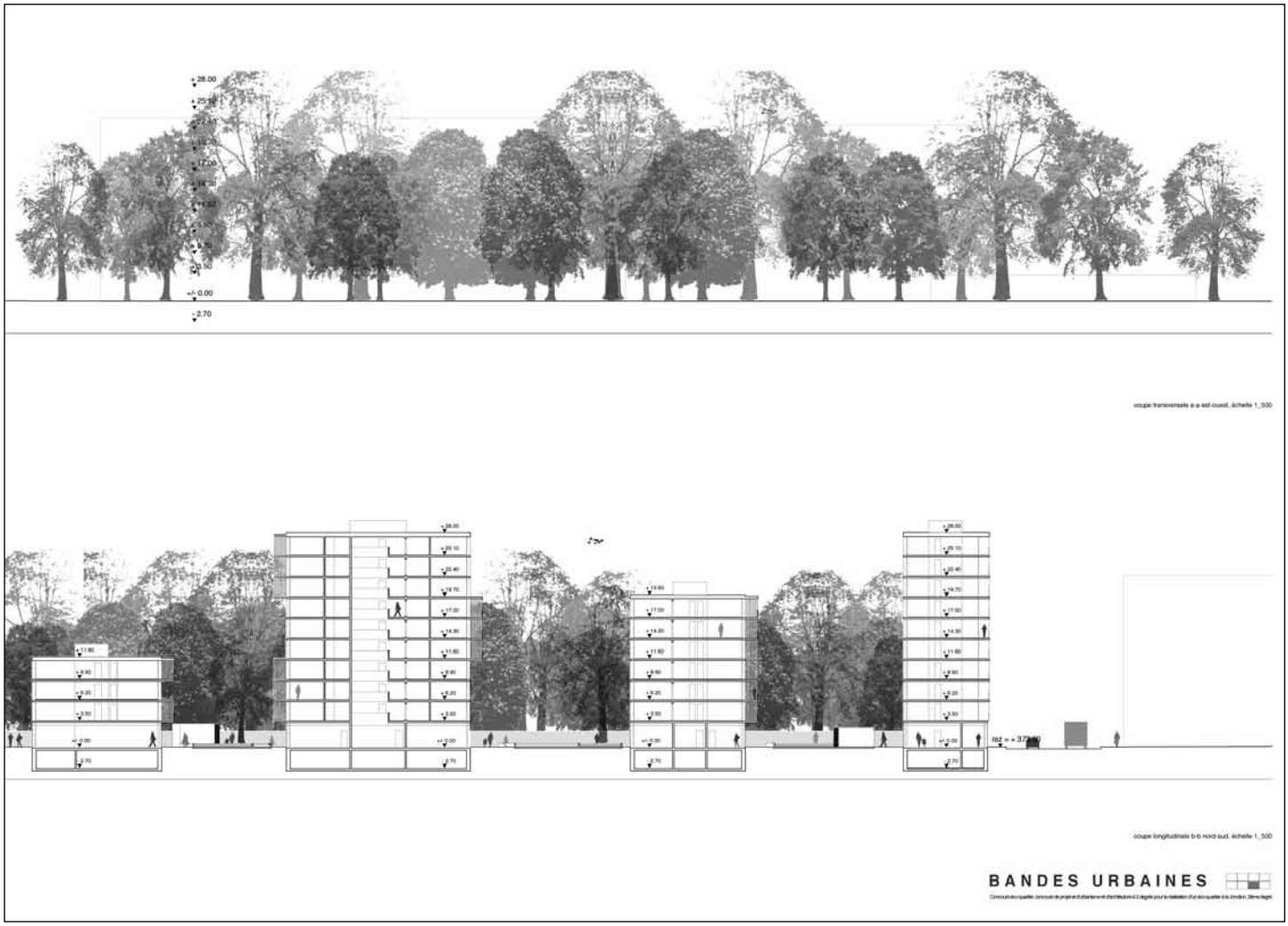
coupe transversale a-a est-ouest, échelle 1_500
coupe longitudinale b-b nord-sud, échelle 1_500
BANDES URBAINES

3.1.2 Coopérative CODHA, LUP-HM
C / R+9
en spirale
3.1.1 Fondation de la Ville de Genève, LUP-HBM
B / R+6
en quinconce
3.1.1 Fondation de la Ville de Genève, LUP-HBM
A / R+9
alignés-décalés
appartements et typologies. Coopérative de la rue des Pois. Coopérative CODHA. Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. échelle 1:200
extrait de façade. échelle 1:50
BANDES URBAINES

6e RANG | 6e PRIX

Projet n° 40

Little Turtle

Bureau d'architectes

Burckhardt+Partner SA

Avenue Industrielle 14 | 1227 Carouge Genève | Suisse

Collaborateurs

Nicolas Vaucher | Céline Kobel | Helio Pareira | Céline Zbinden
Konstantinos Dell'Olivio

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils

Thomas Jundt Ingénieurs Civils SA | Thomas Jundt

Bureau d'ingénieurs environnement / CVSE

Planair SA | Fabrice Rognon

Bureau paysagiste

Cécile Presset

Commentaire du jury

Le parti pris de ce projet a le mérite de la clarté. En implantant des bâtiments de haut gabarit (8 et 9 niveaux sur rez-de-chaussée), il libère d'importants espaces au sol. Il organise trois ensembles distincts correspondant aux trois maîtres d'ouvrage et situe l'école à l'extrémité nord-est du site, perpendiculairement à la rue du Stand.

Ce projet attribue beaucoup d'importance à l'appropriation des espaces par les futurs habitants. Au sol, il distingue des espaces à caractère minéral: rue (destinée à recevoir des manifestations de quartier – marché etc.), place (orientée sur la rue du Stand et le Rhône) et des espaces végétalisés (cours). Ces espaces au sol sont complétés par des espaces semi-privatifs sous forme de coursives et loggias à tous les étages des immeubles.

Les espaces ménagés entre les immeubles sous forme de «cours» ou «jardins» dédiés à des rencontres informelles et à la détente peuvent être crédibles en plan. En revanche, la lecture en coupe a suscité une certaine perplexité quant à l'usage réel qu'il est possible d'en faire. En effet, le rapport entre les immeubles de la Coopérative de la rue des Rois et celui de la CODHA d'environ 35m pour des immeubles de 9 niveaux sur rez-de-chaussée est comparable, par exemple, à l'espace entre les immeubles Honegger du boulevard Carl-Vogt (néanmoins le gabarit est légèrement plus bas). Ceux-ci sont traités en squares urbains et ne correspondent aucunement aux visions développées par le projet (notamment vues perspectives).

Le jury apprécie l'évolution du projet quant aux espaces collectifs situés aux étages, notamment par rapport au développement apporté aux articulations (variété des espaces ouverts/fermés) et à l'inversion de la distribution de l'immeuble CODHA (coursive ouverte à l'est plutôt qu'au nord). Il doute néanmoins des réelles possibilités d'usage avec de telles hauteurs et de telles orientations. En effet, ces coursives sont considérées par les auteurs comme des espaces majeurs du projet mais se retrouvent encore systématiquement dans une situation d'arrière. Il aurait sans doute été possible de mieux les valoriser dans les apports passifs des immeubles qui semblent pourtant promettre des gains énergétiques.

La distribution par coursives et l'étroitesse du bâtiment ont comme conséquence un développement de façade élevé. La multiplication des espaces de distribution n'est pas non plus sans répercussion sur les coûts du projet.

Les typologies ne convainquent pas le jury: la répartition entre les différents types de logements ne convient pas aux différents maîtres d'ouvrage (beaucoup trop de duplex pour la FVGLS, par exemple), conception de trois pièces en duplex, etc. De nombreuses erreurs graphiques rendent le projet difficile à comprendre (taille et organisation des appartements, incohérences entre les planches, système d'escaliers qui se croisent de façon impossible).

Le concurrent a démontré une parfaite compréhension des contraintes du sous-sol avec un approfondissement de la paroi moulée selon une technique réaliste. Le projet de parking est également satisfaisant avec, notamment, une organisation adaptée pour une répartition entre public et privé.

Le concept énergétique, à énergie positive, a été jugé intéressant par les experts. De manière générale, l'attention portée aux aspects environnementaux a été favorablement appréciée tant en ce qui concerne la gestion des ressources et des matériaux que pour ce qui est du concept d'arborisation en pleine terre.

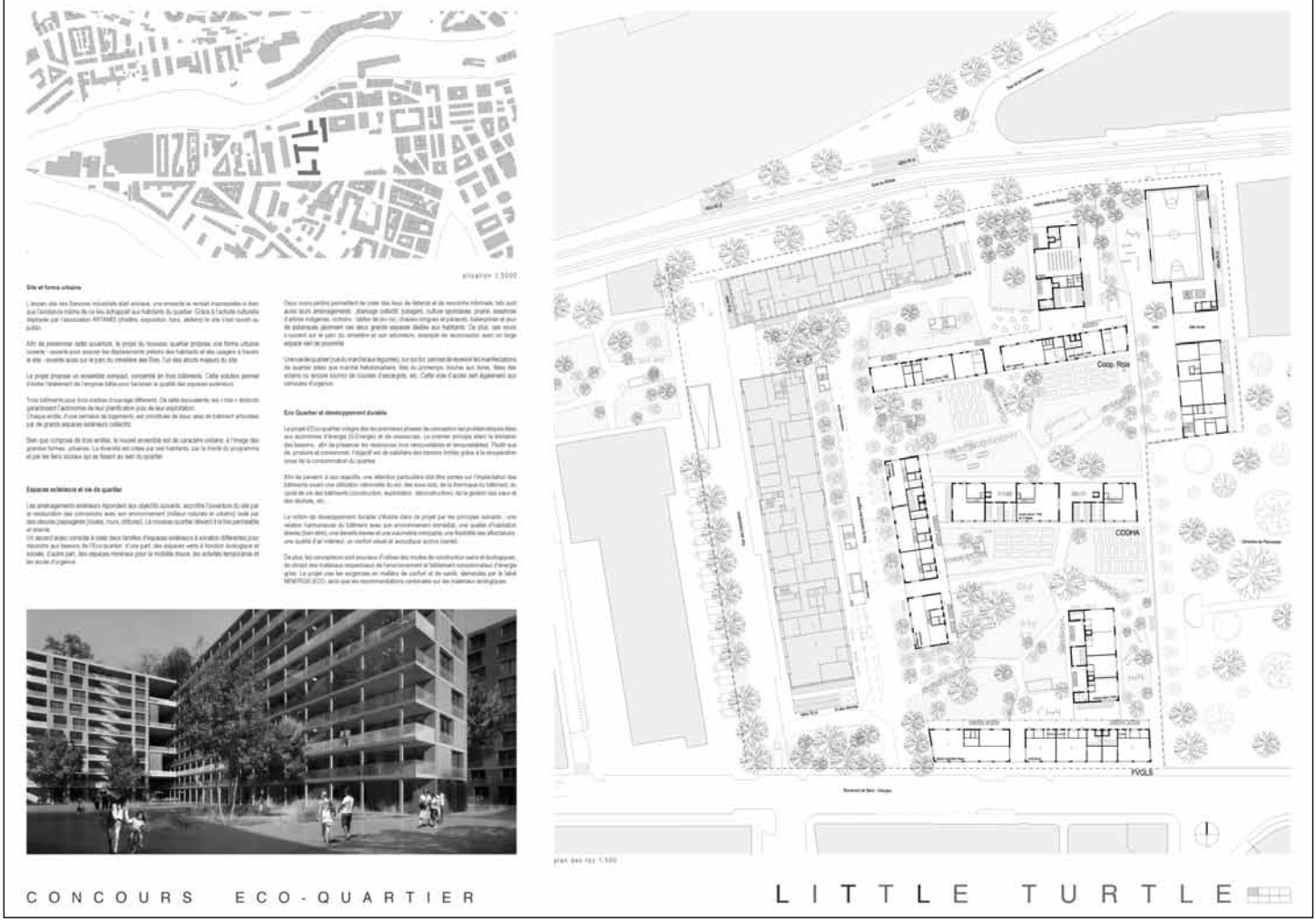
CONCOURS ECO-QUARTIER
LITTLE TURTLE

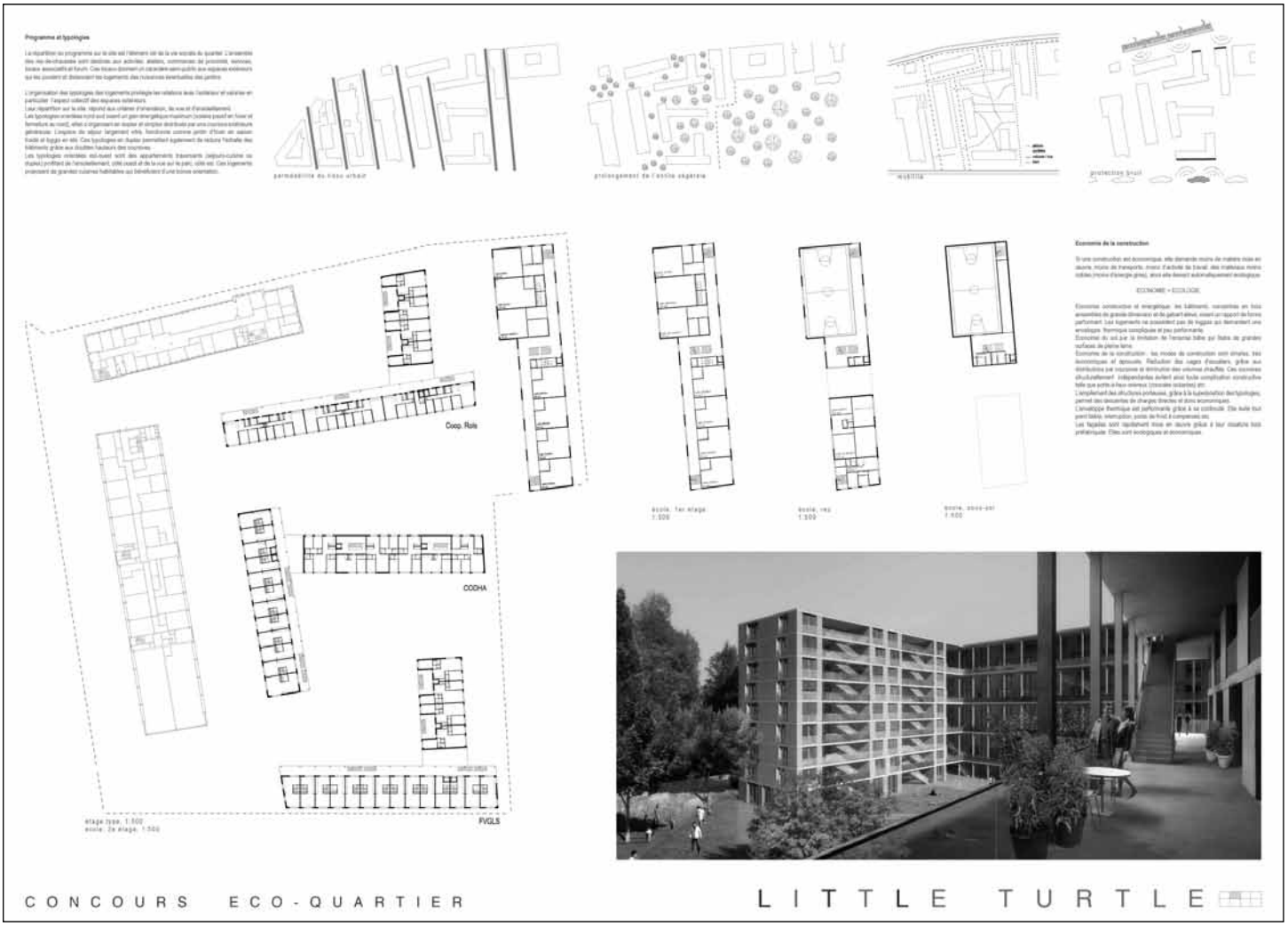
Programme et typologies
Coop. Rois
CODHA
FVGLS
CONCOURS ECO-QUARTIER
LITTLE TURTLE

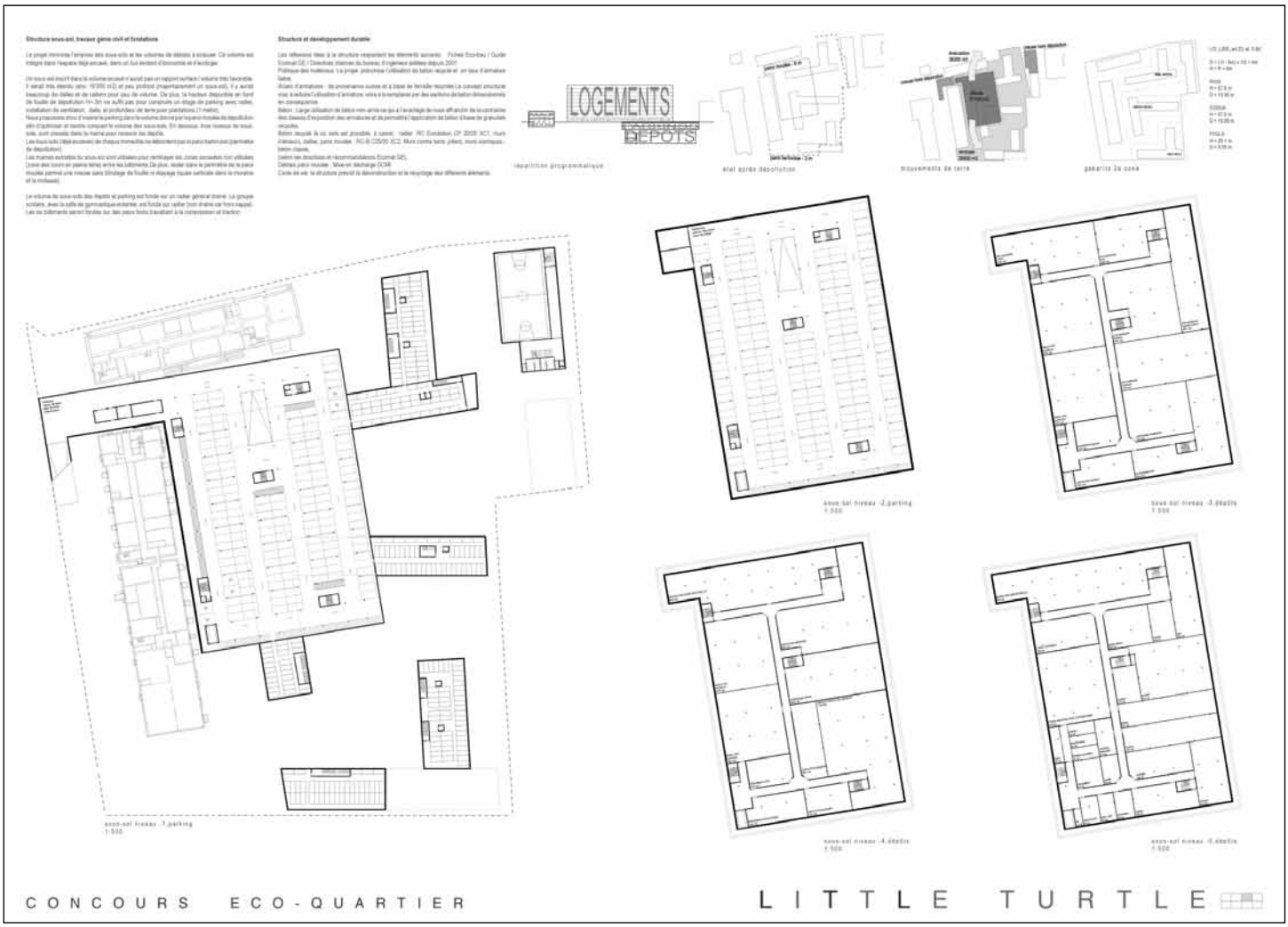
LOGEMENTS
DEPOTS
CONCOURS ECO-QUARTIER
LITTLE TURTLE

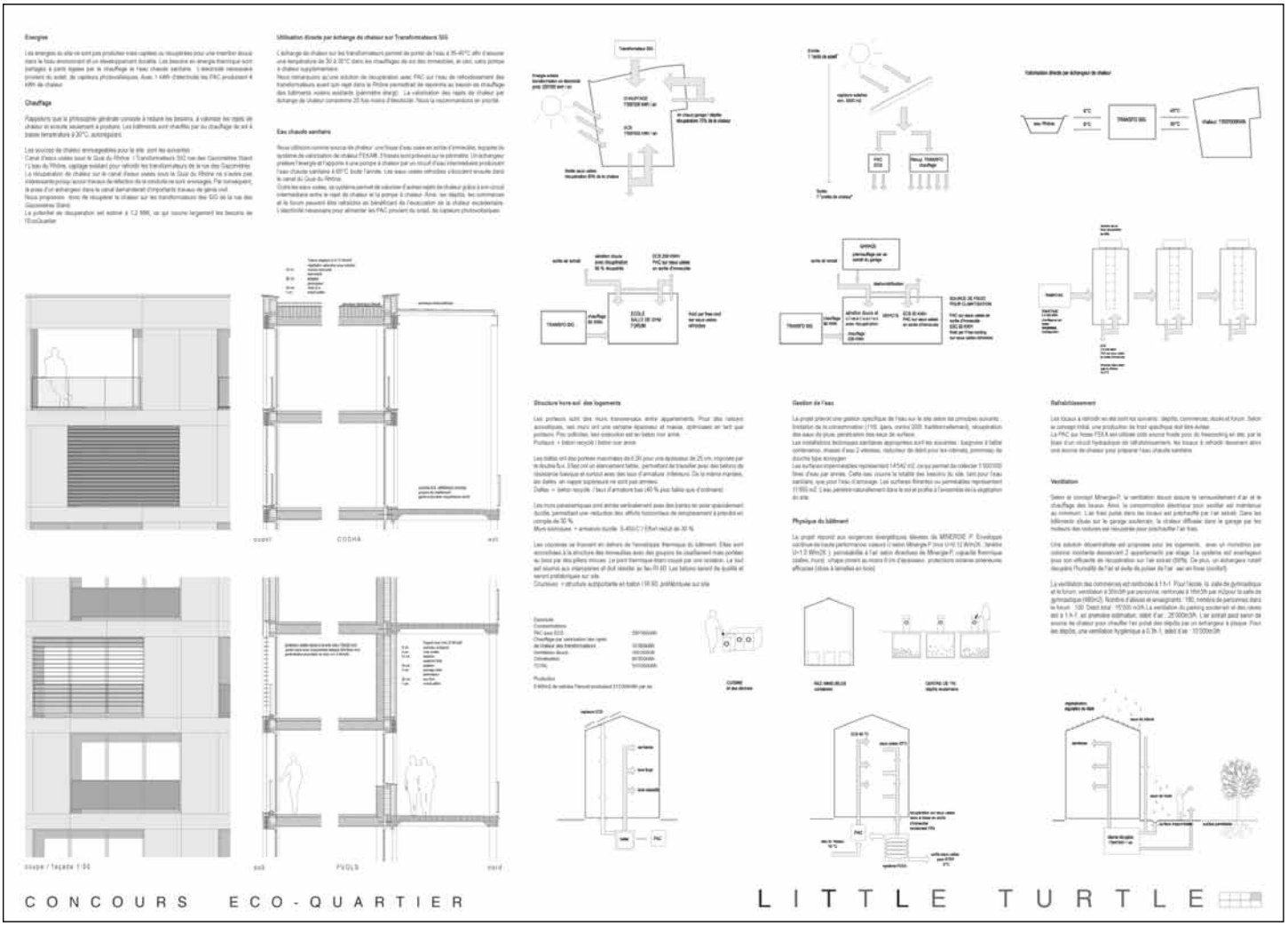
CONCOURS ECO-QUARTIER
LITTLE TURTLE

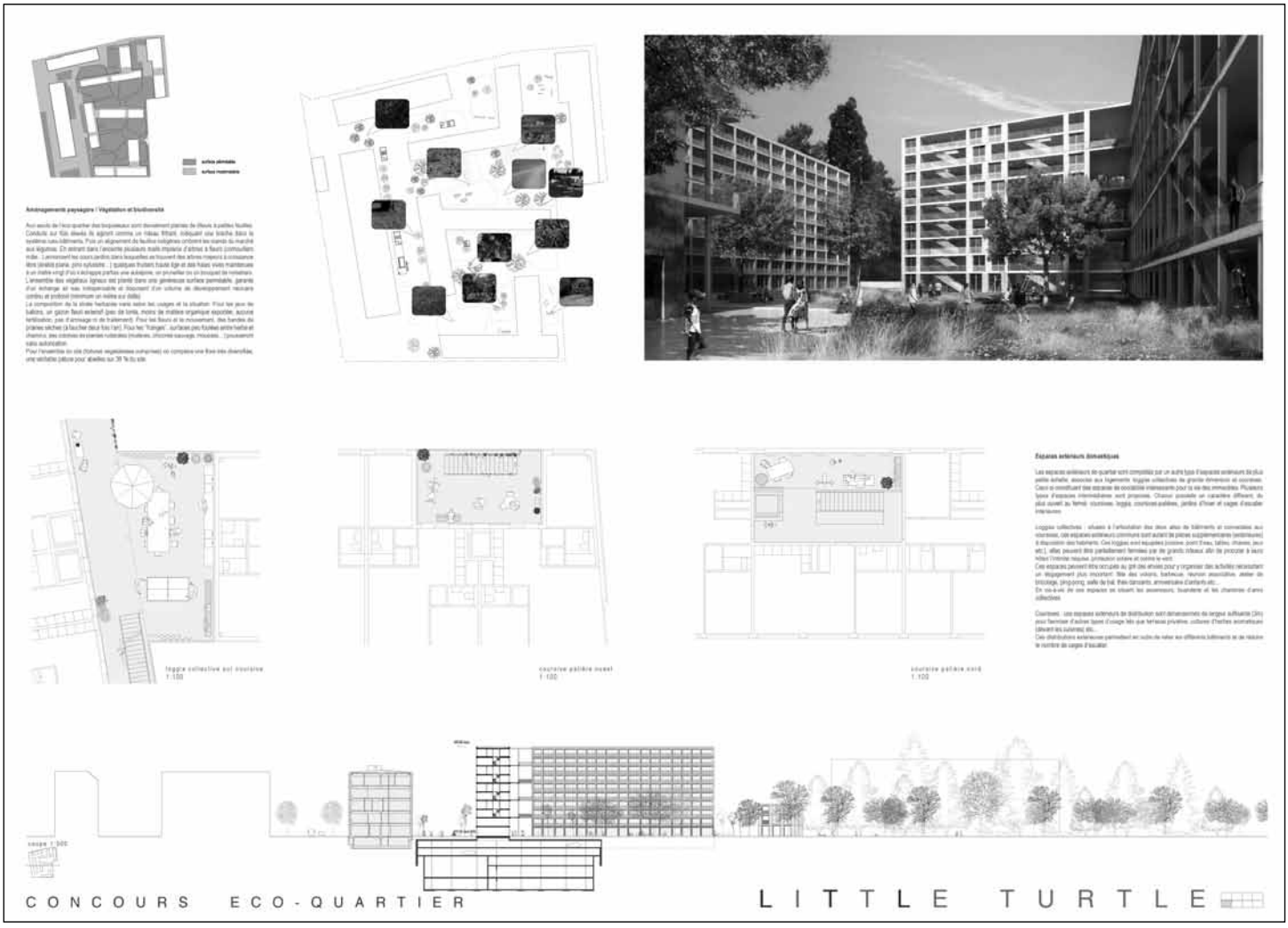
CONCOURS ECO-QUARTIER
LITTLE TURTLE

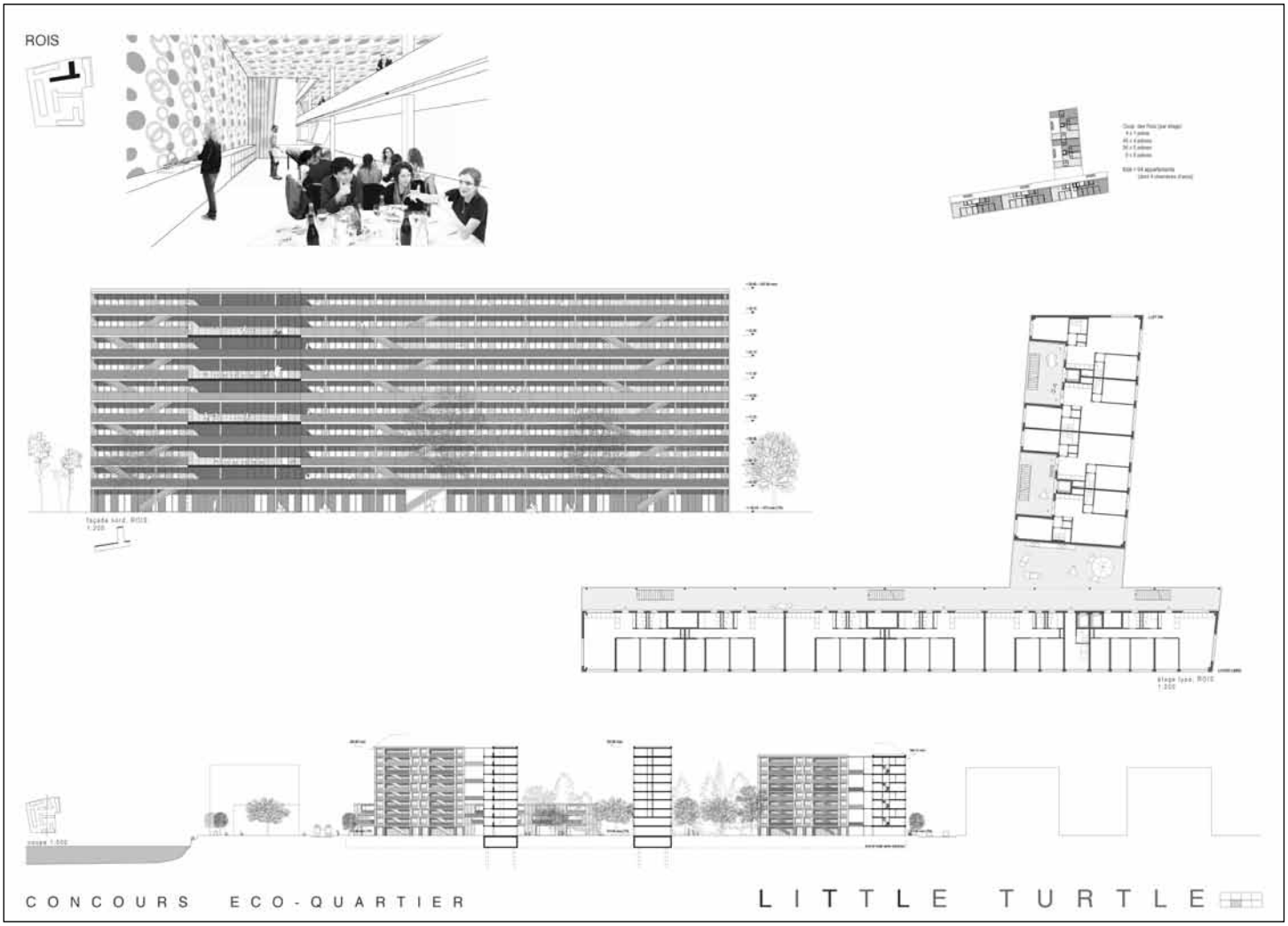
ROIS
CONCOURS ECO-QUARTIER
LITTLE TURTLE

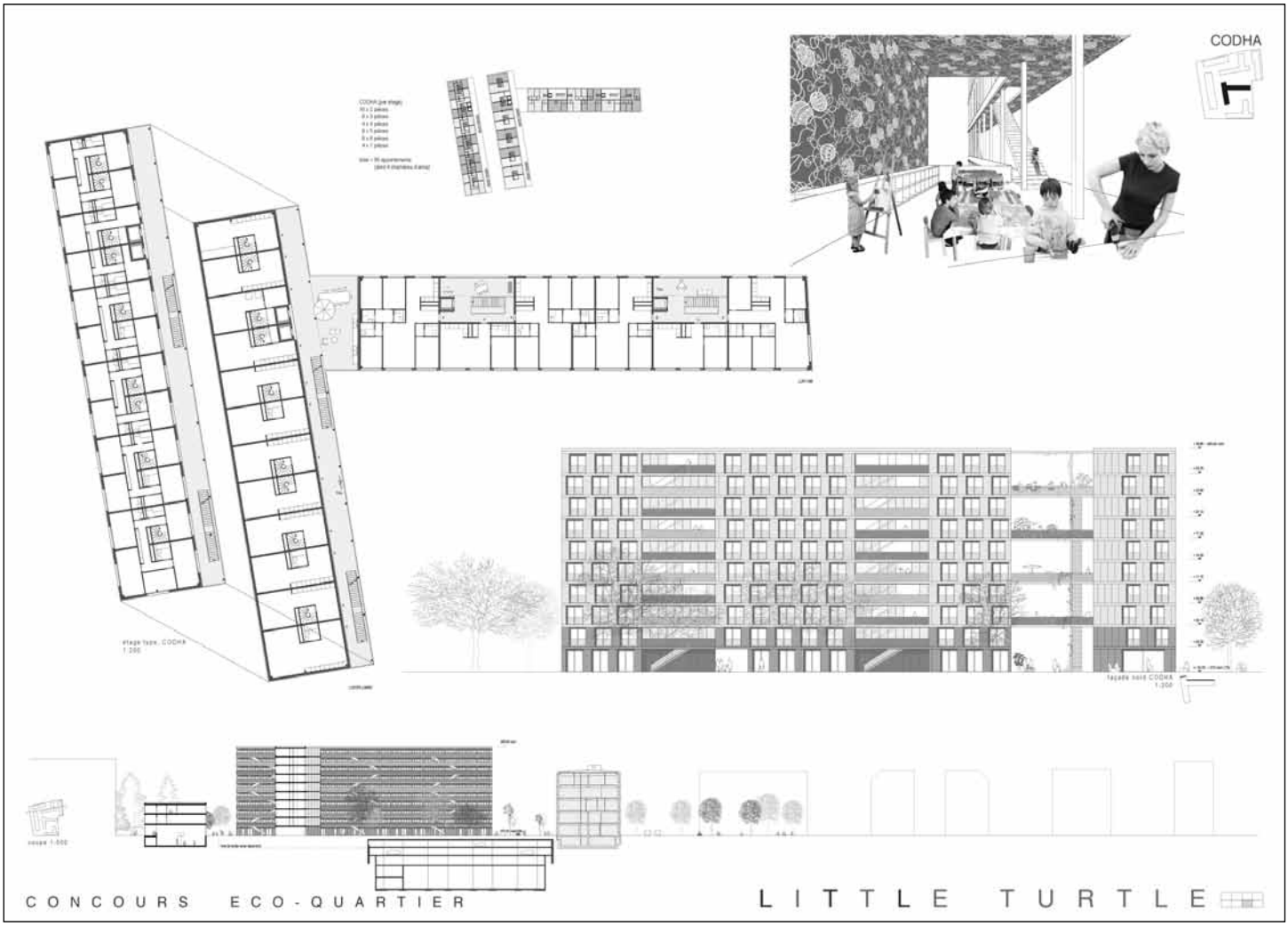
CODHA
CONCOURS ECO-QUARTIER
LITTLE TURTLE

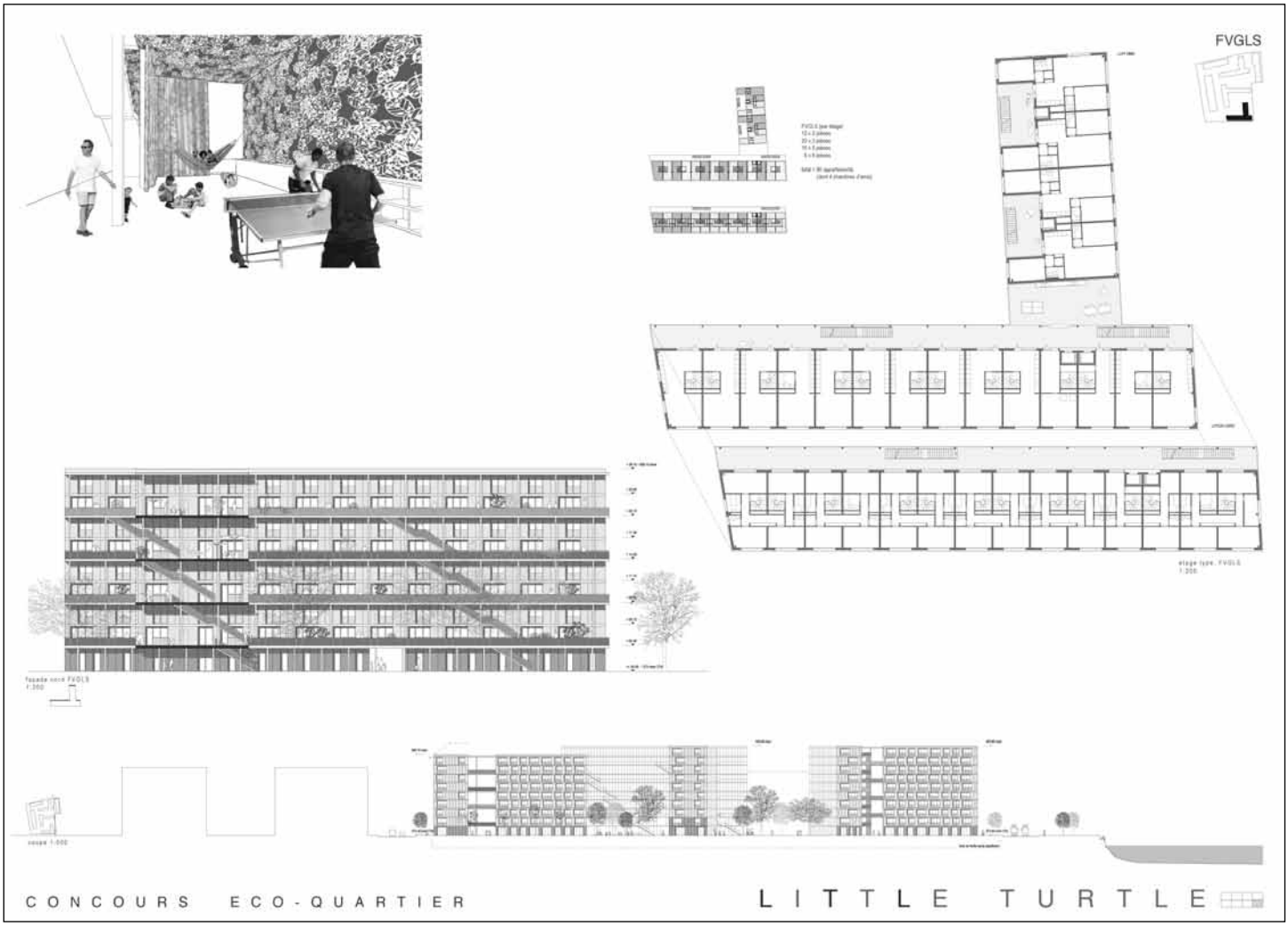
FVGLS
CONCOURS ECO-QUARTIER
LITTLE TURTLE

LES AUTEURS DES PROJETS RETENUS AU 2e DEGRÉ NON PRIMÉS

Projet n° 26

Bolo-Colo

Bureau d'architectes

Xy-ar.ch - Fumeaux & Pontecy architectes

Rue de la Tour 35 | 1004 Lausanne | Suisse

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils

BG Ingénieurs SA | Ricardo Munoz

Bureau d'ingénieurs CVSE

BG Ingénieurs SA | Gilles Pirat | Delphine Chan

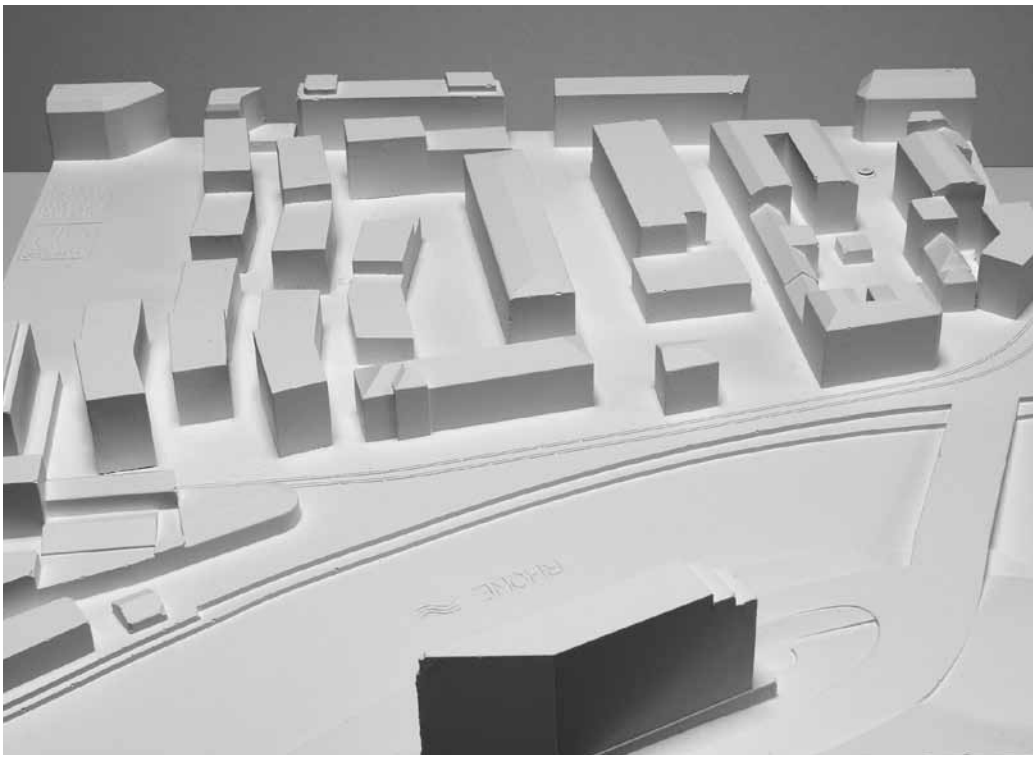

Commentaire du jury

Le manque d'information sur les planches de présentation rend la compréhension de ce projet particulièrement difficile; aucune affectation des locaux n'est mentionnée sur le plan de situation et aucun niveau ne figure sur les coupes comme sur les élévations. D'autre part, le jury comme les experts ont relevé plusieurs incohérences entre les différents documents présentés.

Le plan masse est constitué de six barres pliées de logements et d'une septième représentant le demi-groupe scolaire. Le projet se caractérise par une volonté très marquée de relier le boulevard St-Georges au quai du Rhône par une série de strates alternant entre constructions et espaces publics. La disposition des bâtiments, implantés parallèlement les uns par rapport aux autres, contribue à définir ainsi qu'à qualifier les espaces extérieurs.

L'échelle urbaine du projet comme la localisation du demi-groupe scolaire sont satisfaisantes. La dynamique spatiale, engendrée par la morphologie des constructions, est appréciée. Bien qu'il en découle un équilibre des masses, le jury regrette l'implantation le long du boulevard St-Georges d'une construction à contre-courant de toutes les autres. Par ailleurs, le passage piétonnier sous ce même bâtiment semble en contradiction avec la volonté de créer un alignement sur la rue.

Les tensions spatiales, liées à la forte densité envisagée, n'arrivent pas à convaincre totalement en raison de la proximité des vis-à-vis comme de l'atmosphère dégagée entre les volumes. D'ailleurs, les distances légales entre les bâtiments à la périphérie ainsi que les distances de vue droite à l'intérieur du périmètre du concours ne sont pas respectées en de nombreux endroits.

Les façades sont soulignées par des balcons continus faisant le pourtour des constructions. Cette option offre un prolongement extérieur de qualité comme la diversité d'accès aux logements. Toutefois, le jury n'est pas convaincu par les différentes expressions architecturales présentées qui lui paraissent singulièrement formalistes.

Libérés de toutes fonctions d'habitation, les rez-de-chaussée reçoivent les activités commerciales et artisanales, contribuant de ce fait à l'animation des lieux. D'autre part, des passages sous les immeubles donnant accès aux entrées favorisent la perméabilité des espaces publics d'est en ouest.

Le jury regrette que les aménagements appelés places représentent en fait les espaces interstitiels entre les murs pignons des bâtiments et accueillent en priorité les sorties de parking. Plus globalement, les jurés déplorent que les aménagements des espaces publics ne soient pas mieux précisés et traités en fonction des valeurs d'usage proposées.

La distribution des appartements, deux ou trois par niveau, se fait par des cages d'escaliers placées en façades bénéficiant toutes de la lumière naturelle. Celles-ci sont traitées comme des espaces communs représentant des lieux d'échanges et de sociabilité pour les usagers des immeubles. Tous les logements sont bien orientés et les typologies dessinées sont claires.

Les parties enterrées répondent bien à la géométrie des fouilles. L'organisation des dépôts est rationnelle, mais son accès et l'emplacement de son quai de déchargement sont mal situés. L'emplacement du parking autour des dépôts avec une entrée à l'ouest, aux abords du boulevard St-Georges, est réaliste. Pour autant, son fonctionnement n'est pas approprié; l'angle de la rampe de sortie est trop faible, la position des deux roues en milieu de piste est dangereuse, la largeur des circulations n'est pas suffisante pour un double-sens.

La localisation des stationnements extérieurs pour les vélos ainsi que les deux roues est bonne et leurs places convenablement dimensionnées. Néanmoins leur nombre est insuffisant.

Il est particulièrement singulier de constater que, pour un projet d'éco-quartier, le concurrent ne présente pas de concept environnemental global. Seules des mesures ponctuelles et ciblées sont prises en considération. La position des bâtiments ferme les connexions paysagères entre le Rhône et le cimetière des Rois. Les plantations proposées sont fortement confinées entre les constructions projetées et manquent d'ensoleillement. Il est également constaté que l'implantation perpendiculaire des constructions avec les voies de circulation représente une solution fortement perméable aux bruits.

Le jury a tout de même observé avec intérêt l'aménagement des toitures en jardins potagers et les prolongements généreux des espaces domestiques concourant à créer une vie sociale de qualité.

BOLO-COLO

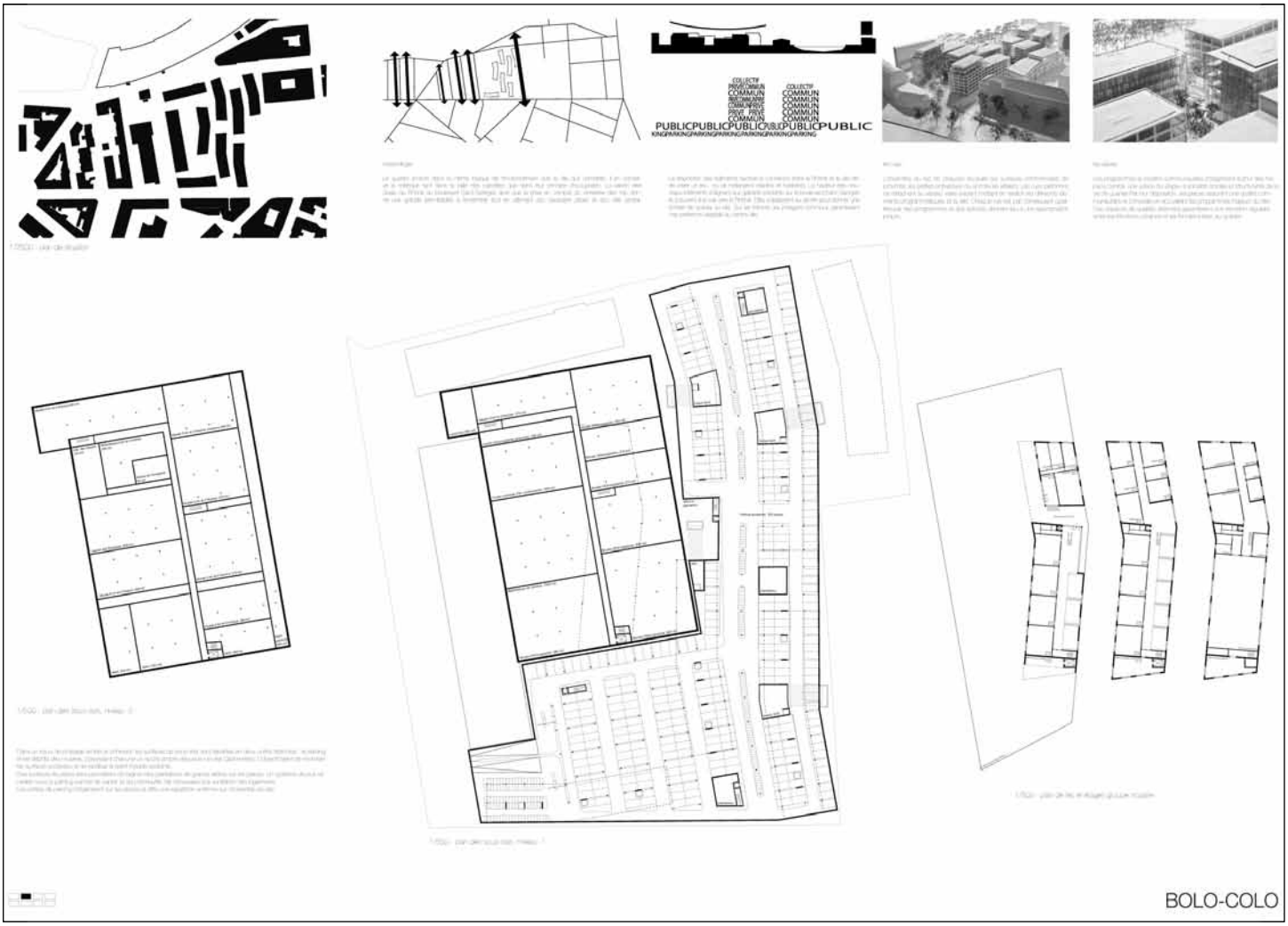
PUBLICPUBLICPUBLICPUBLICPUBLICPUBLIC
PARKINGPARKINGPARKINGPARKINGPARKINGPARKING
BOLO-COLO

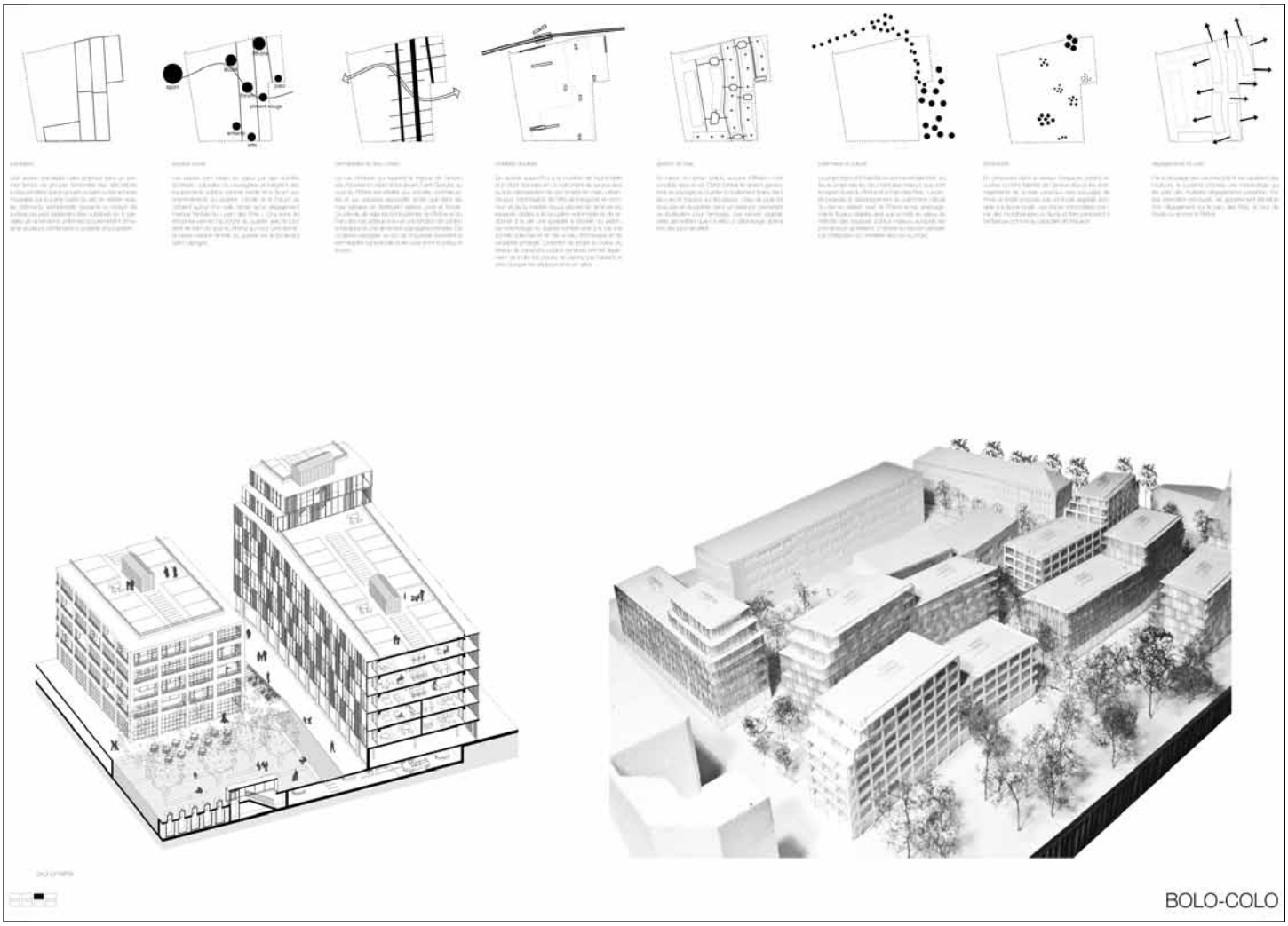

BOLO-COLO

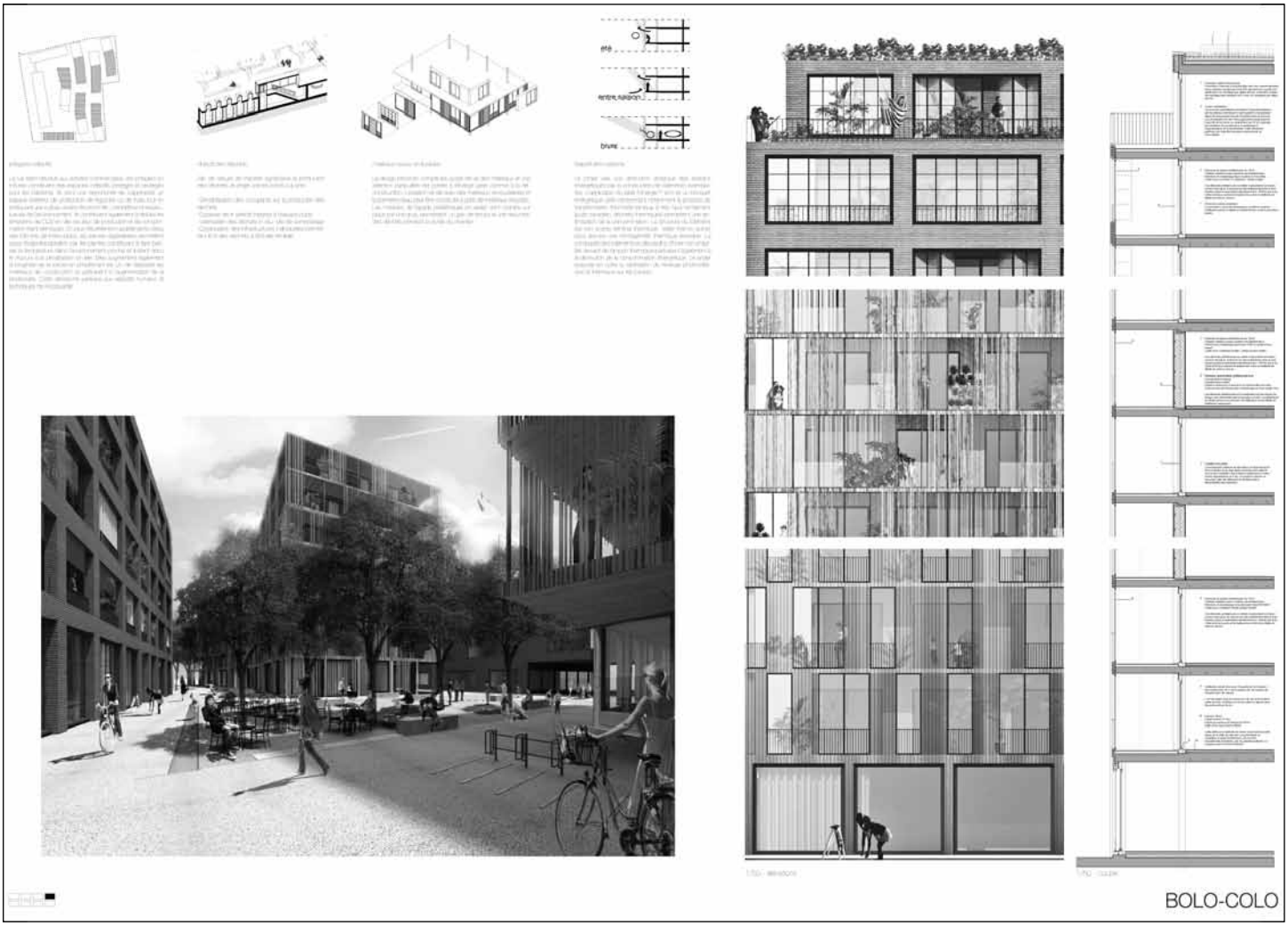
BOLO-COLO

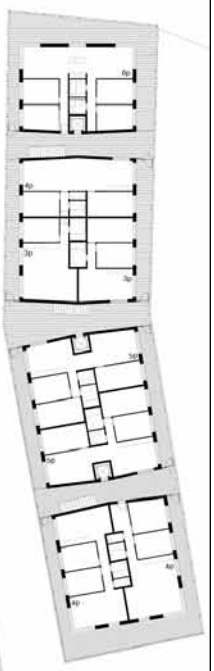

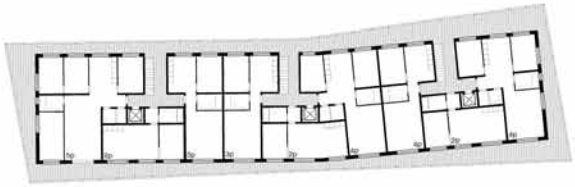

BOLO-COLO

BOLO-COLO

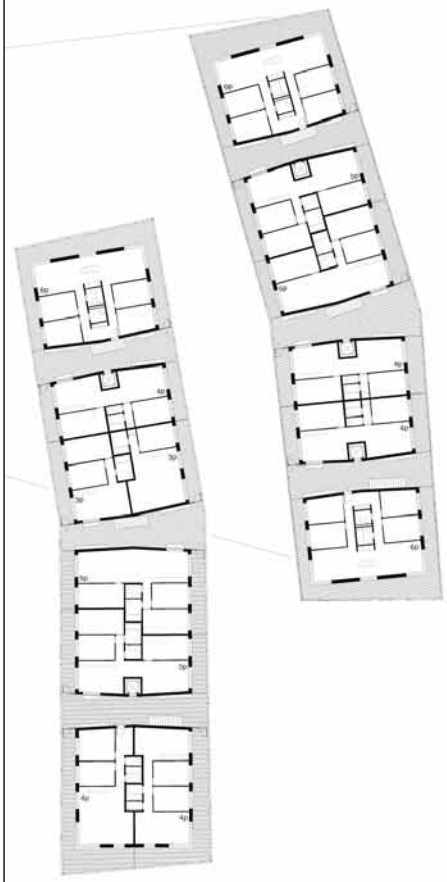

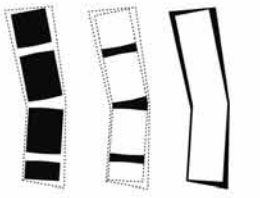

BOLO-COLO

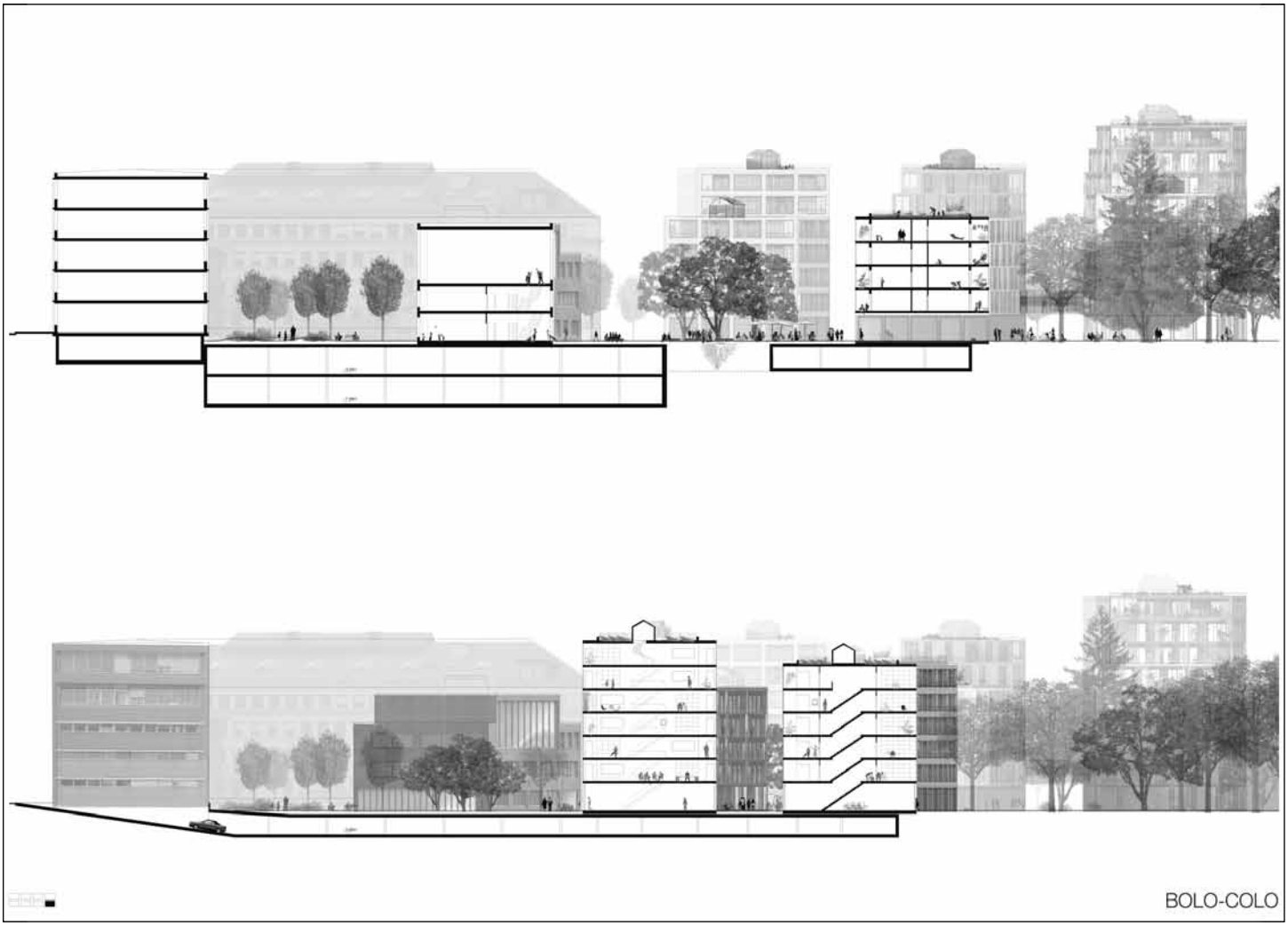
BOLO-COLO

Projet n° 34
ECCO

Bureau d'architectes
IttenBrechbühl SA
Avenue d'Ouchy 4 | 1001 Lausanne | Suisse

Collaborateurs
Jean Camuzet | Ivan Giaccari | Annina Inaebnit | Anne Claude | Stefan Hare | Robin Kirschke

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils
T ingénierie SA | Vincent Bujard

Ingénieurs CVSE
Tecnoservice Engineering SA | Patrice Anstett

Commentaire du jury

La composition proposée et son intégration dans le contexte urbain sont, pour le jury, pertinentes.

Elle comprend la création d'un îlot entre la rue du Stand et le boulevard Saint-Georges, et un îlot ouvert formant place autour du bâtiment à l'angle de la rue du Stand qui est maintenu. Cette place, en tête de la rue piétonne proposée reliant le boulevard Saint-Georges à la rue du Stand, offre un beau dégagement sur le quai du Rhône. Le forum qui s'y trouve est un élément d'animation important.

La position de l'école, élément de transition entre le cimetière et les immeubles d'habitation, paraît judicieuse. La cour de l'école crée un parvis d'entrée qui dilate l'espace public de la rue.

La rue traversante a aussi été mieux qualifiée, les entrées des immeubles étant desservies depuis la rue. L'accès au parking depuis les jardins est par contre en contradiction avec l'usage attendu plus convivial de cet espace.

La typologie des logements HBM induit des logements mono-orientés côté rue ou côté jardin, ce qui est un inconvénient. De manière générale, les typologies proposées sont conventionnelles. Mais la dimension de nombreux espaces est minimale, ce qui provoque la perte d'un certain nombre de pièces.

Les surfaces de logements entre les différents maîtres d'ouvrage ne sont pas réparties de manière équitable.

Le principe proposé des façades porteuses est peu compatible avec le principe de Minergie Eco (séparation des éléments n'ayant pas les mêmes durées de vie). Les balcons autoportants sont compliqués tant du point de vue constructif que de l'utilisation. La végétation grimpante en façade est difficile à mettre en place.

La gestion des eaux claires et usées est trop «technique» et peu durable d'un point de vue économique et environnemental, le bassin de récupération des eaux proposé risquant d'être vide la plupart du temps.

Le projet n'a que partiellement répondu aux recommandations du jury suite au premier tour du concours.

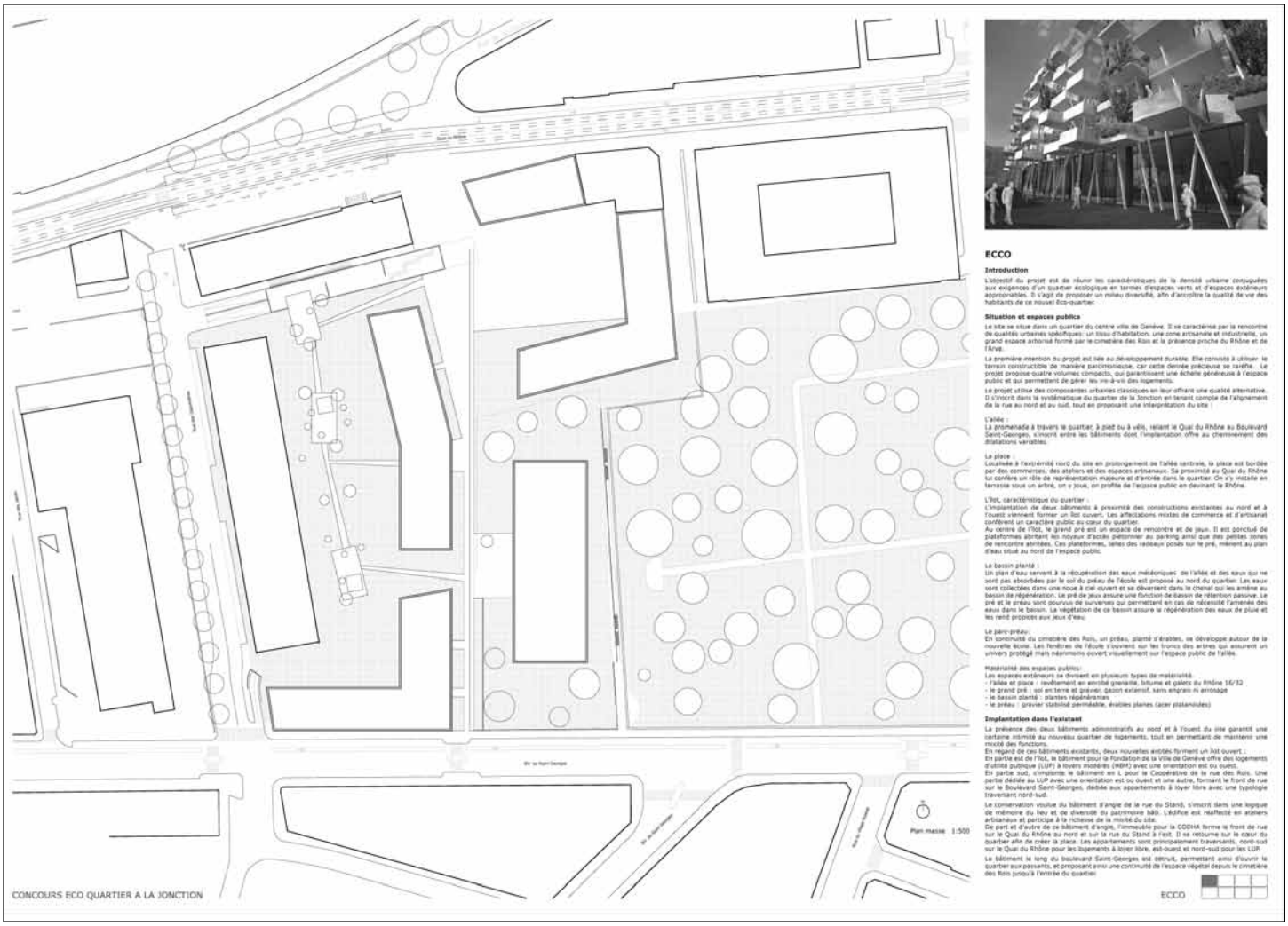

ECCO

Introduction

L'objectif du projet est de réunir les caractéristiques de la densité urbaine conjuguées aux exigences d'un quartier écologique en termes d'espaces verts et d'espaces extérieurs appropriables. Il s'agit de proposer un milieu diversifié, afin d'accroître la qualité de vie des habitants de ce nouvel éco-quartier.

Situation et espaces publics

Le site se situe dans un quartier du centre ville de Genève. Il se caractérise par la rencontre de qualités urbaines spécifiques: un tissu d'habitation, une zone artisanale et industrielle, un grand espace arborisé formé par le cimetière des Rois et la présence proche du Rhône et de l'Arve.

La première intention du projet est liée au développement durable. Elle consiste à utiliser le terrain constructible de manière parcimonieuse, car cette dernière précieuse se raréfie. Le projet propose quatre volumes compacts, qui garantissent une échelle généreuse à l'espace public et qui permettent de gérer les vis-à-vis des logements.

Le projet utilise des composantes urbaines classiques en leur offrant une qualité alternative. Il s'inscrit dans la systématique du quartier de la Jonction en tenant compte de l'alignement de la rue au nord et au sud, tout en proposant une interprétation du site :

L'allée :
La promenade à travers le quartier, à pied ou à vélo, reliant le Quai du Rhône au Boulevard Saint-Georges, s'inscrit entre les bâtiments dont l'implantation offre au cheminement des dilatations variables.

La place :
Localisée à l'extrémité nord du site en prolongement de l'allée centrale, la place est bordée par des commerces, des ateliers et des espaces artisanaux. Sa proximité au Quai du Rhône lui confère un rôle de représentation majeure et d'entrée dans le quartier. On s'y installe en terrasse sous un arbre, on y joue, on profite de l'espace public en devinant le Rhône.

L'îlot, caractéristique du quartier :
L'implantation de deux bâtiments à proximité des constructions existantes au nord et à l'ouest viennent former un îlot ouvert. Les affectations mixtes de commerce et d'artisanat contiennent un caractère public au cœur du quartier.
Au centre de l'îlot, le grand pré est un espace de rencontre et de jeux. Il est ponctué de plateformes abritant les noyeux d'accès piétonnier au parking ainsi que des petites zones de rencontre abritées. Ces plateformes, telles des radeaux posés sur le pré, mènent au plan d'eau situé au nord de l'espace public.

Le bassin planté :
Un plan d'eau servant à la récupération des eaux météoriques de l'allée et des eaux qui ne sont pas absorbées par le sol du préau de l'école est proposé au nord du quartier. Les eaux sont collectées dans une noue à ciel ouvert et se déversent dans le chenal qui les amène au bassin de régénération. Le pré de jeux assure une fonction de bassin de rétention passive. Le pré et le préau sont pourvus de surverses qui permettent en cas de nécessité l'amenée des eaux dans le bassin. La végétation de ce bassin assure la régénération des eaux de pluie et les rend propices aux jeux d'eau.

Le parc-préau:
En continuité du cimetière des Rois, un préau, planté d'arbres, se développe autour de la nouvelle école. Les fenêtres de l'école s'ouvrent sur les troncs des arbres qui assurent un univers protégé mais néanmoins ouvert visuellement sur l'espace public de l'allée.

Matérialité des espaces publics:
Les espaces extérieurs se divisent en plusieurs types de matérialité.
- l'allée et place : revêtement en enrobé grenaillé, bitume et galets du Rhône 16/32
- le grand pré : sol en terre et gravier, gazon extensif, sans engrais ni arrosage
- le bassin planté : plantes régénérantes
- le préau : gravier stabilisé perméable, évalées planes (acier plaisonnées)

Implantation dans l'existant

La présence des deux bâtiments administratifs au nord et à l'ouest du site garantit une certaine intimité au nouveau quartier de logements, tout en permettant de maintenir une mixité des fonctions.
En regard de ces bâtiments existants, deux nouvelles entités forment un îlot ouvert :
En partie est de l'îlot, le bâtiment pour la Fondation de la Ville de Genève offre des logements d'utilité publique (LUP) à loyers modérés (HBM) avec une orientation est ou ouest.
En partie sud, s'implante le bâtiment en L pour la Coopérative de la rue des Rois. Une partie dédiée au LUP avec une orientation est ou ouest et une autre, formant le front de rue sur le Boulevard Saint-Georges, dédiée aux appartements à loyer libre avec une typologie traversant nord-sud.

Le conservation voulue du bâtiment d'angle de la rue du Stand, s'inscrit dans une logique de mémoire du lieu et de diversité du patrimoine bâti. L'édifice est réaffecté en ateliers artisanaux et participe à la richesse de la mixité du site.
De part et d'autre de ce bâtiment d'angle, l'immeuble pour la CODHA ferme le front de rue sur le Quai du Rhône au nord et sur la rue du Stand à l'est. Il se retourne sur le cœur du quartier afin de créer la place. Les appartements sont principalement traversants, nord-sud sur le Quai du Rhône pour les logements à loyer libre, est-ouest et nord-sud pour les LUP.

Le bâtiment le long du boulevard Saint-Georges est détruit, permettant ainsi d'ouvrir le quartier aux passants, et proposant ainsi une continuité de l'espace végétal depuis le cimetière des Rois jusqu'à l'entrée du quartier.

Quai du Rhône
CONCOURS ECO QUARTIER A LA JONCTION
ECCO

Vue perspective sur les balcons

MAÎTRE DE L'OUVRAGE | Coopérative CODHA

Logements à loyer libre:
18 x 4 pièces
18 x 5 pièces

Plan étage +1 1:200

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

Logements d'utilité publique (habitation bon marché):
18 x 2 pièces
24 x 3 pièces
36 x 4 pièces
18 x 5 pièces
6 x 6 pièces

Plan étage +1 1:200

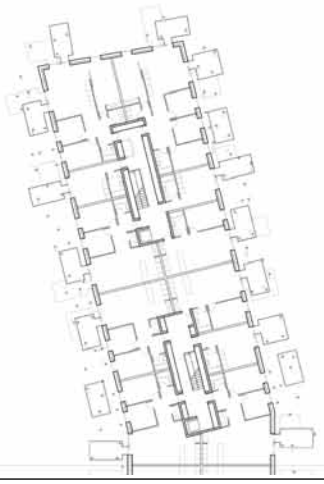

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : Coopérative CODHA

Logements d'utilité publique:
30 x 3 pièces
18 x 4 pièces
6 x 8 pièces

Plan étage +1 1:200

CONCOURS ECO QUARTIER A LA JONCTION

ECCO

Vue perspective depuis le Quai du Rhône

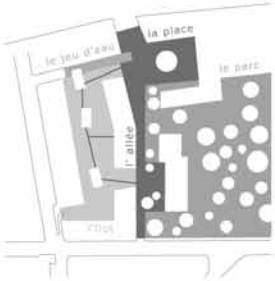

Schéma espaces extérieurs

Schéma récolte des eaux pluviales

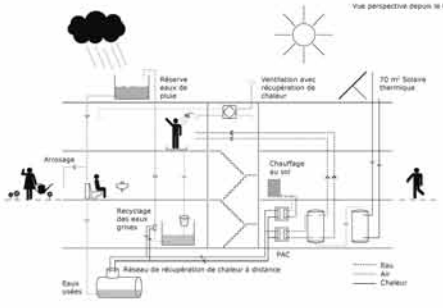

Schéma production et distribution de chaleur et ECS

2 Structure porteuse des bâtiments

2.1 Bâtiments de logement

La taille importante du projet à réaliser impose la recherche de solutions économiques et durables pour réaliser l'ossature porteuse des bâtiments.

Le système porteur vertical des immeubles de logement est composé de noyaux centraux (faisant également office d'éléments de contreventement), et de porteurs périphériques répartis sur tout le pourtour des bâtiments.

Les dalles pleines, pouvant éventuellement être préfabriquées, seront de hauteur constante et le cas échéant allégées par des éléments creux incorporés judicieusement positionnés.

2.2 Balcons

Les balcons sont dissociés du corps des bâtiments grâce à une structure métallique en tubes subvertéaux d'épaisseur variable rapportée contre les façades.

Les tubes obliques sont encastrés dans les dalles en béton armé de chacun des balcons (minimum 3 points d'appuis par balcon), afin d'assurer la stabilité de cette structure additionnelle en faisceaux. Des éléments d'ancrage isolants, noyés dans les dalles des étages et dans celles des balcons permettent d'introduire dans le plan horizontal des points fixes réguliers améliorant encore la résistance des édifices et leur comportement dynamique.

2.3 Sous-sol

La dalle sur premier sous-sol devra être soigneusement étudiée et optimisée en termes de géométrie et de résistance, car elle sera sollicitée par des charges permanentes de natures diverses et faisant par endroit office d'éléments de transfert de charges.

Les volumes dédiés au parking et aux divers dépôts sont dissociés structurellement. De plus, compte tenu de la surface importante de ces volumes enterrés, un système de joints sera divisant la structure des sous-sols en quatre secteurs distincts est proposé.

3 Principes de circulation

3.1 Accès parking

Deux rampes monodirectionnelles par niveau sont prévues permettant une circulation en boucle efficace tant au sein des deux étages de parking qu'au niveau du quartier dans son ensemble.

3.2 Accès dépôts

L'accès aux dépôts se fait sur une rampe parallèle à celle de sortie du parking mais se prolonge directement à un niveau intermédiaire entre le 1er et le 2ème sous-sol, dans un vaste espace permettant la manoeuvre des véhicules et leur déchargement.

Cet espace, intégralement enterré mais structurellement isolé du parking public, comprend par ailleurs un large quai à proximité immédiate d'un monte-charge distribuant les flux entre les deux niveaux de sous-sol.

Aspects techniques : concept énergétique et installations CVSE

Le concept énergétique de l'Eco-quartier est représentatif des efforts en matière d'énergie et environnement. Les bâtiments locatifs respectent le standard Minergie P et l'école, le standard Minergie.

Les moyens entrepris pour satisfaire les contraintes énergétiques concernent toutes les techniques du bâtiment.

Logements :

Les eaux grises (en provenance des lavabos et des douches) ainsi que l'eau de pluie sont traitées et réutilisées pour les WC, l'arrosage et les machines à laver. Au niveau énergétique, la chaleur des eaux grises est récupérée pour le chauffage des immeubles, via une PAC.

Le chauffage des immeubles est assuré par une PAC sur les eaux usées. Pour 36 logements, la puissance de chauffage est de 45 kW et celle de l'ECS est de 50 kW. Le COP des PAC est respectivement 5.3 et 2.7.

L'ECS est chauffée par des panneaux solaires thermiques et par une PAC sur les eaux usées.

La ventilation est décentralisée, chaque appartement a son propre monobloc de ventilation situé dans la couronne de gaine en périphérie des parlers d'entrée des appartements. Le rendement de la récupération de chaleur est de 90%. Chaque cuisine bénéficie de sa propre hotte et l'évacuation se fait en toi-tuire.

Des cellules photovoltaïques Mono-cryslalin à couche mince sont installées en toiture pour satisfaire les besoins en électricité.

Le standard Minergie P est garanti par une isolation performante de 30 cm avec un triple vitrage — U = 0.6 W/m2K

Limite Minergie	= 66.8 MJ/m2
Besoin de chaleur pour le chauffage	= 63.8 MJ/m2
Besoin de chaleur (avec ind. d'aération)	= 19.7 MJ/m2
Pré-dimensionnement Chaudière et chauffage	= 136.2 kW = 13.0 W/m2
Pré-dimensionnement Chaudière ECS	= 0.0 kW = 0.0 W/m2

Dépôts :

Chaque dépôt comporte des contraintes spécifiques en matière de température et d'humidité. C'est pourquoi, chaque dépôt a son propre monobloc de ventilation. Les monoblocs incluent un déshumidificateur à absorption. L'air des locaux est récircuié et un renouvellement partiel de l'air est également prévu.

Des panneaux solaires thermiques sont installés en toiture de l'école afin de préchauffer les batteries de chaud des monoblocs des dépôts.

Parallèlement au mur d'enceinte ouest du cimetière, un nouveau mur est créé afin de contenir les issues de secours des dépôts ainsi que la prise et le rejet d'air des monoblocs en sous-sol.

École :

Le chauffage de l'école est assuré par une PAC sur les eaux usées. Un système de récupération de chaleur des eaux des douches pour le chauffage de l'ECS est complété par une récupération de chaleur des eaux usées via une PAC.

La ventilation compte un monobloc à double échangeur à plaques dont le rendement de la récupération de chaleur est de 90%.

CONCOURS ECO QUARTIER A LA JONCTION

ECCO

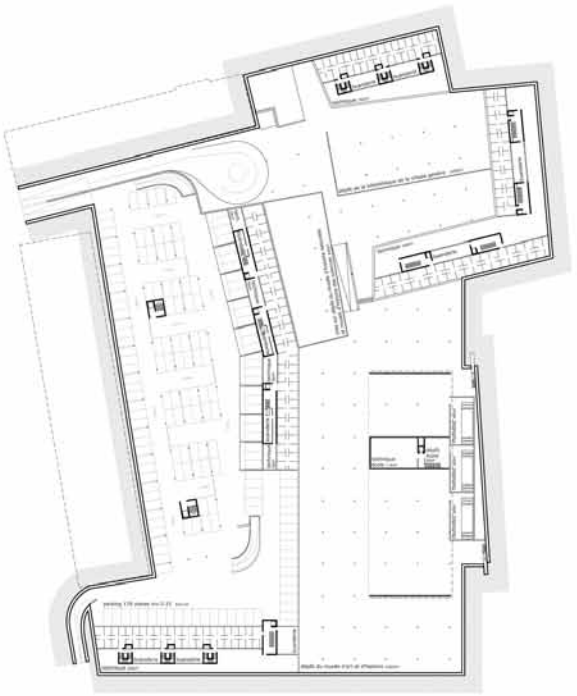

Plan sous-sol -1 1:500

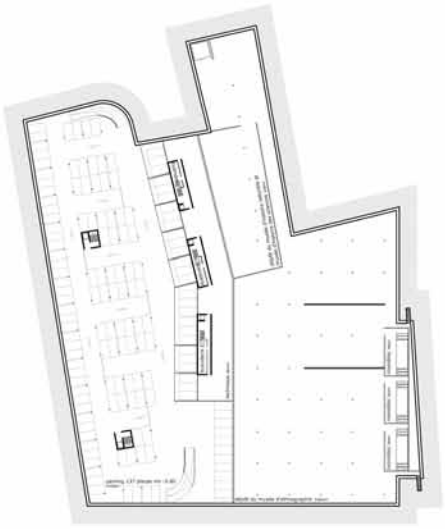

Plan sous-sol -2 1:500

Circulation

Le quartier est dépourvu de trafic motorisé. L'allée est une zone piétonne praticable à vélo et ponctuellement ouverte à la livraison des commerces.

L'accès aux deux niveaux du parking souterrain se fait par une rampe à l'angle sud-ouest du quartier depuis la rue des Gazomètres. La sortie se situe au nord-ouest entre les deux bâtiments administratifs. Ce dispositif de voies dissociées permet de décongestionner la rue des Gazomètres du flux entrant et sortant des véhicules. En revanche, l'entrée et la sortie des livraisons passent par une rampe parallèle à la sortie du parking au nord-ouest, pour un accès direct au quai de déchargement ainsi qu'aux dépôts du département municipal de la culture.

Les accès piétonniers du parking se font depuis l'intérieur de l'îlot. Ils sont dissociés de l'entrée des logements, afin de trouver un lieu communautaire apte à favoriser les échanges sociaux parmi les différents habitants.

Logements, commerces et école

Les trois bâtiments d'habitation ont chacun six étages de logements. Les appartements sont traversants nord-sud, respectivement est-ouest ou mono-orienté est ou ouest. Pour les trois maîtres d'ouvrage, les loyers libres sont orientés nord-sud et les loyers modérés est ou ouest.

Les espaces commerciaux et artisanaux se situent exclusivement au rez-de-chaussée des trois immeubles d'habitation. Ils sont en relation directe avec l'espace public, à l'exception du bâtiment d'angle existant sur le rue du Stand qui abrite des ateliers sur tous les niveaux.

Chaque appartement dispose au moins d'un balcon ou plus exceptionnellement d'une loggia pour les logements traversants nord-sud de la Coopérative de la rue des Rois. Ce dispositif particulier est proposé afin d'éviter les nuisances sonores du Boulevard Saint-Georges.

L'école s'inscrit dans la continuité spatiale arborisée du cimetière des Rois, le mur du cimetière se prolonge pour composer la limite sud du préau planté. L'entrée de l'école se fait par l'allée et le volume partiellement évidé au rez-de-chaussée forme deux préaux abrités. On trouve les activités parascolaires ainsi que la salle de gymnastique à proximité de l'entrée. Les deux niveaux supérieurs sont attribuées aux salles de classes, aux salles spéciales et à la salle des maîtres.

Système distributif et constructif

Les entrées des logements de l'îlot se font depuis la périphérie, par l'allée centrale et le Boulevard Saint-Georges. Les accès du bâtiment du Quai du Rhône se font depuis la place, laissant les commerces en contact direct avec la rue.

Les circulations verticales se situent au centre des immeubles, dans un noyau porteur sur lequel s'appuie une courronne de gaines et de techniques accessibles en tout temps depuis les paliers. Ces derniers desservent deux à six logements selon les immeubles et les typologies. Les espaces servants s'adossent au noyau et laissent les espaces majeurs bénéficier de la lumière naturelle provenant des façades.

Le système porteur vertical des immeubles de logement est composé de noyaux centraux et de porteurs périphériques répartis sur le pourtour des bâtiments. Grâce à ce concept, on évite tout porteur à l'intérieur des surfaces habitables, offrant ainsi un maximum de flexibilité en termes d'aménagement.

La compacité des immeubles de logements garantit une peau thermique performante et bien isolée. La matérialité de la façade est conçue de manière simple et économique (isolation périphérique crépie).

Les balcons et les bacs jardinières sont séparés des volumes des bâtiments afin d'éviter les ponts thermiques. Ils sont tenus par une structure métallique autoportante qui est rapportée contre les façades, donnant une image de cabanes dans les arbres. Cette deuxième peau végétale offre une identité écologique au quartier et amène aux habitants un moyen d'assumer la responsabilité de soigner leur espace extérieur.

La façade de l'école se développe sur le même thème avec une première peau en isolation périphérique crépie, revêtue d'un filtre en bardage de bois ajouré, partiellement mobile pour jouer sur les apports de lumière.

Etapes

Le projet propose quatre volumes distincts répartis de manière spécifique sur le site pour les trois maîtres d'ouvrage des logements et pour celui de l'école. Le parcellaire de ces entités est clairement défini tant en plan qu'en coupe, ce qui favorise une construction en étapes simples.

Aspects techniques : concept d'ingénierie civile

1 Terrassement et hydrogéologie

1.1 Excavation

Les dimensions importantes de la fouille à prévoir nécessitent des blindages périphériques verticaux, le cas échéant en complément de ceux déjà réalisés dans le cadre des travaux de décontamination du site d'Artamis.

Au vu de la fonction principale des sous-sols (garages, dépôts et locaux techniques), ces éléments pourraient servir de murs porteurs périphériques.

Afin de minimiser l'ampleur des terrassements complémentaires à ceux déjà réalisés dès la fin de la campagne de décontamination, et d'ainsi limiter au maximum les mouvements de nouvelles terres potentiellement polluées, la répartition des volumes de parkings et de dépôts entre le 1er sous-sol (entièrement excavé) et le 2ème sous-sol (partiellement excavé) a été optimisé. Le dimensionnement a été conçu de manière à y loger intégralement l'ensemble du programme demandé (caves et locaux techniques, 10'300 m2 de dépôts et 350 places de parking).

1.2 Nappe phréatique

L'emprise des volumes au 2ème sous-sol est limitée au strict nécessaire, afin de réduire au maximum l'effet de barrage de la construction entravée vis-à-vis de la nappe phréatique s'écoulant d'est en ouest. Compte tenu de cette direction pré-férentielle d'écoulement et de la nature encombrée des sous-sols au niveau du Quai du Rhône, un écoulement de la nappe en direction de la Jonction du côté du Boulevard St.-Georges a été privilégié.

Toutefois, la construction des sous-sols pourra modifier l'écoulement naturel de cette nappe. Afin de minimiser l'effet de barrage provoqué par le sous-sol du bâtiment et donc le risque de rehaussement des isopièzes en amont de l'ouvrage, un ou plusieurs by-pass pourraient être mis en place.

1.3 Approche environnementale

Sensibles à notre environnement, et pour minimiser au maximum les impacts dans nos réalisations, nous préconisons l'utilisation de produits écologiques et recyclables, la réutilisation des matériaux d'excavation (avec par exemple la stabilisation à la chaux) ou l'emploi de matériaux recyclés (béton, gravé, etc.).

La structure porteuse principale, les éléments du plancher et des façades seront en béton, dans la mesure du possible, recyclé. L'utilisation du béton se basera sur la recommandation SIA 262/4. L'utilisation de béton recyclé classé avec du granulat de béton type A et type B pour les éléments de construction exigeant une résistance à la compression C 25/30 est recommandé. Le type C sera utilisé pour les éléments exigeant une résistance à la compression C 30/37. Les adjuvents à béton pouvant être dangereux pour l'environnement, ils seront limités au strict nécessaire. Des produits au label de qualité FSHBZ seront à favoriser.

Afin de faciliter le recyclage ultérieur du béton, l'acier d'armature sera réduit au minimum possible par des mesures constructives adaptées (joints de dilatation, béton à faible chaleur d'hydratation, traitements de cure adaptés, etc.).

Pour le décoffrage du béton, seules des huiles portant le label écologique RAL-UZ 64 seront utilisées.

CONCOURS ECO QUARTIER A LA JONCTION

ECCO

Rue des Gazomètres
BV. de Saint Georges
CONCOURS ECO QUARTIER A LA JONCTION
ECCO

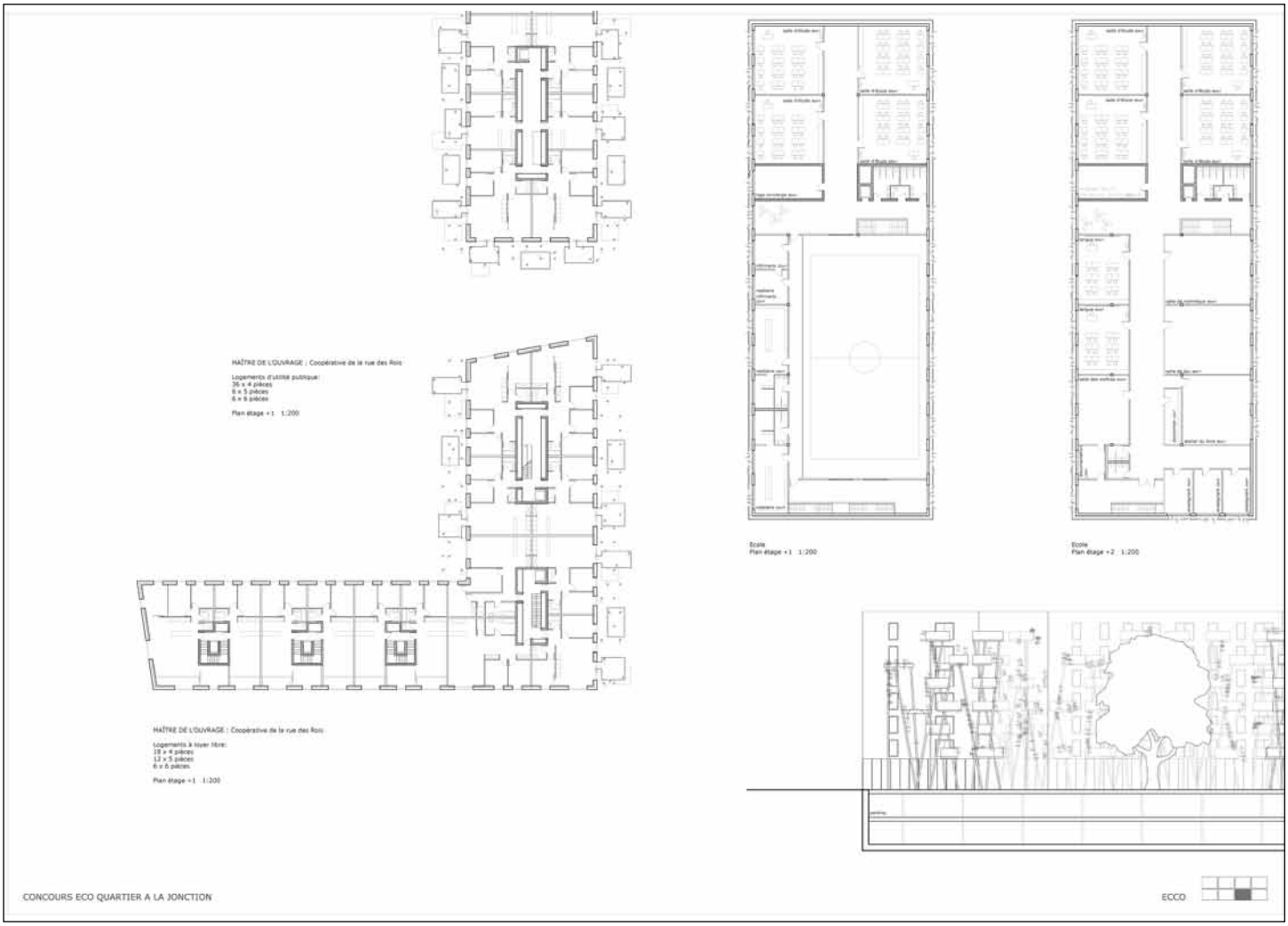
MAÎTRE DE L'OUVRAGE : Coopérative de la rue des Rois
Logements d'utilité publique:
36 x 4 pièces
8 x 5 pièces
6 x 6 pièces
Plan étage +1 1:200
MAÎTRE DE L'OUVRAGE : Coopérative de la rue des Rois
Logements à loyer libre:
18 x 4 pièces
12 x 5 pièces
6 x 6 pièces.
Plan étage +1 1:200
Ecole
Plan étage +1 1:200
Ecole
Plan étage +2 1:200
CONCOURS ECO QUARTIER A LA JONCTION
ECCO

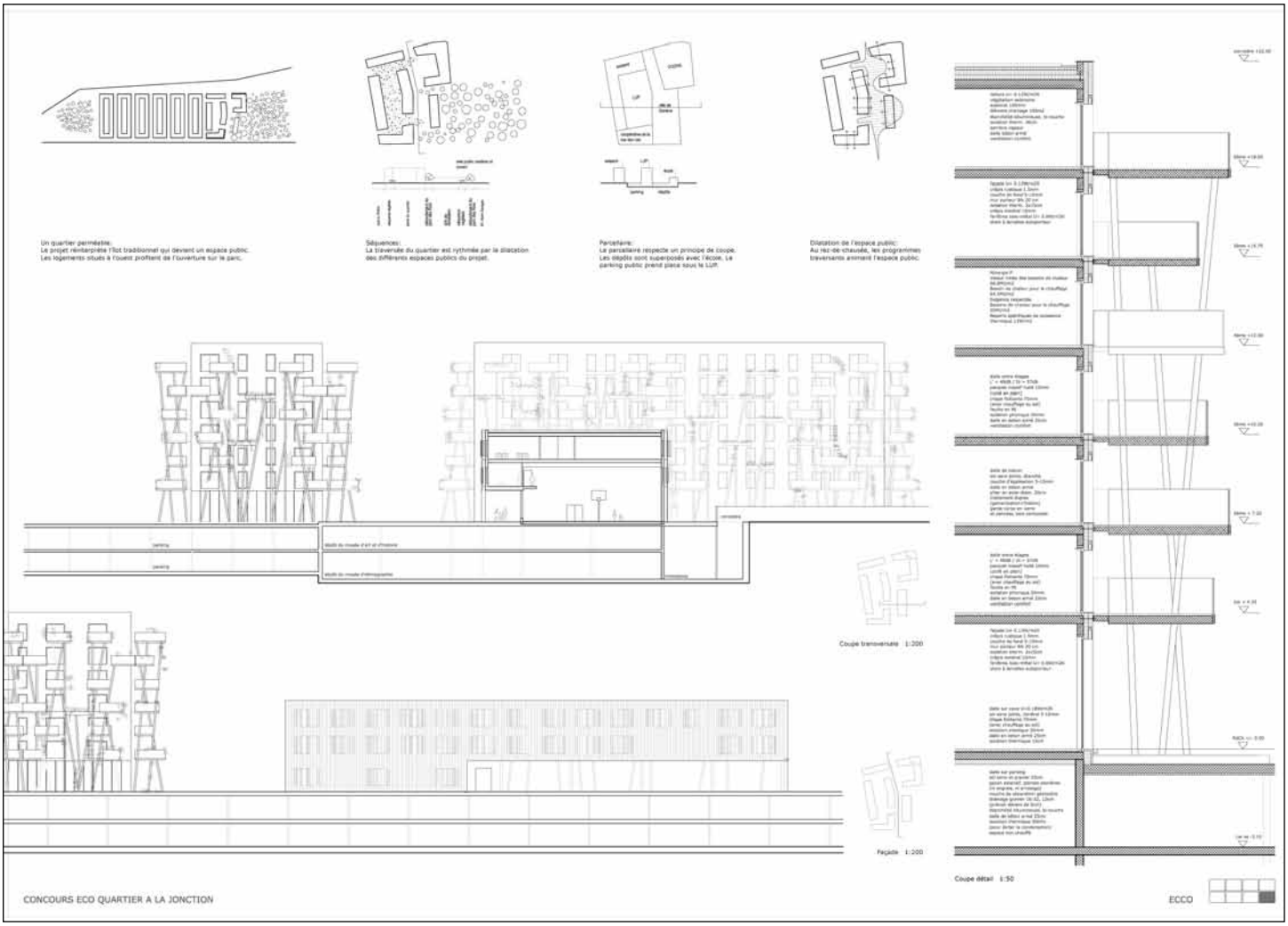
Un quartier perméable:
Le projet réinterprète l'îlot traditionnel qui devient un espace public.
Les logements situés à l'ouest profitent de l'ouverture sur le parc.
Séquences:
La traversée du quartier est rythmée par la dilatation
des différents espaces publics du projet.
Parcellaire:
Le parcellaire respecte un principe de coupe.
Les dépôts sont superposés avec l'école. Le
parking public prend place sous le LUP.
Dilatation de l'espace public:
Au rez-de-chaussée, les programmes
traversants animent l'espace public.
Coupe transversale 1:200
Façade 1:200
Coupe détail 1:50
CONCOURS ECO QUARTIER A LA JONCTION
ECCO

Projet n° 57

Midgarthormr

Bureau d'architectes

POCAPOC - SELARL d'architecture | Aurélie Coureau | Jean-Louis Dumoulein

Rue Elysée Coustère 43 | 64270 Salies de Béarn | France

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Bureau d'ingénieurs civils

B. Ott et C. Uldry

Bureau d'ingénieurs CV

Marc Démolière SA

Bureau d'ingénieurs sanitaire

Ryser Eco Sàrl

Bureau d'ingénieurs électricité

Rhône – Electra Engineering SA

Paysagiste

HL Landschaftt architekter | Nil Lachkareff

Consultants

Taï Schowaker, architecte | Florian Delon, paysagiste

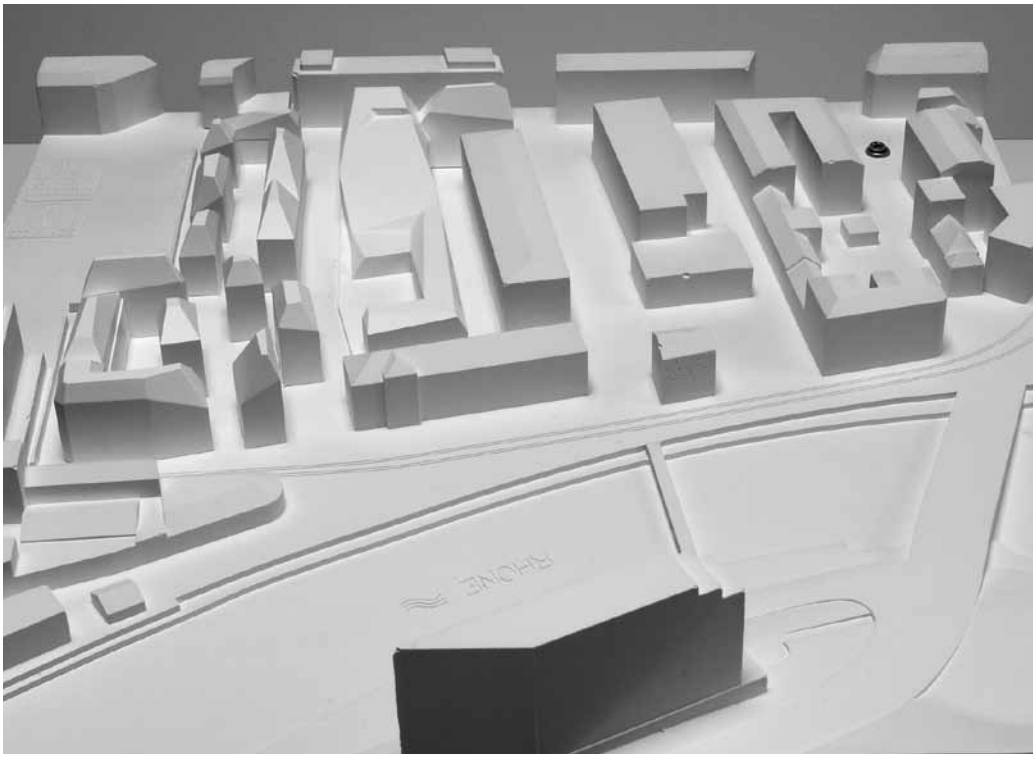

Commentaire du jury

Le projet propose deux entités volumétriques distinctes, l'une regroupant les fonctions collectives au sein d'une structure unique et l'autre découpée en gabarits se rapportant à l'habitation et à l'échelle des bâtiments conservés. Entre les deux se dessine une liaison principale nord-sud, dans l'enchevêtrement volontairement peu distinct des espaces publics et semi-publics, placettes et passages de l'îlot.

L'implantation nord-sud des bâtiments renforce la relation avec les rives du Rhône, jusque dans le prolongement d'une passerelle dédiée à la mobilité douce. L'ensemble du dispositif est habile et permet d'assurer une transition progressive entre le cimetière, le quartier et le cours d'eau, tout en maintenant des fronts de rue au sud et au nord.

Le parti consistant à limiter l'emprise des programmes souterrains aux dépôts du musée permet de libérer le sol au profit de l'habitation et de son environnement planté. En revanche, la réponse monumentale donnée pour le parking et son escalier panoramique ne convainc pas.

La conception d'un habitat dense, fait d'immeubles «objets» organisés autour de placettes arborisées dégage un caractère domestique et particulier, accentué par l'expression des volumétries faites de façades/toiture d'un seul tenant. En revanche, l'implantation et la forme des bâtiments répondent mal à la question du solaire. Les efforts consentis à la perméabilité des sols, à la gestion des fluides et l'utilisation du bois en façade ne sont ni adaptés au site, ni durables tant d'un point de vue économique qu'environnemental.

L'auteur réussit malgré – souvent contre – la plasticité particulière des immeubles à introduire des typologies qui ne sont ni innovantes ni rationnelles, faites d'appartements traversants est-ouest, jusque dans les étages des combles.

Plan d'implantation Ech. : 1/500
Ville de Genève - éco-quartier de La Jonction
Concours d'architecture et d'urbanisme
Midgarthormr

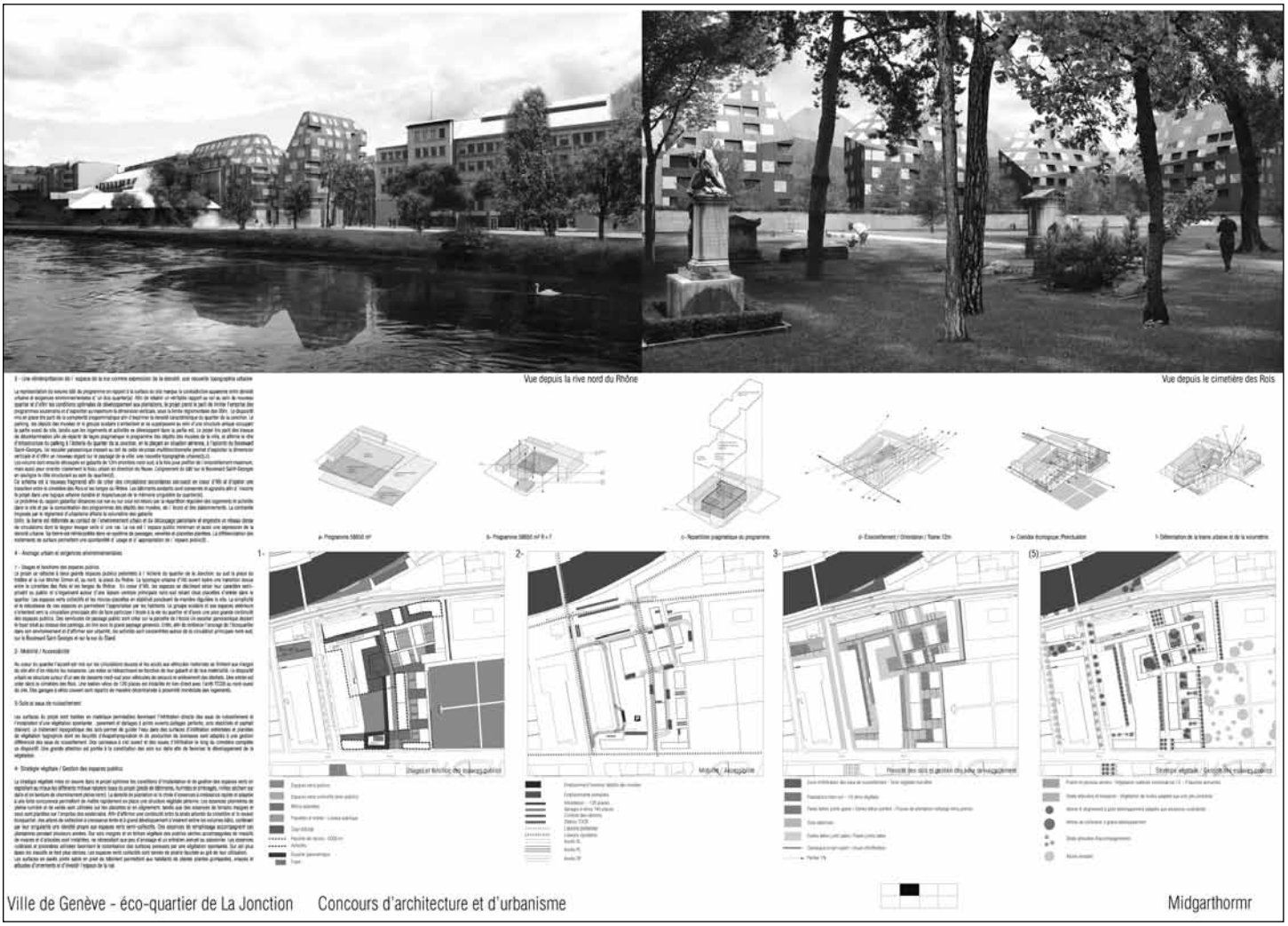
Vue depuis la rive nord du Rhône
Vue depuis le cimetière des Rois
Ville de Genève - éco-quartier de La Jonction
Concours d'architecture et d'urbanisme
Midgarthormr

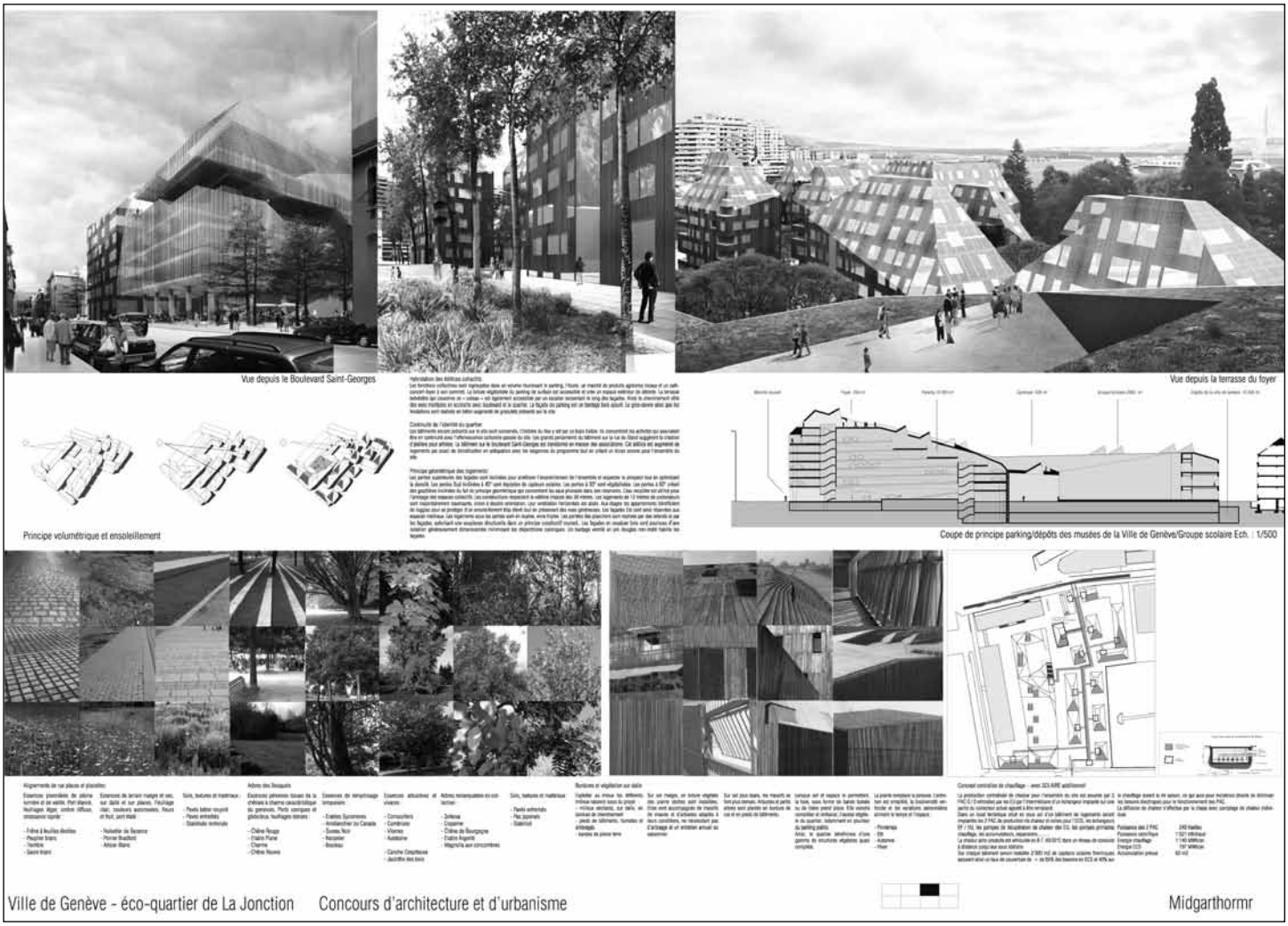
Vue depuis le Boulevard Saint-Georges
Vue depuis la terrasse du foyer
Principe volumétrique et ensoleillement
Coupe de principe parking/dépôts des musées de la Ville de Genève/Groupe scolaire Ech. : 1/500
Ville de Genève - éco-quartier de La Jonction
Concours d'architecture et d'urbanisme
Midgarthormr

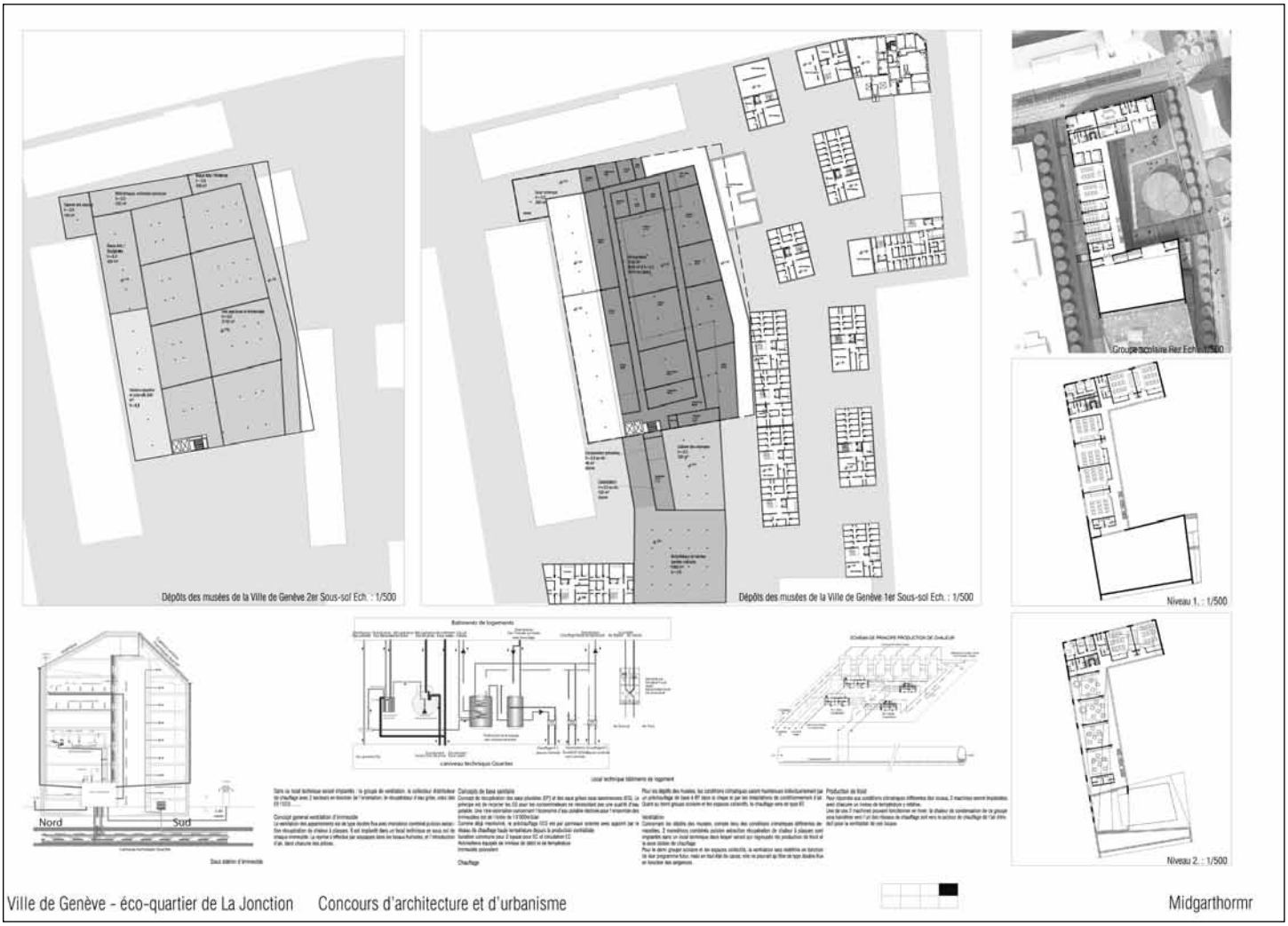
Dépôts des musées de la Ville de Genève 2er Sous-sol Ech. : 1/500
Dépôts des musées de la Ville de Genève 1er Sous-sol Ech. : 1/500
Groupe scolaire Rer Ech. : 1/500
Niveau 1. : 1/500
Niveau 2. : 1/500
Nord
Sud
Ville de Genève - éco-quartier de La Jonction
Concours d'architecture et d'urbanisme
Midgarthormr

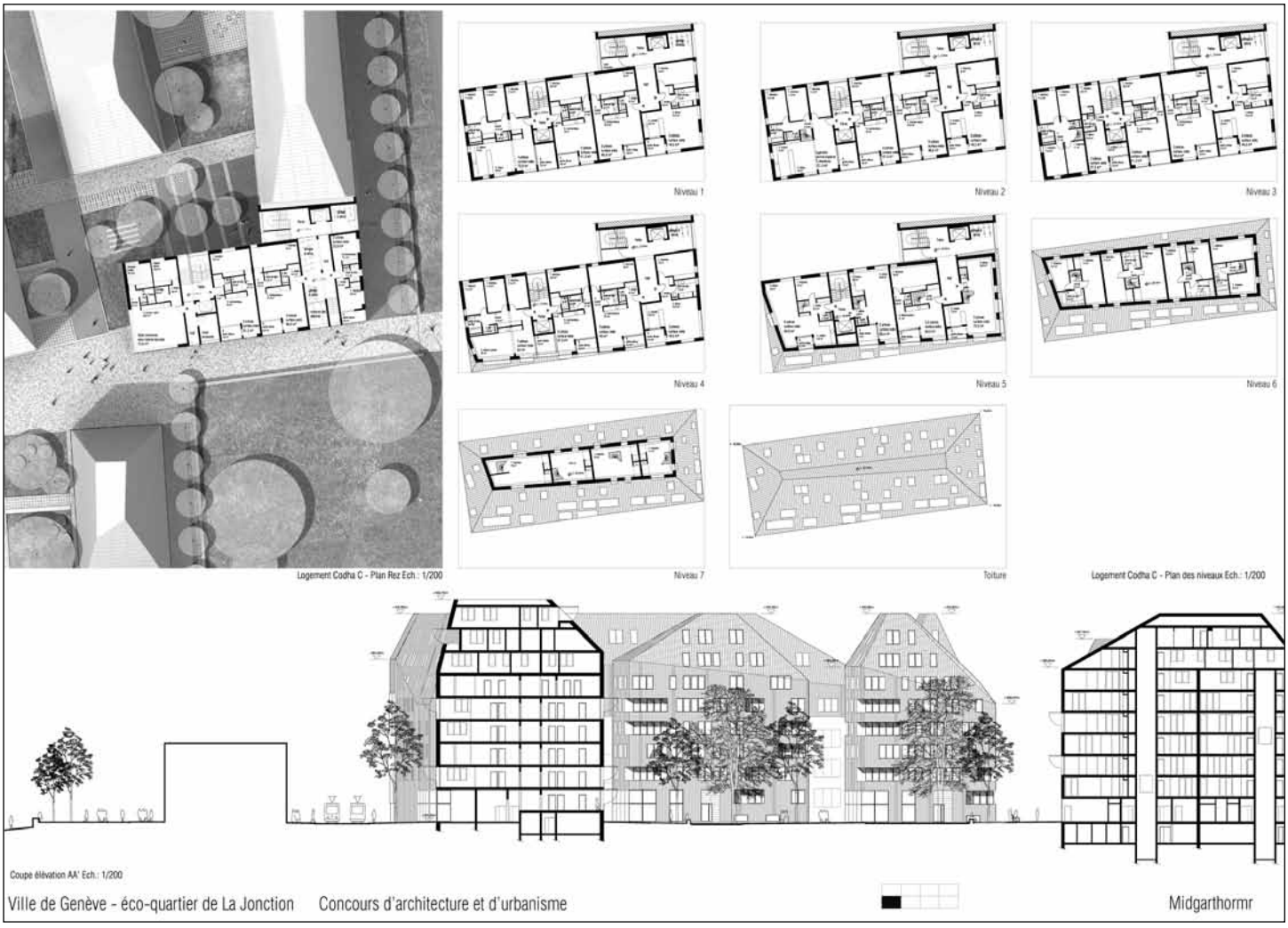
Logement Codha C - Plan Rez Ech.: 1/200
Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3
Niveau 4
Niveau 5
Niveau 6
Niveau 7
Toiture
Logement Codha C - Plan des niveaux Ech.: 1/200
Coupe élévation AA' Ech.: 1/200
Ville de Genève - éco-quartier de La Jonction
Concours d'architecture et d'urbanisme
Midgarthormr

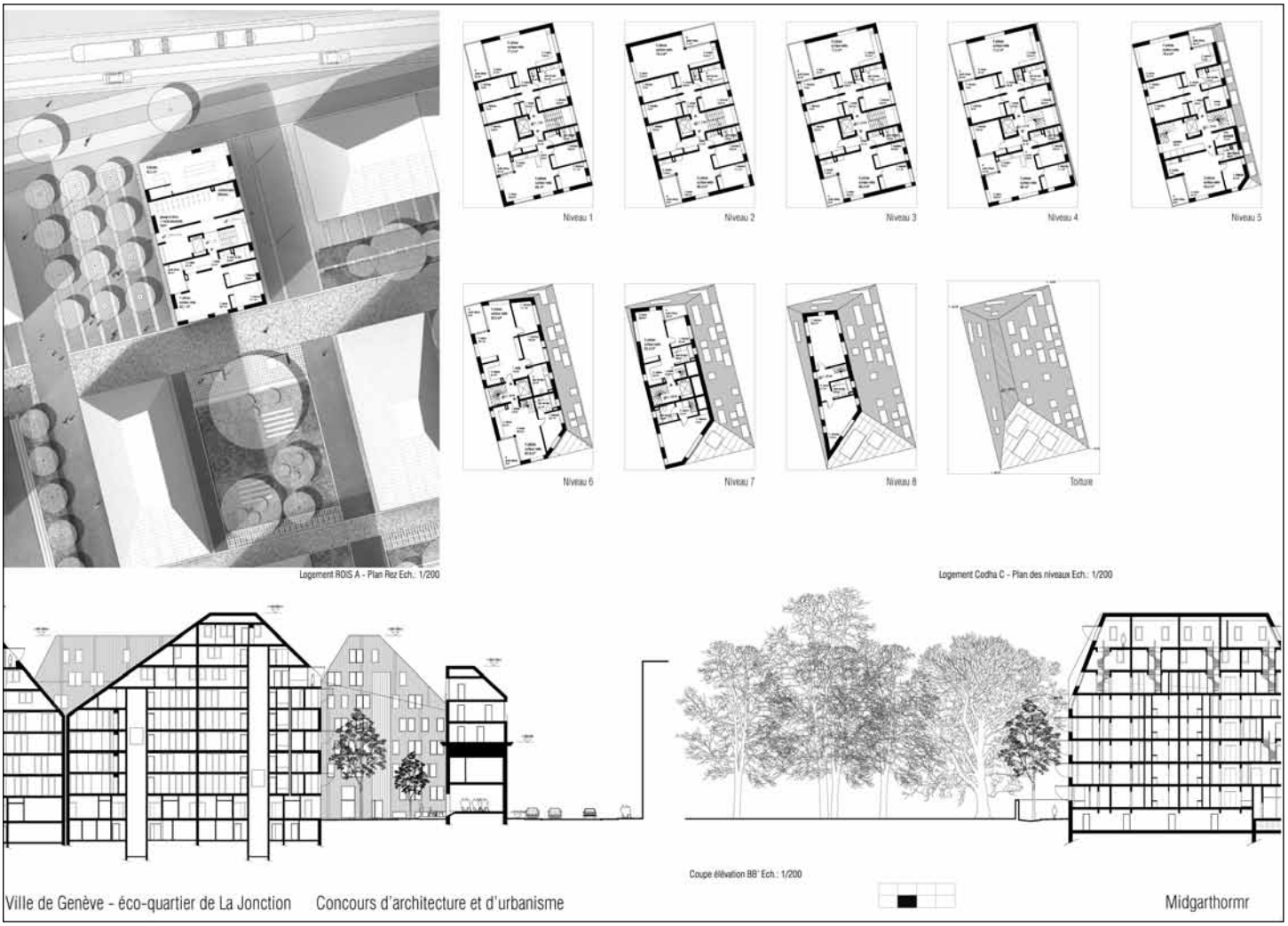
Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3
Niveau 4
Niveau 5
Niveau 6
Niveau 7
Niveau 8
Toiture
Logement ROIS A - Plan Rez Ech.: 1/200
Logement Codha C - Plan des niveaux Ech.: 1/200
Coupe élévation BB' Ech.: 1/200
Ville de Genève - éco-quartier de La Jonction Concours d'architecture et d'urbanisme
Midgarthormr

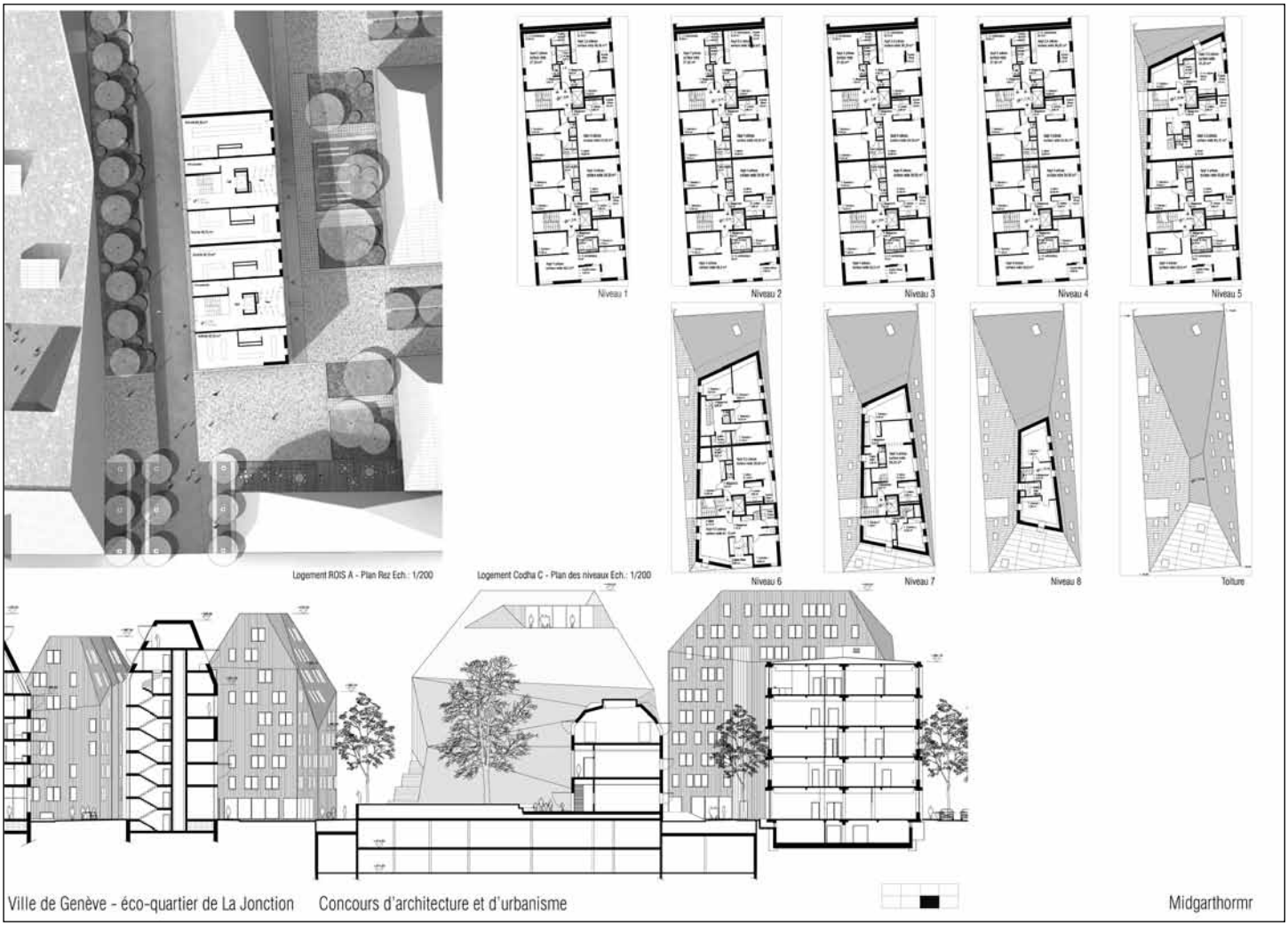
Logement ROIS A - Plan Rez Ech.: 1/200
Logement Codha C - Plan des niveaux Ech.: 1/200
Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3
Niveau 4
Niveau 5
Niveau 6
Niveau 7
Niveau 8
Toiture
Ville de Genève - éco-quartier de La Jonction
Concours d'architecture et d'urbanisme
Midgarthormr

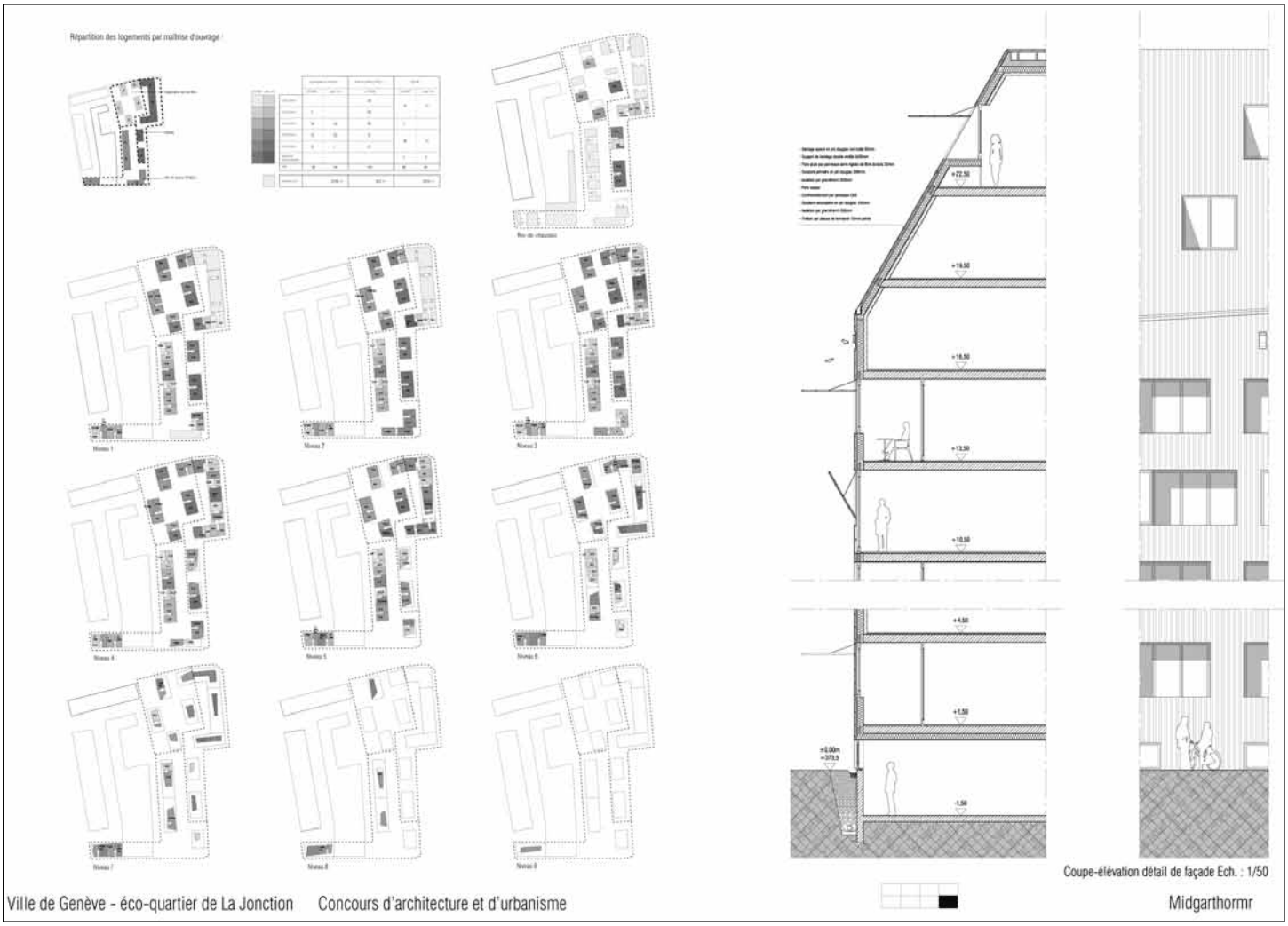
Répartition des logements par maîtrise d'ouvrage
Coupe-élévation détail de façade Ech. : 1/50
Ville de Genève - éco-quartier de La Jonction Concours d'architecture et d'urbanisme
Midgarthormr

PROJETS 1er DEGRÉ

Projet n° 02

Eco-Design

Bureau d'architectes

LOCO dessin SA – A. Cottin

Avenue Cardinal-Mermillod 36 | 1227 Carouge Genève
Suisse

Collaborateurs

André Cottin | Fabrice Comelli | Laurent Pallares
Sandrine Court | Guillaume Cottin

Projet n° 03

Eveil Vert 13

Bureau d'architectes

Sastec Progetti srl

Via N. Oxilia 5 | 20127 Milano | Italie

Collaborateurs

Emilia Costa | Elisabetta Pisati | Giuditta De Vecchi
Federico Billo | Fernanda Botter | Davide Galleani
Claudia Iannantuoni | Mattia Villa | Federico Spiga
Mauro Pirovano | Giancarlo Chiesa | Giovanni Zammori
Elvira Pensa

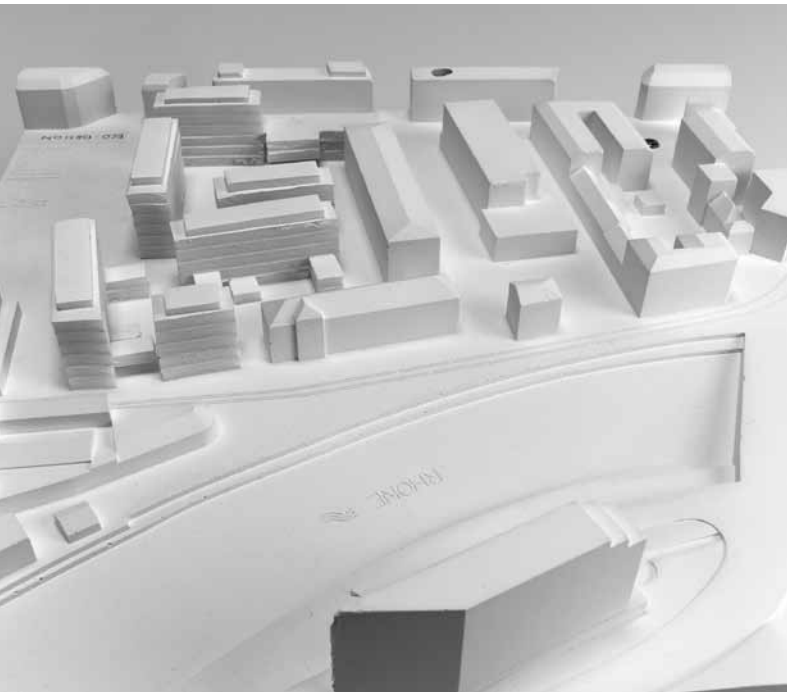

Projet n° 04

Strates

Bureau d'architectes

ACAU, atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme

Chemin des Verjus 32 | 1212 Grand-Lancy | Suisse

Jean-Pierre Dellenbach | Antoine Dellenbach
Denis Dubois-Ferrière

Collaborateurs

Roger Gaulis | Nadine Iten | Anny Perrin | Michel Rey
Christine Bailat | Ellen Michel

Projet n° 05

Au cœur du quartier

Bureau d'architectes

Bureau Mégevand architectes SA

Rue L.- de Montfalcon 2 ter | 1227 Carouge Genève
Suisse

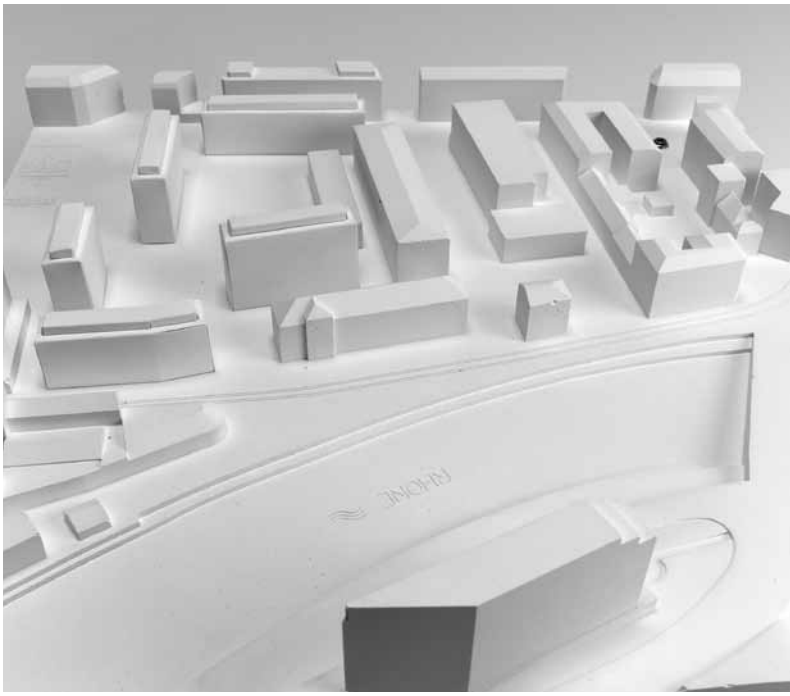

Projet n° 06

Floaty

Bureau d'architectes

Darius Golchan, atelier d'architecture et d'urbanisme

Case postale 310 | 1211 Genève 13 | Suisse

Collaborateurs

Sara Formery | Sibylle Kössler | Frederic Pittala

Projet n° 08

La Ville des Personnes

Bureau d'architectes

Mariñas Arquitectos Asociados S.L.

C/ Imagen n°10, 4° D | 41003 Sevilla | Espagne

Collaborateurs

Samuele Evolvi | Jordi Bolaños Oncino

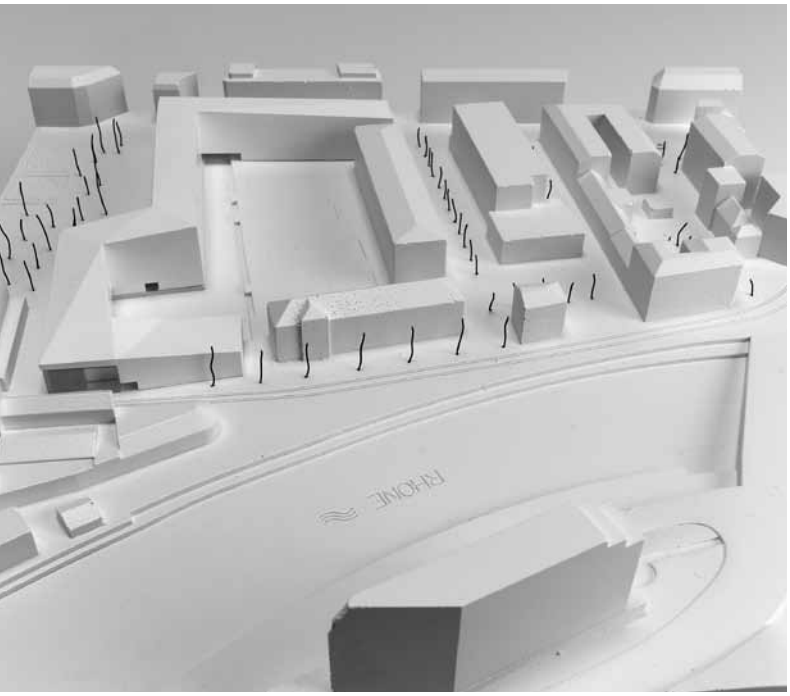

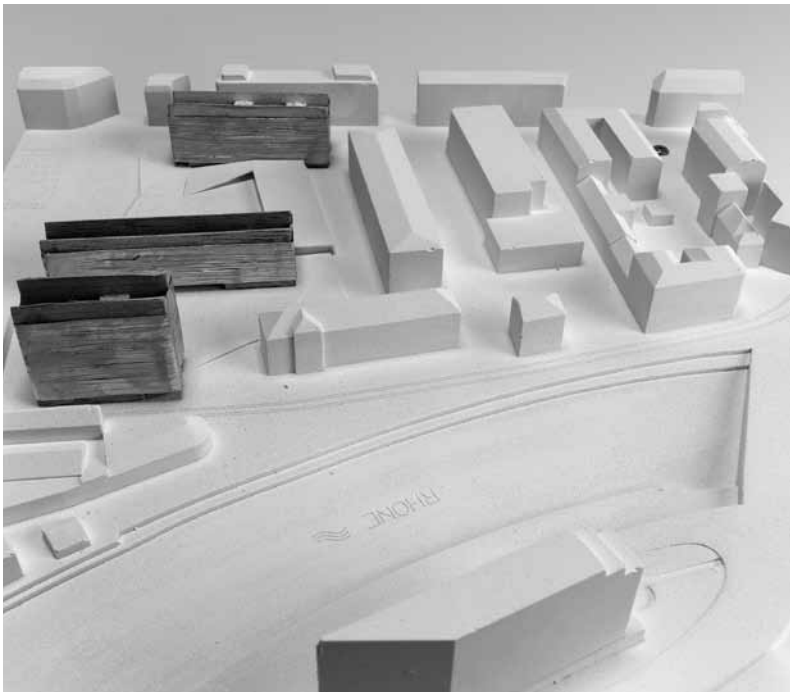

Projet n° 09

Elyot

Bureau d'architectes

Steeve Ray & Associés – Oz Architectures, Andrés Ojeda architecte

Route des Acacias 43 | 1227 Les Acacias Genève | Suisse

Collaborateurs

Edith Esmoris | David Schwab

Projet n° 10

Babylone

Bureau d'architectes

Groupement d'architectes

Place d'Armes 2 | 1227 Carouge Genève | Suisse

Collaborateurs

Julien Barro | Irma Cilacian Gandolfi | Matteo Gandolfi
Marion Guinand | Agnès Perreten | Barbara Tirone

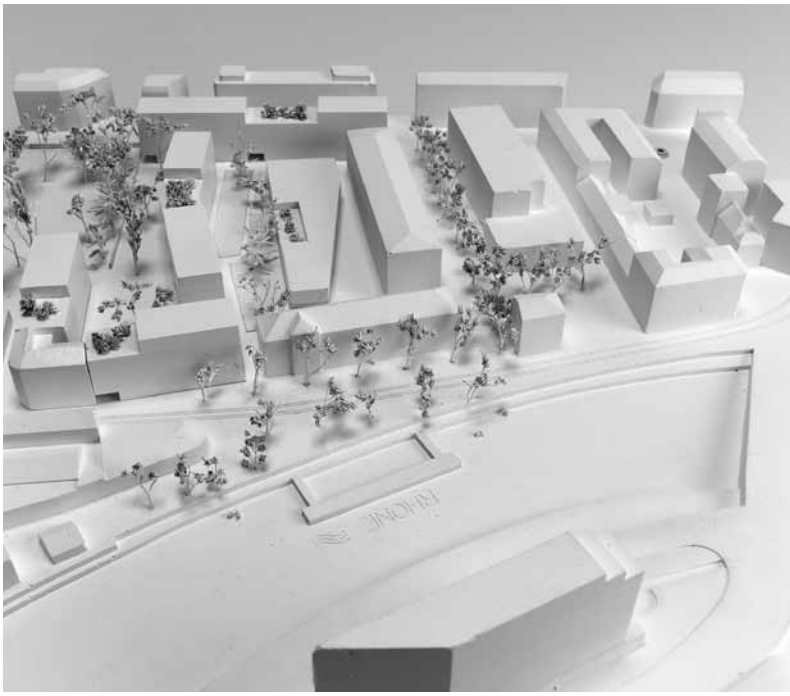

Projet n° 11
Air Public

Bureau d'architectes
Philippe Rahm architectes
Rue Chabanais 12 | 75002 Paris | France

Collaborateurs
Andrej Bernik | Renaud Pinet | Maxime Leclert
Alessia Zambon | Irene D'Agostino | Thimothée Boitouzet

Projet n° 12
Tree & Co

Bureau d'architectes
ASS architectes associés
Avenue du Lignon 40 | 1219 Lignon - Genève | Suisse

Félix Stämpfli | Carlo Zumbino | Donato Pinto
Christine Delarue

Collaborateurs
Alina Domocos | Nadia Blumer | Sabrina Mautone
Dimitri Beghin | Mathieu Bossy | Delphine Négrier
Hélène Frisch | Alexandre Monteiro

Projet n° 13

Pleine Terre

Bureau d'architectes

Association temporaire d'architectes

Laurence Carminati
Rue Scheffer 36 | 75116 Paris | France

Yann Keromnes
Avenue Jean-Jaurès 118/130 | 75019 Paris | France

Projet n° 14

Lupin

Bureau d'architectes

Amos & Suchet Architectes

Avenue de la Jonction 19 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs
Lionel Roullet

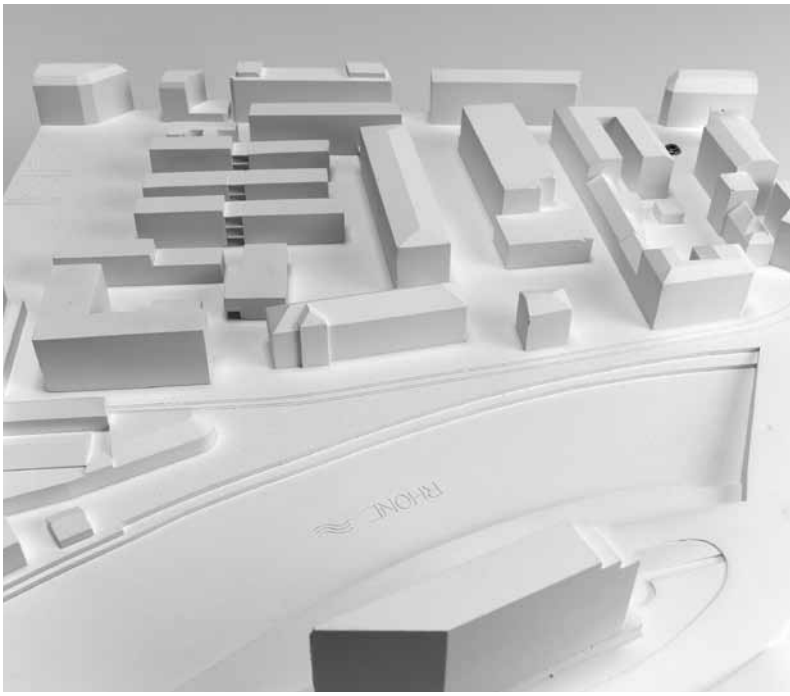

Projet n° 15

Ensemble

Bureau d'architectes

Bassi Carella architectes

Avenue Rosemont 6 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Sylvère Menningen | Bruno Henriques
Mélanie Passemar | Tiphaine Roguet
Cédric Ilegems

Projet n° 16

Le Parc au Milieu

Bureau d'architectes

Favre & Guth architectes ingénieurs et associés et Oikos Progetti

Route des Acacias 25 | CP 1269 - 1221 Genève 6
Suisse

Patrice Bezos | Fabio Ricchetti

Collaborateurs

Ettore De Lellis | Pietro Coccia | Andrea Corindia

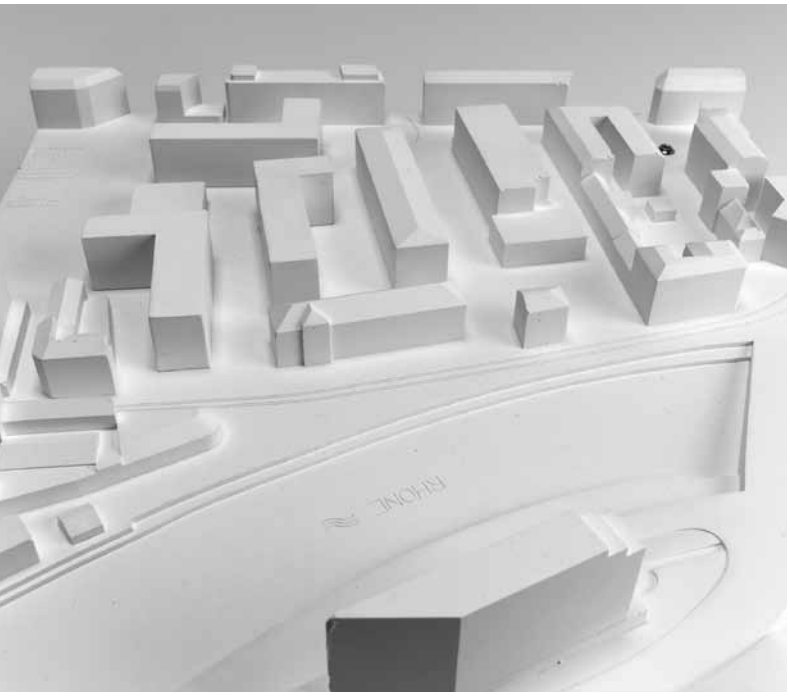

Projet n° 17
Ecollectif

Bureau d'architectes
ADAS, atelier de dessin et d'architecture
Chemin des Verjus 32 | 1212 Grand-Lancy | Suisse

Collaborateurs
Damien Duparc | Karim Sbaï | Boris Vaucher | Marylou Erne
Guodong Wang

Projet n° 19
123 Soleil

Bureau d'architectes
Strata architecture
Route des Jeunes 5 | 1227 Acacias Genève | Suisse

Diana Stiles | Pierre-André Bonnet

Collaborateurs
Juan Pedro Pfister | Francesca Onorati
Edith Commandeur | Philippe Clochard | Benoit Dubesset

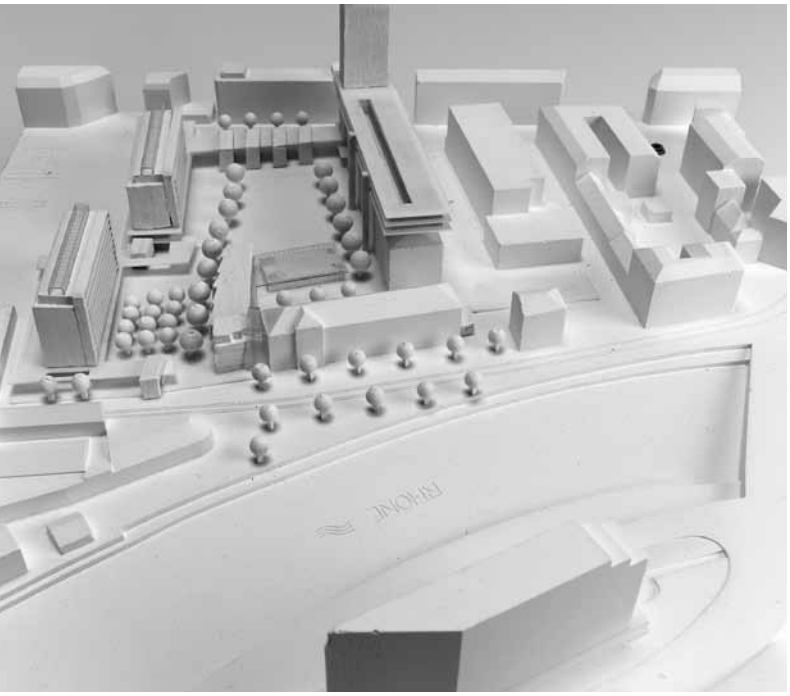

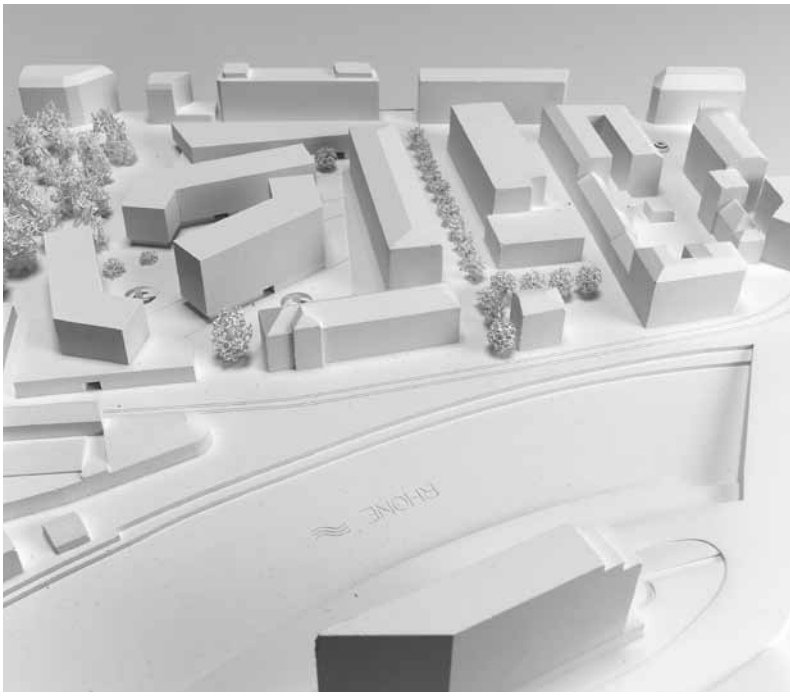

Projet n° 20

Happy Green

Bureau d'architectes

Frei & Stefani, architecture et développement

Chemin du Curé Desclouds 1A | 1226 Thônex | Suisse

Jean-Pierre Stefani

Collaborateurs

Guillaume Aymon | Daniel Forestier

Projet n° 22

E2CO

Bureau d'architectes

CLM architectes – A. Carlier, S. Lezzi, J. Montessuit

Avenue Vibert 26-28 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Ayhan Karayigit | Alejandra Chequin | Carolina Rodrigues
Maddy Loubier

Projet n° 23
Parklife

Bureau d'architectes
LJL Architectes
Avenue Ernest Hentsch 12 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs
Jiri Jebavy | Lauren Baddeley

Projet n° 24
AR (T) AMIS = TT en 1

Bureau d'architectes
Rolinet & Associés
Rue du Roveray 13 | 1207 Genève | Suisse

Bruno Vayssière
Pellegrini et Associés SA
Officina del Paesaggio
Agence Marc Rolinet - Paris

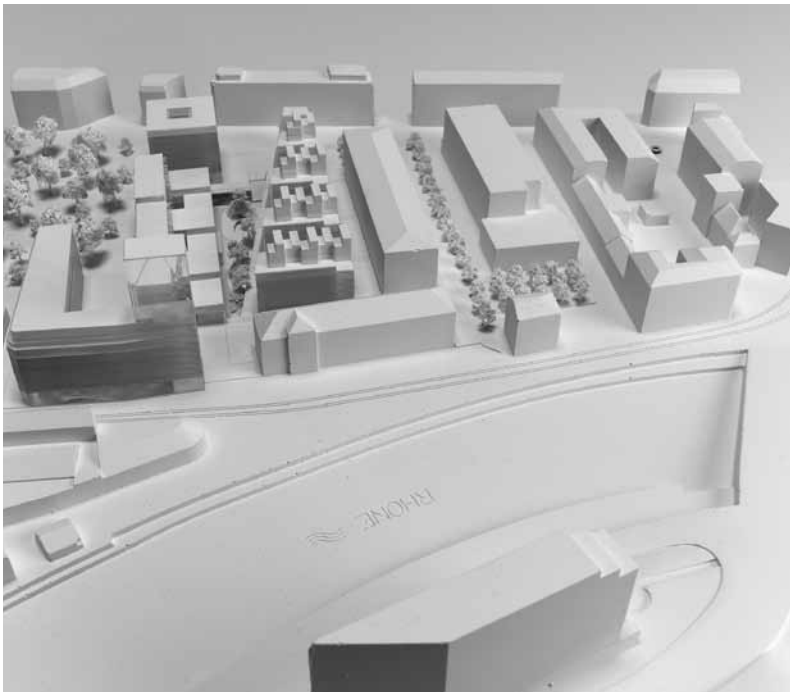

Projet n° 25
Fictions

Bureau d'architectes
Lp2 Prati, Prahin & Lopez architectes associés
Rue du Môle 38 bis | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs
Jacques Pena

Projet n° 27
Les Communs Urbains

Bureau d'architectes
Jean-Paul Jaccaud Architectes
Rue Gourgas 25 | 1206 Genève | Suisse

Collaborateurs
Lionel Spicher | Silvia Palhão | Stephan Gratzer
Maxime Duvoisin | Gordon Selbach | Vitor Pessoa
L. Pattaroni | M. Goetz

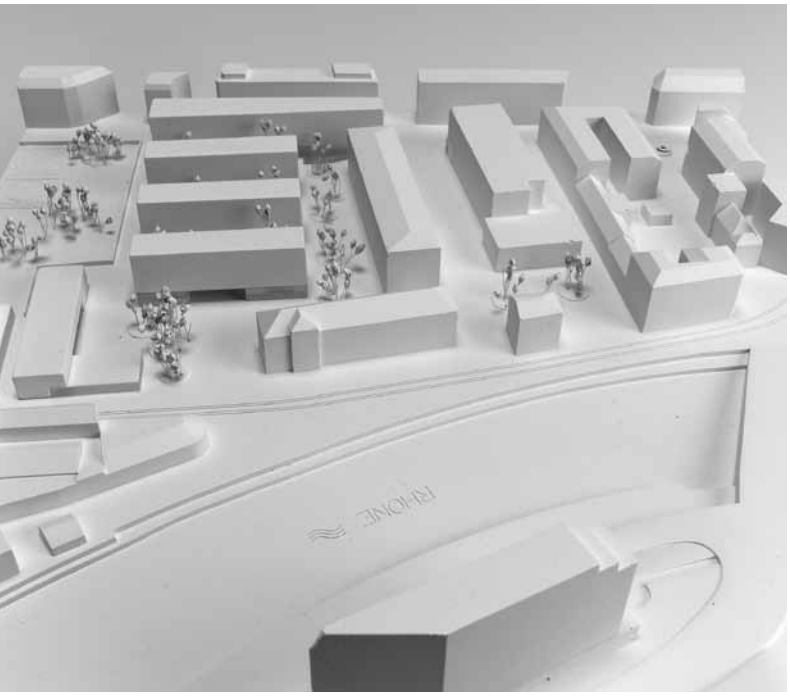

Projet n° 28

Bonnet Vert - Vert Bonnet

Bureau d'architectes

Bureau d'architectes TJCA

Rue François Perreard 18 | 1225 Chêne-Bourg | Suisse

Collaborateurs

Jean-Michel Gillet | Nadine Ker | Deborah Soussi
Chris Miller | Lise Compain | Vanessa Mori
Christian Celani | Marine de Molliens | Laurent Willimann
Johan Kiener | Manuela Corti | Olivier Gallay
Paola Pozzorini | Raphael Cuenin | Richard Harri
Pascal Vauclair | Benedict Estier | Aurélien Ziörjen

Projet n° 29

Yin & Young

Bureau d'architectes

De Giovannini SA, atelier d'architecture

Rue de Malatrex 38 | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Caroline Morel | Karolina Koziol | Cédric Albert

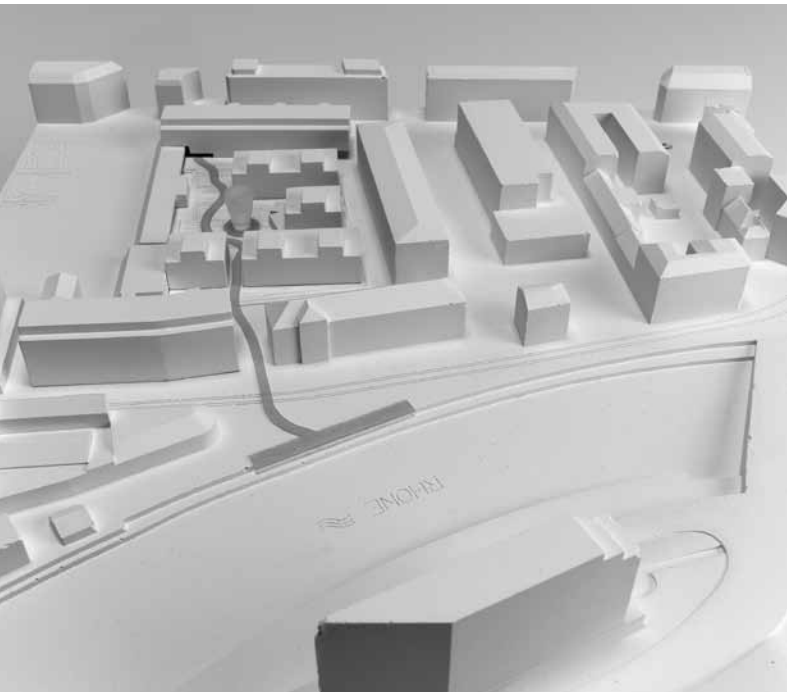

Projet n° 31
Karst

Bureau d'architectes
Group8 architectes associés
Rue Boissonnas 20 | 1227 Acacias - Genève | Suisse

Collaborateurs
Tarramo Broennimann | François de Marignac
Manuel der Hagopian | Laurent Ammeter | Adrien Besson
Grégoire Du Pasquier | Oscar Frisk | Christophe Pidoux
Daniel Zamarbide

Projet n° 32
Oasis II

Bureau d'architectes
Jomini & Zimmermann Architectes
Wasserwerkstrasse 129 | 8037 Zürich | Suisse

Stanislas Zimmermann

Collaborateurs
Flavia Ferrari | Florian Prinz | Reto Gerber

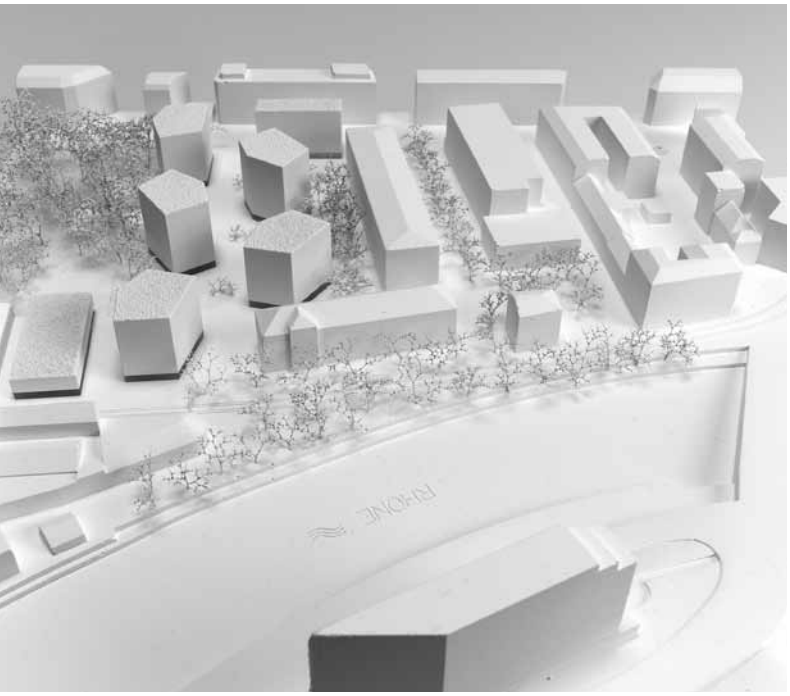

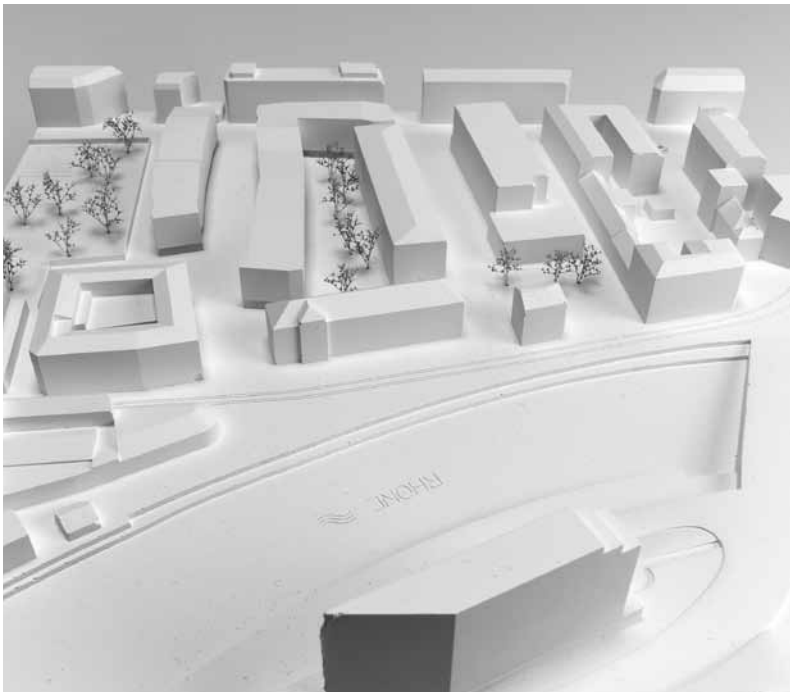

Projet n° 33
Oasis III

Bureau d'architectes
Lands architetture
Piazza Besso 5 | 6900 Lugano | Suisse

Collaborateurs
Emanuele Saurwein | Andrea Silvagni | Filipa Carvalho

Projet n° 36
Echo K

Bureau d'architectes
Atelier Cube SA – G. & M. Collomb, P. Vogel
Petit-Chêne 19bis | 1001 Lausanne | Suisse

Collaborateurs
Pierre Jomini | Christophe Baddour | Céline Baudat
Isabelle Bonis | Thanh-Nhien Nguyen-Le
Alessandro Mecatti | Maxime Raymond
Sabine Westenburger

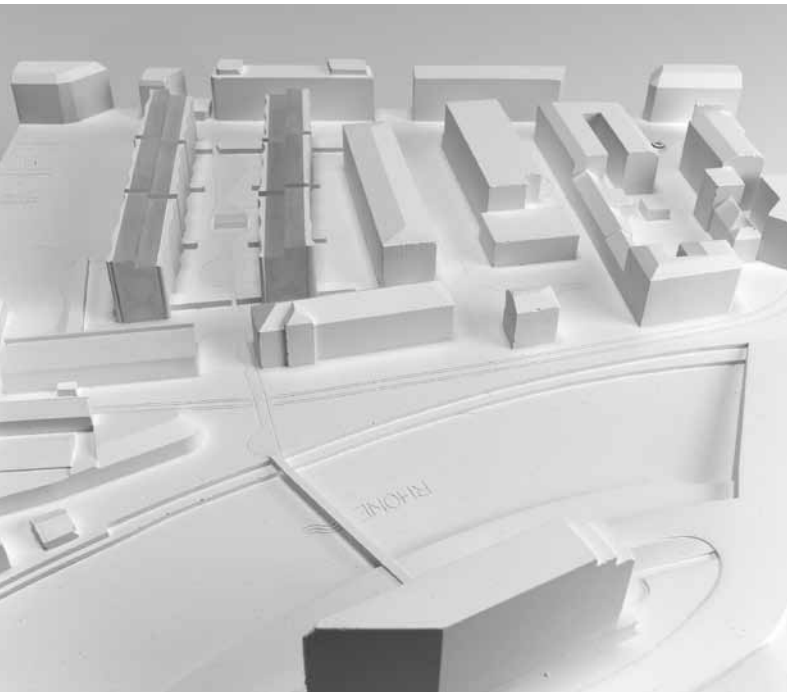

Projet n° 37
Les 3 Nids

Bureau d'architectes
Richard Scoffier architecte
Boulevard de la Charonne 58 | 75020 Paris | France

Collaborateurs
Alexis Jouvin

Projet n° 38
5127 HD

Bureau d'architectes
Abinal & Ropars architectes
Rue d'Aboukir 103 | 75002 Paris | France

Collaborateurs
Charlotte Brussieux | Adrien Filleau

Projet n° 39
46°12'7.70 »N-6°8'3.70»E

Bureau d'architectes
MEYERARCHITECTE/ P. Meyer & AETC/ C. Scheidegger, A. Schaer
Rue de Veyrier 19 | 1227 Carouge Genève | Suisse

Collaborateurs
Liliane Rössler | Frank Krischan

Projet n° 41
Shrapnel

Bureau d'architectes
Empeyta & Alberi architectes
Chemin Frank-Thomas 26 ter | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs
Marta Paternain | Samantha Oswald

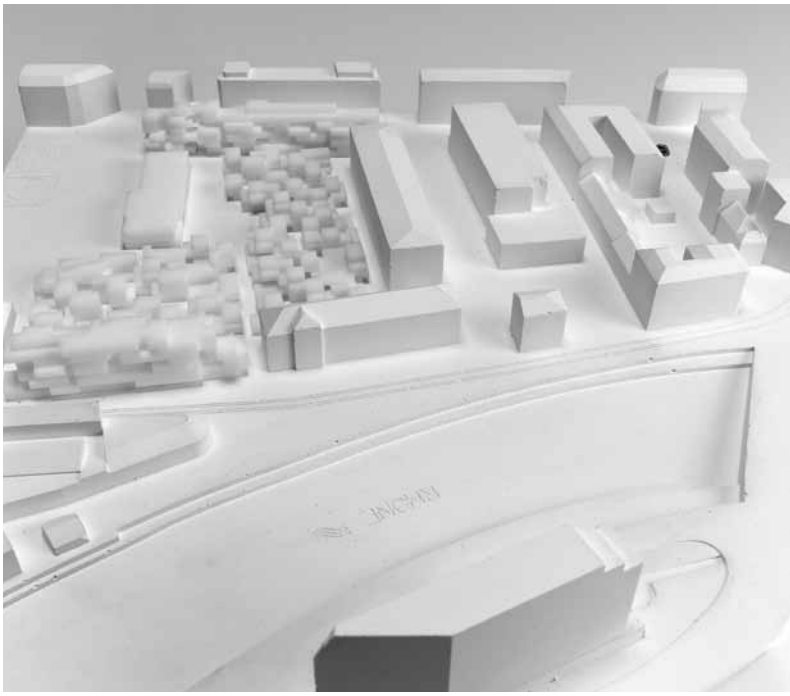

Projet n° 42
Croniques de l'oiseau à ressort

Bureau d'architectes
Kfp architekten ag
Vorhaldenstrasse 10 | 8049 Zürich | Suisse

Collaborateurs
Xavier Temme | Corinne Bader | Stefanie Bertschi
Tao Wang

Projet n° 43
ART amis

Bureau d'architectes
Rastarchitekten
Beatusstrasse 19 | 3006 Berne | Suisse

Collaborateurs
Rudolf Rast | Enrico Slongo | Alexis Jörg

Projet n° 44
Rue des Arts

Bureau d'architectes
Daniela Liengme architectes
Rue de la Coulouvrenière 8 | 1204 Genève | Suisse

Collaborateurs
Irene Priano | Joan Cabot | Mirko Weber

Projet n° 45
JSU!

Bureau d'architectes
NAU GmbH & Drexler Guinand Jauslin AG
Zweierstrasse 124 | 8003 Zürich | Suisse

Collaborateurs
Michael Brown | Jean-Lucien Gay | Marc Guinand
Premyslaw Szoltysek

Projet n° 46
Lichen

Bureau d'architectes
J. Gebert Architekten
Quai du Bas 31a | 2501 Biel-Bienne | Suisse

Collaborateurs
Ibrahim Aydogmus | Quentin Blanchard | Corinne Zoller
Philippe Reist | Jan Gebert

Projet n° 47
exTAZ

Bureau d'architectes
M. Gisselbaek – P. Haefeli – A. Vaucher
Rue des Gares 15 | 1201 Genève | Suisse

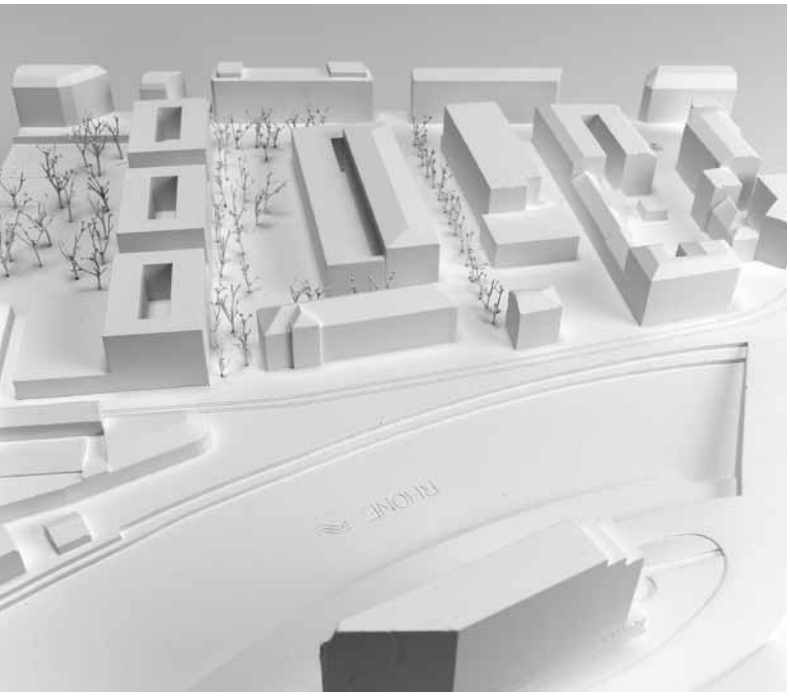

Projet n° 50
Courtil

Bureau d'architectes
Farra & Fazan architectes
Avenue du Rond-Point 18 | 1006 Lausanne | Suisse

Collaborateurs
Elsa Cornu | Baris Kansu | F. Neau | C. Junker
M. De Francesco

Projet n° 51
ZECO

Bureau d'architectes
MPH architectes – Monnerat, Petitpierre, Hunger
Pré-du-Marché 44 | 1004 Lausanne | Suisse

Collaborateurs
Alexandre Wagnières | Céline Gantner | Barbara Vialette
Gustaf Fellenius | Dubraska Diaz | Mehdi Rouissi
Dane Tritz

Projet n° 52
Ville solaire

Bureau d'architectes
Emilger Tschuppert Architekten
Pfingstweidstrasse 31b | 8005 Zürich | Suisse

Paysagiste
Lorenz Eugster

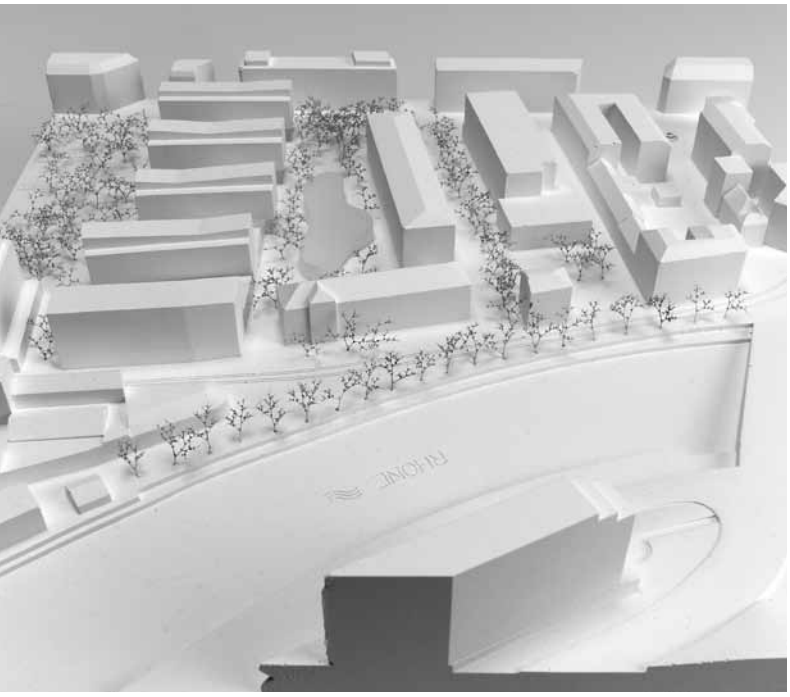

Projet n° 53
Jonction Parc

Bureau d'architectes
ARGE act architecture & gg studio
A. Gartmann, S. Gutarra, D. Zumstein
Holstrasse 8 | 8004 Zürich | Suisse

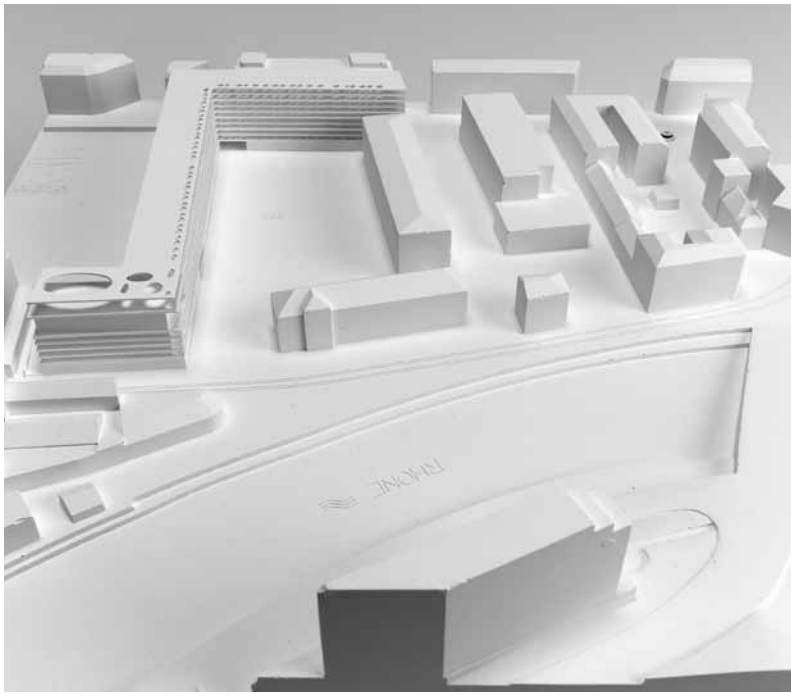

Projet n° 54

Monsieur Jonction Ecoquartier

Bureau d'architectes

Nowa Srl – N. Marco, Giacoma Marino, I. Salvatore

Via Dedalo 15 | 95041 Caltagirone | Italie

Collaborateurs

Fortunato Dario Pappalardo | Antonio Favitta

Projet n° 55

ECOSYTEMES VERTICAUX

Bureau d'architectes

Mauro Rusci architecte

Via dei Barberi 108 | 58100 Grosseto | Italie

Collaborateurs

Giosuè Ariganello | Marta Olivo | Simone Rusci

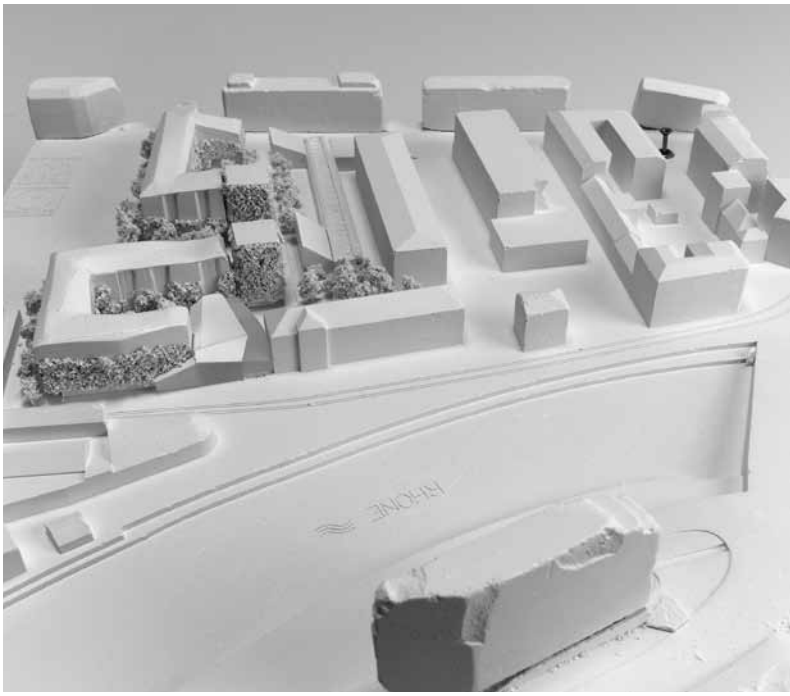

Projet n° 56

Amaryllis

Bureau d'architectes

AUS architecture & urban Systems Sagl

Via Motta 2 | 6850 Mendrisio | Suisse

Josep Acebillo | Stanislava Boskovic Sigon | Lidor Gilad

IMPRESSUM

Editeur
Ville de Genève
Département des constructions
et de l'aménagement

Graphisme
Virginie Fürst

Impression et reliure
SRO-Kundig

Nombre d'exemplaires
800

Crédits photographiques
Couverture | Alain Granchamp | Documentation photographique VdG
Pages 2-3 | bureau Dreier Frenzel
Maquettes 2e degré | Alain Granchamp | Documentation photographique VdG
Maquettes 1er degré | Alain Granchamp | Documentation photographique VdG